



# SOMMAIRE

<b>Préambule</b>	<b>4</b>
<b>Liste des membres du comité de pilotage</b>	<b>5</b>

<b><u>PARTIE 1:</u></b>	<b>BILAN</b>	
	<b>Une première programmation réussie du Plan Pastoral du Pays du Mont-Blanc</b>	<b>6</b>

<b>1.1</b>	<b>Analyse de la gouvernance et du fonctionnement général du PPT</b>	<b>8</b>
1.1.1	Le rôle primordial des instances d'animation locales	8
1.1.2	Le rythme de programmation des projets	12
<b>1.2</b>	<b>Analyse des projets programmés</b>	<b>13</b>
1.2.1	Une diversité des maîtres d'ouvrage	13
1.2.2	Une bonne répartition des projets suivant les axes et actions du PPT	15
1.2.3	Analyse du type de projets par actions	16
1.2.4	Localisation spatiale des projets et du profil des unités pastorales concernées	28
1.2.5	Consommation des enveloppes et des financements publics mobilisés	30
1.2.6	Actions transversales et innovantes initiées grâce au PPT	32
<b>1.3</b>	<b>Les autres sources de financements sollicités sur le territoire agro-pastoral</b>	<b>33</b>
<b>1.4</b>	<b>Pertinence de l'outil PPT et des aides de la Région par rapport aux besoins du territoire</b>	<b>35</b>

<b><u>PARTIE 2:</u></b>	<b>Un nouveau PPT Pays du Mont-Blanc pour la période 2016-2021</b>	<b>39</b>
-------------------------	--	-----------

<b>2.1</b>	<b>Nouvelle mobilisation des acteurs du territoire</b>	<b>40</b>
<b>2.2</b>	<b>Mise à jour de l'état des lieux du territoire du Pays du Mont-Blanc</b>	<b>42</b>
<b>2.3</b>	<b>De nombreuses démarches territoriales complémentaires à la politique agro-pastorale</b>	<b>45</b>

<b><u>PARTIE 3:</u></b>	<b>Ressources et utilisation du domaine pastoral du Pays du Mont-Blanc</b>	<b>50</b>
-------------------------	--	-----------

<b>3.1</b>	<b>Evolution de l'activité agricole sur le Pays du Mont-Blanc</b>	<b>51</b>
3.1.1	Une agriculture dynamique et des systèmes à dominante élevage et herbe	51
3.1.2	Les alpages, des surfaces indispensables au fonctionnement des exploitations	55
<b>3.2</b>	<b>Actualisation de l'Atlas Pastoral du Pays du Mont-Blanc</b>	<b>56</b>
<b>3.3</b>	<b>Autres utilisations de l'espace pastoral</b>	<b>65</b>

<b><u>PARTIE 4:</u></b>	<b>Environnement et espaces de préservation</b>	<b>69</b>
-------------------------	---	-----------

4.1	Un territoire pastoral d'une richesse environnementale reconnue	70
4.2	Des surfaces d'alpage au cœur du projet agro-environnemental Mont-Blanc, Giffre et Beaufortin	75
4.3	Une nouvelle dimension collective et écoresponsable	78

<b><u>PARTIE 5:</u></b>	<b>Le projet pastoral du territoire : synthèse des enjeux et construction du programme d'action</b>	<b>79</b>
-------------------------	---	-----------

5.1	Synthèse des enjeux et construction d'un programme d'action	80
5.2	Une nouvelle programmation structurée autour de 4 actions	83

<b><u>PARTIE 6:</u></b>	<b>Fiches actions du Plan Pastoral du Pays du Mont-Blanc et construction de la programmation pluriannuelle 2016-2021</b>	<b>84</b>
-------------------------	--	-----------

6.1	La nouvelle programmation 07.61 « Mise en valeur des espaces pastoraux » du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes	85
6.2	Nomenclature des fiches actions	87
6.3	Les fiches actions du PPT du Pays du Mont-Blanc	88
6.4	Programmation quinquennale 2016-2021	101

# PREAMBULE

**Ce dispositif régional a été une vraie opportunité pour le territoire de structurer son intervention en faveur du pastoralisme et ainsi réaliser une première programmation des plus exemplaires.**

Cette première programmation du Plan Pastoral Territorial du Pays du Mont-Blanc, porté par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc pour le compte de 14 communes, s'est traduite par **la réalisation depuis 2009 de 49 projets portés par 18 maîtres d'ouvrage différents**. Ces travaux représentent 991 415 euros de dépenses subventionnables, financés à hauteur de 342 894 euros par la Région Rhône-Alpes et 268 890 euros par l'Europe (FEADER).

Le **bilan réalisé en première partie** de ce diagnostic montre la diversité et l'exemplarité des actions menées sur l'ensemble du territoire. Au-delà du dynamisme des maîtres d'ouvrage, la souplesse laissée au Comité de Pilotage pour adapter la consommation de son enveloppe a permis d'accompagner un grand nombre de projets : améliorations pastorales, structuration collective et dispositifs fonciers novateurs, gestion de l'espace, actions de valorisation.

Aux termes de cette première programmation et afin d'avoir une continuité dans la réalisation des projets des différents maîtres d'ouvrages de notre territoire, le Comité de pilotage du PPT souhaite relancer rapidement une nouvelle programmation pour la période 2016-2021. Pour mener à bien ce renouvellement, la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc a missionné la Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie pour l'accompagner dans **l'actualisation de l'état des lieux et des enjeux du territoire, présentés en seconde partie de ce diagnostic**.

Dans l'objectif de ce renouvellement, un important travail de recensement des besoins pour les 5 ans à venir a été réalisé à l'automne. Ces réunions de concertation ont également permis de partager ce bilan et de présenter aux nombreux maîtres d'ouvrage les nouvelles règles d'éligibilité.

Tous ont confirmé que ces surfaces pastorales (14 000 hectares pour 248 unités pastorales, complétés par 2 287 hectares de zones pastorales recensés) sont essentielles à la pérennité des systèmes d'exploitation de notre territoire d'autant plus que les surfaces agricoles de nos vallées sont soumises à une rude concurrence avec le développement des autres activités économiques consommatrices de foncier.

**Cette politique pastorale est essentielle pour maintenir et valoriser un domaine pastoral empreint d'une forte identité montagnarde qui se traduit notamment par un niveau d'équipements adaptés et innovants.**

**Le constat largement partagé des acteurs du territoire sur la nécessité de mettre en œuvre une action forte en faveur de la structuration collective (foncier et organisation pastorale) a conduit à enrichir un volet en faveur d'une gestion durable de l'espace pastoral dans cette seconde programmation.**

Conformément au dispositif prévu par le Conseil Régional, le présent rapport destiné à être présenté à la Région Auvergne Rhône-Alpes, comprend un bilan exhaustif de la programmation 2010-2015, un état des lieux et une synthèse des enjeux actualisés pour cette nouvelle programmation, ainsi que le programme d'actions, détaillé et chiffré à l'échelle des 14 communes, pour la période 2016 - 2021.

## Composition du Comité de Pilotage du Plan Pastoral Territorial du Pays du Mont-Blanc

Nom	Organisme
<b>Représentants du territoire</b>	
André ALLARD	AFP Sallanches-Cordon – maire adjoint Sallanches – commission agriculture CCPMB
Edith ALLARD	Adjointe au maire Megève – commission agriculture CCPMB
Priscilla ARVIN-BEROD	Conseillère municipale Praz sur Arly – commission agriculture CCPMB
Antoine BOISSET	Conseiller municipal les Contamines-Montjoie – élu désigné
Jérôme BOUCHET	Conseiller municipal Servoz – commission territoire CCVCMB
Emilie CHOUPIN	Adjointe au maire des Houches – commission territoire CCVCMB
Jean-François DESHAYES	Conseiller municipal Vallorcine – commission territoire CCVCMB
Christian DUCROZ	Conseiller municipal Chamonix – commission territoire CCVCMB
Daniel DURET	Adjoint au maire de Passy – commission agriculture CCPMB
Nicolas EVRARD	Vice-Président CCVCMB – maire de Servoz – commission territoire CCVCMB
Yannick GIGUET	Conseiller municipal Domancy – commission agriculture CCPMB
Roland LIGEON	Conseiller municipal Demi-Quartier – commission agriculture CCPMB
Jean-Marie LOCHET	AFP de Chamonix
Alexandre MARQUET	Conseiller municipal Domancy – commission agriculture CCPMB
Josiane MATTEL	Conseillère municipale les Contamines-Montjoie – commission agriculture CCPMB
Guillaume MOLLARD	Conseiller municipal St Gervais – commission agriculture CCPMB
Georges MORAND	Président CCPMB, maire de Sallanches
Monsieur Jean-Jacques PELLOUX	Adjoint au maire de Combloux – commission agriculture CCPMB
Christine PERRIER	Conseillère municipale à Passy – commission agriculture CCPMB
André PONCHAUD	Conseiller municipal à Sallanches – commission agriculture CCPMB
Monique RACT	Conseillère municipale St Gervais – élue en charge alpages à St Gervais désignée
Christèle REBET	Conseillère municipale Passy – commission agriculture CCPMB
Serge REVENAZ	Vice-Président CCPMB - Maire de Domancy – Commission agriculture CCPMB
Laurent SOCQUET	Adjoint au maire Megève – commission agriculture CCPMB
Jean-Pierre TILLIER	Adjoint au maire Domancy – commission agriculture CCPMB
Thierry TRONCHET	Adjoint au maire Cordon – commission agriculture CCPMB
Michel ZANONI	AFP Vallorcine

SM3A	Syndicat Mixte pour l'Aménagement de l'Arve et de ses Abords
<b>Représentants professionnels agricoles</b>	
François BUTTOUDIN	Groupement Pastoral de Pormenaz
Jacky-Noël DELACHAT	Groupement Pastoral d'Hernance
Bruno GEROLA	Groupement Pastoral des Besoens
Dominique ROSSET	Groupement Pastoral de la Rollaz / les Prés
Roger SOUDAN	Groupement Pastoral de Villy-Moëde
Guillaume MAILLET	Groupement Pastoral du Crêt du Midi
Céline LEONE	Chambre d'agriculture
Martine FAIVRE	Présidente - SICA du Pays du Mont-Blanc
Gérald MASCHIO	SICA du Pays du Mont-Blanc
Antoine ROUILLON	Directeur - SEA 74
Philippe JARZAGUET	Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDT)
<b>Représentants professionnels non agricoles et institutions</b>	
Céline GORRIS-ROUAN	Directrice SAFER
Eric COUDURIER	Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Savoie
Freddy CONTAT	CRPF
François CHARVIN	Union des propriétaires forestiers privés 74
Olivier LECLERC	Office National des Forêts
Hervé NEMOZ-RAJOT	Office National des Forêts
Franck HORON	ASTERS – conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie
Nadège DAVID	ASTERS – conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie
Anne DELESTRADE	CREA (Centre de Recherche sur les Ecosystèmes d'Altitude)
Laurent WAUQUIEZ	Président Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes
Elu Régional rapporteur	-
Thadée HENNEBO	Conseil Régional Rhône-Alpes
Aline PISSARD-MAILLET	Communauté de communes PMB Animatrice PPT
<b>Autres participants</b>	
Julie CHABOUD	CCVCMB
Emmanuel COGNET	SEA 74

# Partie 1

## Bilan

### Une première programmation réussie du Plan Pastoral du Pays du Mont-Blanc.

**MONT-BLANC** Une opération de la communauté de communes Pays du Mont-Blanc

### La vie dans les alpages à découvrir cet été

**DIMANCHE 22 JUIN 2014**  
**LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ**

Cet été, la communauté de communes du Pays du Mont-Blanc organise une campagne de promotion de ses alpages. Quatre sorties seront proposées aux personnes désireuses d'en apprendre plus sur la vie en alpage : à Sallanches le 28 juin, à Saint-Gervais le 10 juillet, à Praz-sur-Arly le 27 août et à Chammonix le 6 septembre.

Si les sorties sont présentées dans les bulletins intercommunaux de juin et de juillet, des dépliants sont également disponibles dans les offices de tourisme et les différentes mairies. Ces journées ont pour but de faire connaître les alpages, leurs caractéristiques et leur fonctionnement, souvent méconnus.

**Des journées pour tous**  
Lors de chaque sortie, les visiteurs seront accompagnés de professionnels de la montagne. Des spectacles et anima-

tions seront proposés afin de satisfaire les plus jeunes. Les plus grands pourront quant à eux profiter de la rencontre avec les alpagistes, le tout dans la convivialité.

Selon Laurence Trappier, vice-présidente de la communauté de commune, ces rencontres ont pour objectif de « faire connaître les traditions de vie des éleveurs et bergers de façon originale ».

**La mise en place d'un plan pastoral territorial**  
Pour réaliser ces randonnées, la communauté de communes s'est aidée du plan pastoral territorial du Pays du Mont-Blanc. Celui-ci est mis en place à petite échelle, sur un petit territoire ou un massif pastoral. Il garantit la préservation et l'entretien des espaces pastoraux et accompagne le développement durable de ces zones.

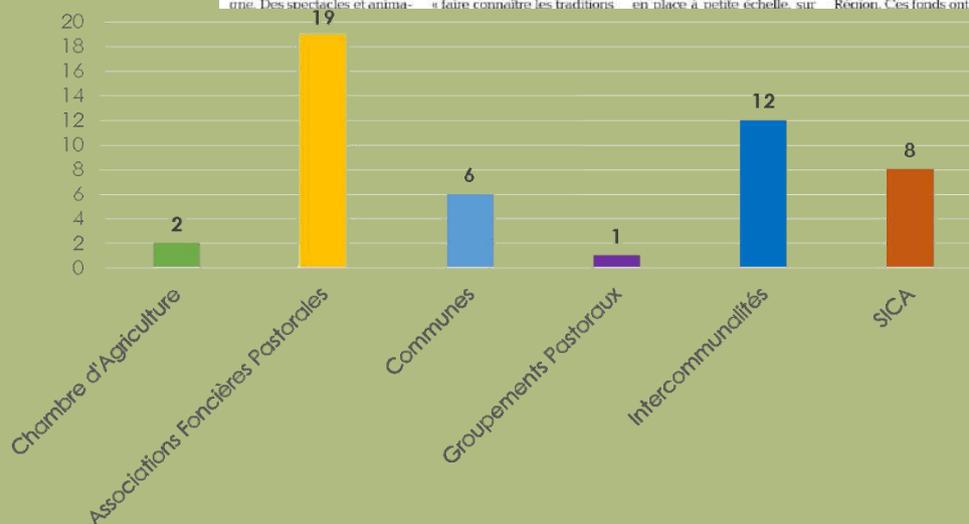
La communauté de communes développe ce dispositif depuis 2010, lui permettant ainsi d'obtenir une aide de la Région. Ces fonds ont notamment permis d'améliorer l'accès aux alpages, mais aussi de les approvisionner en eau et de construire des logements pour les bergers et éleveurs. L'action "Un berger dans mon école" a également été mise en place afin de sensibiliser les écoliers au pastoralisme, au rôle des bergers sur l'environnement et la nature.

**Le 28 juin : l'alpage de Véran**  
Les randonneurs ont rendez-vous à 8 h 30 au parking de Saint-Martin. Deux parcours seront proposés : un pour les marcheurs débutants et un autre pour les confirmés. Si le nombre de places reste limité pour ces journées organisées, l'accès à l'alpage est libre. Au sommet, une surprise attendra les courageux, puisque les cors des Alpes les accueilleront, ainsi qu'une dégustation des produits locaux !

Inscriptions : 04 50 78 12 10.



La première sortie se fera à l'alpage de Véran, au-dessus de Sallanches. Archives photo Le EL.



## 1.1. Analyse de la gouvernance et du fonctionnement général du PPT

### 1.1.1. Le rôle primordial des instances d'animation locales

#### 🕒 La structure porteuse du PPT du Pays du Mont-Blanc

La structure porteuse a évolué dans le temps par un simple jeu d'évolution de la structure d'origine. En 2008, il s'agissait du SIVOM du Pays du Mont-Blanc.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, avec la naissance de la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (regroupant Chamonix Mont-Blanc, les Houches, Servoz et Vallorcine), le SIVOM s'est transformé en Syndicat mixte Pays du Mont-Blanc.

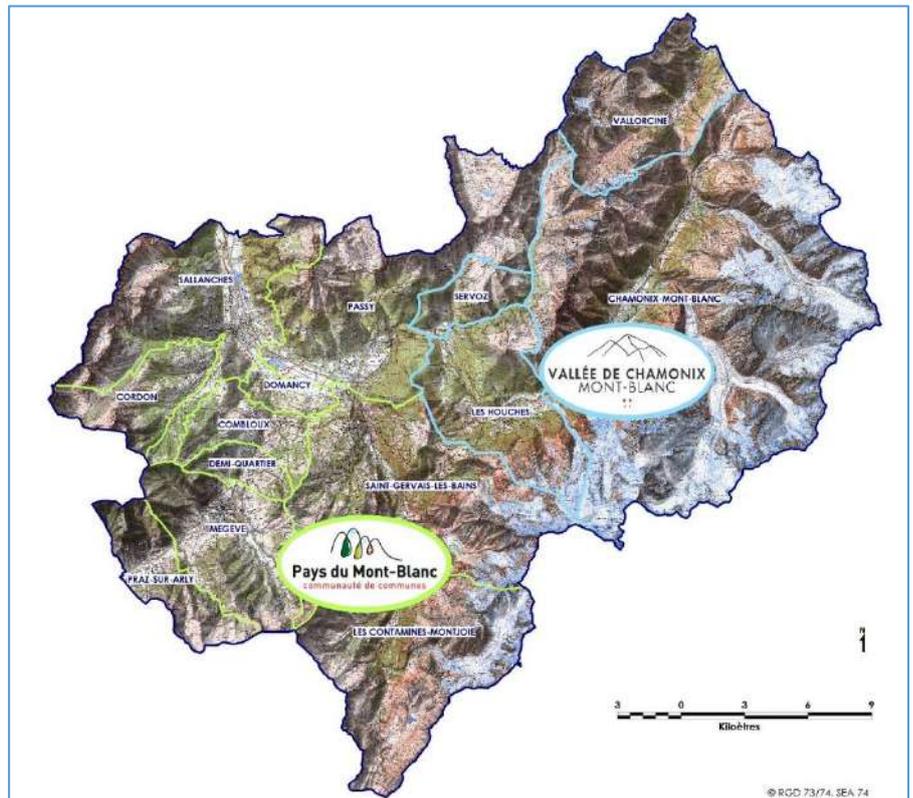
Enfin au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le syndicat mixte a été dissout et il est resté sur le territoire uniquement 2 communautés de communes : la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc (CCPMB) pour les 10 communes restées isolées jusque-là et la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (CCVCMB).

La CCPMB a été choisie pour poursuivre le portage du PPT pour le compte des deux intercommunalités, car c'est elle qui gardait le portage des démarches et contrats initiés à 14 avec la Région et sur les domaines de l'agriculture et de la forêt.

La structure porteuse tout au long du PPT était basée à Passy, une commune au positionnement central, qui facilite le rassemblement des différents acteurs.

Le PPT a bénéficié tout au long de son fonctionnement d'une structure porteuse qui réalisait également son animation, au travers d'une chargée de mission mobilisée sur environ 0,11ETP à cette mission, en parallèle de ces missions pour les autres projets du territoire (Charte forestière, PSADER et projets agricoles divers). Cela a permis une bonne articulation des démarches entre elles et une bonne vision d'ensemble pour les acteurs du territoire. Des projets ont ainsi pu être menés avec des objectifs communs aux enjeux pastoraux et forestiers par exemple (le GIF, les schémas de dessertes multifonctionnels...).

L'animatrice du PPT a ainsi pu accompagner les porteurs de projets, qui étaient aussi souvent aidés par un assistant à maîtrise d'ouvrage tel que la SEA 74.



L'animatrice a également pu communiquer sur le territoire sur cette procédure, sur différents supports. A la fin du programme des journées de découverte ont même été organisées, pour mettre en évidence des actions réalisées et s'en servir pour sensibiliser le grand public.

Cependant, le rôle de l'animatrice pourrait être renforcé et facilité. En effet, l'animatrice n'a pas eu une vision toujours complète de la vie des dossiers de subventions déposés, contrairement au PSADER où elle reste un point de passage obligé. En effet, les porteurs ont choisis de déposer le dossier directement en guichet unique comme cela est prévu pour instruire le dossier, mais ils n'ont que très rarement adressé une copie à l'animatrice, pour qu'elle puisse réagir en cas de problème dans l'instruction. Cela avait été demandé lors des comités de pilotage, mais n'a pas été suivi des faits, puisque cela n'était pas obligatoire. Cependant, à l'avenir, afin de faciliter une vision d'ensemble des dossiers, il serait préférable de relancer cette idée, pour que chaque dossier puisse être suivi en parallèle de son instruction par l'animatrice PPT. Elle pourra ainsi voir quand les dossiers sont réellement déposés, les différentes pièces et alors réagir en cas de problème, d'absence d'un élément ou de demande particulière des instructeurs. Elle pourrait aussi alerter et relancer les personnes concernées en direct pour faciliter le passage des projets.

### ● Le périmètre du PPT

L'intercommunalité du Pays du Mont-Blanc était organisée en 2008 année de candidature au PPT, en SIVOM à 14 communes. C'est l'échelle qui a été voulue pour le PPT. Ce périmètre est celui qui montre tout son intérêt pour de nombreux projets de territoire menés sur le Pays du Mont-Blanc : la Charte forestière (depuis 2008), le CDRA/PSADER (depuis 2007/2009). En effet, au-delà du rôle de rassemblement, le périmètre a aussi été le support d'action menée à 14 communes telles que la sensibilisation.

Communes	Population	Superficie (ha)
<b>CHAMONIX-MONT-BLANC</b>	9 318	24 547
<b>COMBLOUX</b>	2 184	1 726
<b>CORDON</b>	1 032	2 235
<b>DEMI-QUARTIER</b>	1 010	875
<b>DOMANCY</b>	1 939	722
<b>LES CONTAMINES-MONTJOIE</b>	1 225	8 145
<b>LES HOUCHES</b>	3 074	4 635
<b>MEGEVE</b>	3 694	4 410
<b>PASSY</b>	11 943	8 003
<b>PRAZ-SUR-ARLY</b>	1 378	2 264
<b>SAINT-GERVAIS-LES-BAINS</b>	5 788	8 768
<b>SALLANCHES</b>	16 358	6 587
<b>SERVOZ</b>	986	1 316
<b>VALLORCINE</b>	438	4 456
	<b>60 367</b>	<b>78 689</b>

Source : RGD 73/74

De même, le périmètre correspond à celui de la SICA locale qui est la structure qui a pu porter les projets des alpages privés du territoire. C'est à cette échelle que la profession agricole est structurée à travers la SICA pour réfléchir à son avenir.

Dans le futur, le territoire pourrait être inclus dans des démarches sur des périmètres plus grands (PAEC Mont-Blanc Arve Giffre par exemple), mais cela ne doit pas remettre en question le périmètre initial. En effet, pour assurer un bon fonctionnement de la démarche il faut qu'elle reste facile d'accès aux acteurs du territoire. Sur un périmètre plus grand, il devient plus compliqué pour les acteurs de se réunir facilement (distance / temps de trajets).

## ● Le Comité de Pilotage (COPIL)

Le Comité de pilotage s'est réuni pour la première fois le 27 novembre 2008 afin de présenter les grands principes du PPT aux membres et de valider le cahier des charges de la mission demandée au prestataire.

Le deuxième comité de pilotage du 20 février a permis la validation de la démarche de travail mis en œuvre par le prestataire retenu, à savoir le GIE Alpages et Forêt. On peut signaler que dès que la démarche a été lancée la composition ouverte du comité de pilotage a permis une forte mobilisation des acteurs du territoire, représentant les différentes catégories de structure (élus, professionnels agricoles et non agricoles).



Les séances de travail du comité du 14 mai, 23 juillet ont permis aux membres de participer à la constitution du projet (diagnostic et programme d'actions) qui a été validé dans la séance du 11 septembre. Il avait au préalable été présenté aux différents élus du SIVOM le 2 septembre 2009 en conseil syndical.

Quelques projets de travaux d'amélioration en alpage ont été validés pendant la phase de préparation du PPT, afin qu'ils puissent bénéficier de crédits de l'année 2009 au titre des projets d' « urgence »

Par la suite, le programme a été présenté à la Région en comité PRADR le 9 octobre 2009.

La Région n'a pas accordé au territoire l'enveloppe totale sollicitée et a demandé de revoir le programme sur la base d'une enveloppe régionale de 203 700€ tout en s'engageant à réexaminer les besoins du territoire à mi-parcours.

Le programme a donc été revu à la baisse pour 562 215€ et 203 207 € d'aides régions et il a ainsi été validé par la Région le 22 janvier 2010 pour 5 ans.

Ensuite, le comité de pilotage s'est réuni principalement pour valider les demandes de financement au titre du programme et aussi faire valider les évolutions nécessaires au contrat.

Ainsi, chaque début d'année, un comité de pilotage a été organisé pour valider les dossiers qui allaient être réalisés dans l'été. Parfois, cela a pu s'anticiper lors des comités de pilotage de l'automne précédent, notamment pour les actions telles que l'animation qui démarraient en janvier.

Les principales évolutions du contrat validées correspondent à :

- ▶ L'Ajustement du taux régional, en fonction de l'évolution des règles FEADER (au départ 1 € région donnait 0,5€ FEADER, puis 1 € Région pour 1 € FEADER)
- ▶ L'ajustement du taux en fonction du solde de crédits restant et suivant le statut de la structure (AFP, GP ou commune)
- ▶ Le basculement de crédits entre ligne d'une même action (dans la limite des 10% autorisés par la Région)
- ▶ Puis le bilan à mi-parcours qui a permis le recensement de nouveaux besoins et l'obtention d'une enveloppe supplémentaire portant l'enveloppe régionale à 445 715 €
- ▶ Le report de la fin du PPT d'un an pour essayer de consommer les reliquats de crédits liés aux périodes sans FEADER.

Les réunions du comité de pilotage étaient l'occasion de rappeler aux potentiels bénéficiaires le cheminement à suivre pour déposer et réaliser un projet, mais aussi faire remonter les difficultés rencontrées (retard traitement, guichet unique...).

Le comité de pilotage a aussi été l'instance où était discuté les contenus des actions portées par l'intercommunalité comme l'action de communication et de pédagogie, mais aussi l'action qui a regroupée plusieurs opérations sous la bannière « Groupement d'intervention foncier ».

Le comité de pilotage du PPT du Pays du Mont-Blanc s'est réuni 20 fois entre son lancement et la fin de sa réalisation, avec une participation de 20 personnes au moins en moyenne. On peut relever qu'il y a eu une forte mobilisation pendant l'élaboration, 25 personnes en moyenne sur les 5 comités de préparation. Il y a eu en moyenne 3 comités de pilotage / an, avec une forte concentration en 2009 pour la préparation et en 2012 au moment de l'analyse à mi-parcours et de la demande d'enveloppe complémentaire.

**Le rôle du comité de pilotage a été important pour sa phase d'élaboration mais aussi pour la vie et l'évolution du contrat. Il a permis de créer une véritable concertation entre acteurs qui ne se rencontraient pas forcément dans le passé. Il a permis la mise en évidence d'enjeux et la résolution de problème à travers différents projets réalisés ou discussions. C'est une véritable innovation pour ce territoire.**

**Ce comité a montré donc tout son intérêt pour le territoire du Pays du Mont-Blanc. Son rôle sera encore nécessaire dans le nouveau contrat, car c'est une règle pour la Région mais aussi pour l'obtention de crédits FEADER d'obtenir un avis favorable d'une instance locale de concertation. Son fonctionnement pourrait encore être amélioré à l'avenir.**

**En effet, ce comité se voulait comme le lieu où tous les projets et besoins liés aux alpages étaient abordés et où des solutions étaient trouvées. Au fil du temps, des dossiers ont été fléchés par les porteurs de projets directement auprès du Conseil Départemental et ils n'ont plus été portés à connaissance des membres du comité. Cela a eu tendance à biaiser l'opinion que pouvait se faire les membres des projets réellement réalisés sur le territoire, par rapport aux besoins identifiés. Sur les sujets comme le débroussaillage, les taux plus intéressants des aides départementales ont favorisé leur utilisation, mais la sous-mobilisation de l'enveloppe au sein du PPT.**

**De même, le comité de pilotage a été sollicité pour valider bon nombre de projets qui ont finalement été abandonnés : avant leur dépôt en guichet unique ou une fois les subventions acquises. Il y a environ 10 projets dans ce cas, correspondant à 335 000 € de projets. Ce qui n'est pas négligeable. La plupart de ces abandons est liée à une difficulté à trouver l'autofinancement nécessaire pour engager le projet. La Région a souvent accepté de rendre de nouveau disponible les crédits non consommés dans l'enveloppe du territoire. A l'avenir cela ne sera plus possible, il faudra donc veiller à ne présenter si possible que des dossiers qui pourront réellement se réaliser.**

### 1.1.2. Le rythme de programmation des projets

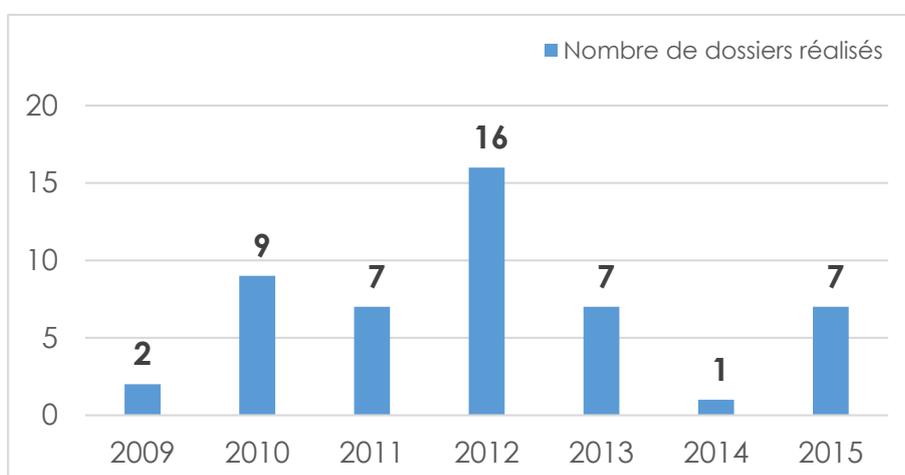
La validation des dossiers s'est faite de manière plutôt irrégulière sur les différentes années, même si en termes de saisonnalité, on était plutôt régulier avec une importante validation de dossiers à la fin de l'hiver, pour permettre la réalisation de travaux l'été.

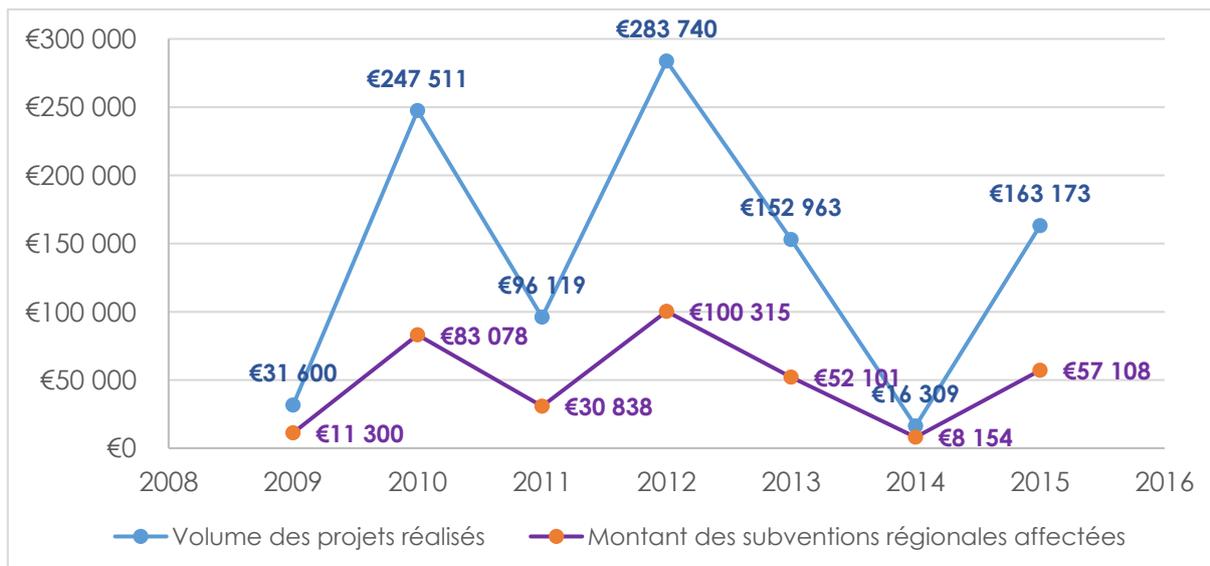
Pour l'irrégularité sur les années, cela s'explique par les différents changements rencontrés :

- ▶ Au tout début de contrat, il y avait beaucoup de demandes et des enveloppes conséquentes.
- ▶ Fin 2011, une bonne partie des crédits avaient été consommés, il a fallu attendre le courant 2012 pour disposer d'une nouvelle enveloppe de crédits et aussi la possibilité de portage par la SICA désormais possible pour les projets des alpages privés. Ce qui a amené un nouveau flux dès l'été 2012.
- ▶ Puis la programmation FEADER s'est arrêté fin 2013, et a réduit de manière importante le nombre de dossiers validés en 2014 (un dossier « urgent » présenté avec un taux de subvention unique de la Région de 50%)
- ▶ En 2015, les dossiers déposés en cette fin de programmation ont permis de consommer l'enveloppe restante disponible pour le territoire.

Le comité de pilotage s'est donc adapté aux évolutions rencontrées et a pu réagir pour pouvoir assurer un soutien adéquat aux projets.

Année	Nombre de dossiers	Volume des projets réalisés	Montant des subventions régionales affectées	Montant des subventions FEADER affectées	Autofinancement
2009	2	31 600 €	11 300 €	10 980 €	9 320 €
2010	9	247 511 €	83 078 €	64 830 €	99 603 €
2011	7	96 119 €	30 838 €	15 910 €	49 371 €
2012	16	283 740 €	100 315 €	98 319 €	85 106 €
2013	7	152 963 €	52 101 €	21 718 €	79 144 €
2014	1	16 309 €	8 154 €	0 €	8 155 €
2015	7	163 173 €	57 108 €	57 133 €	48 932 €
	<b>49</b>	<b>991 415 €</b>	<b>342 894 €</b>	<b>268 890 €</b>	<b>379 631 €</b>

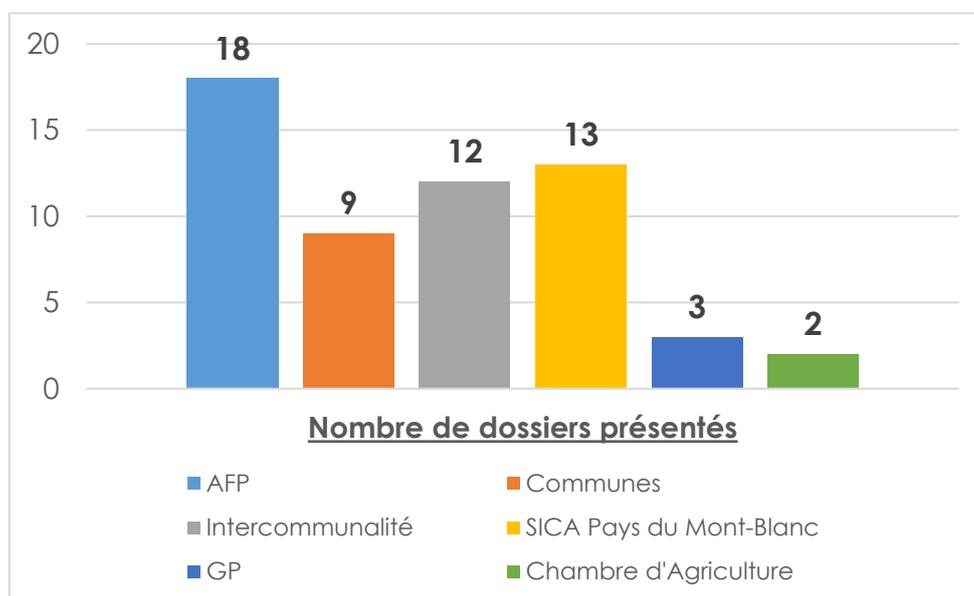




## 1.2. Analyse des projets programmés

Depuis le Comité de Pilotage en date du 11 septembre 2009, 56 dossiers ont été déposés pour cette première programmation par 19 maîtres d'ouvrages différents de ce territoire du Pays du Mont-Blanc.

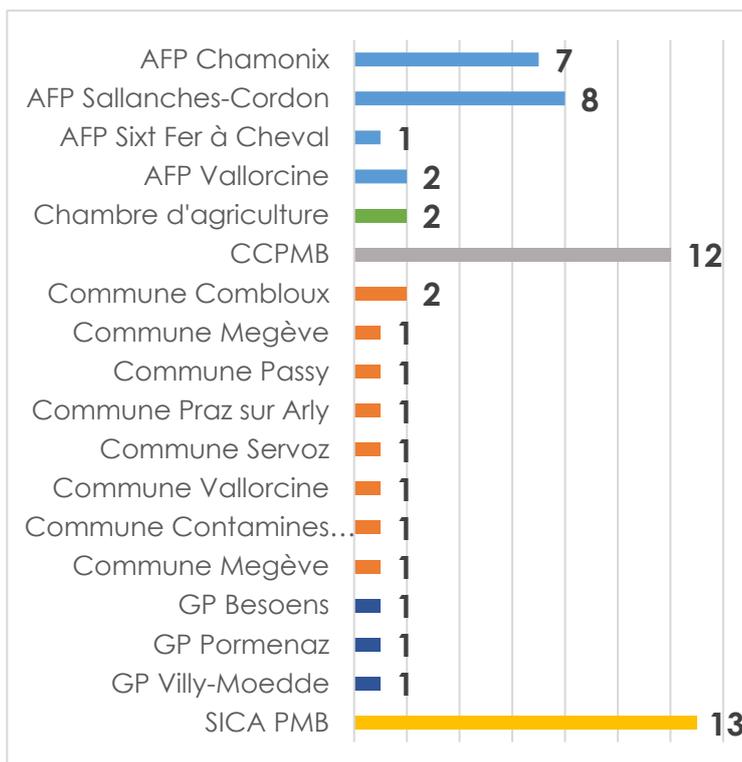
### 1.2.1. Une diversité des maîtres d'ouvrage



La mobilisation des différents maîtres d'ouvrage du PPT du Pays du Mont-Blanc pour cette première programmation montre clairement la capacité de ces acteurs à solliciter le soutien de la Région Rhône-Alpes et de l'Europe pour accompagner les importants investissements nécessaires à cette activité pastorale, indispensable à ce territoire.

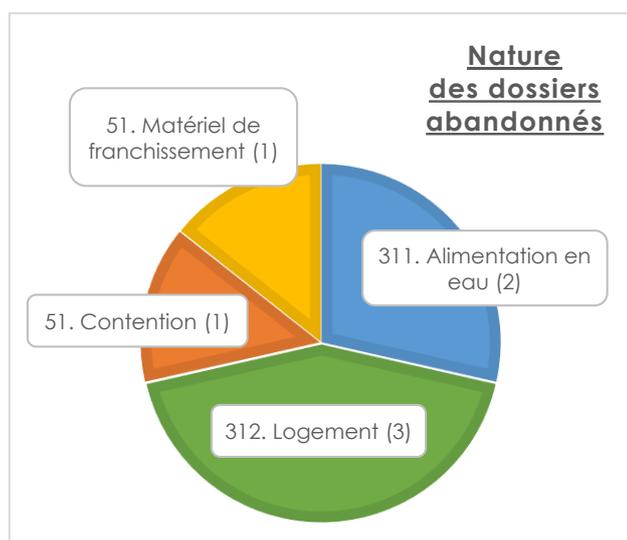
Ces acteurs ont pu s'appuyer sur les différentes structures collectives existantes sur ce territoire, notamment grâce aux 3 Associations Foncières Pastorales (AFP) présentes sur le territoire du Pays du Mont-Blanc (couvrant 7 212 hectares et rassemblant 696 propriétaires). A savoir également la présentation d'un dossier par l'AFP de Sixt-Fer-à-Cheval pour un alpage situé sur le territoire de la commune de Passy (propriété de la commune de Sixt-Fer-à-Cheval).

De plus, la mise en conformité de la Société d'Intérêt Collectif Agricole (SICA) du Pays du Mont-Blanc a ainsi permis d'accompagner les projets de nombreux alpagistes individuels, jusque-là non concernés par une structuration collective.



Action de sensibilisation portée par la Communauté de communes du Pays du Mont-Blanc (alpage de Véran – Sallanches)

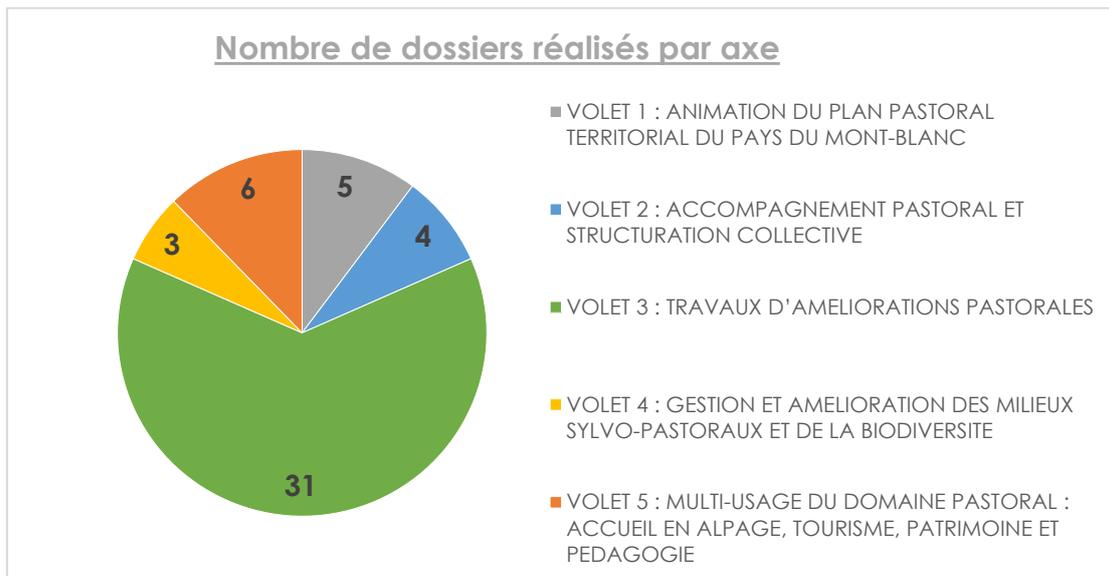
**Pour répondre à ce nouveau dispositif en faveur de la mise en valeur des espaces pastoraux, les différents acteurs du territoire ont pu s'adapter depuis 2009 aux règles de cette procédure et ainsi mettre en œuvre un programme d'action de plus d'un million d'euros de travaux d'améliorations pastorales, d'actions innovantes et de communication en faveur de ces espaces d'altitude.**



Toutefois, sur l'ensemble des dossiers présentés depuis 2009 auprès du Comité de Pilotage, 7 dossiers ont été abandonnés. Bien que la majorité de ces projets étaient assez modeste en termes de montants (amélioration de logement, couloir contention...), à noter l'abandon en 2010 par une commune de mener un important programme de réhabilitation d'un alpage laitier.

Cela montre les difficultés que peuvent rencontrer les différents acteurs pour pouvoir répondre aux besoins identifiés d'améliorations pastorales.

## 1.2.2. Une bonne répartition des projets suivants les axes et actions du PPT



Cette programmation traduit bien les besoins encore importants du territoire du Pays du Mont-Blanc en termes d'améliorations pastorales et en particulier en termes d'équipements indispensables que représentent les accès, les logements et l'eau. Toutefois, les acteurs de ce plan pastoral ont également su mettre en œuvre de nombreuses autres actions structurantes pour ce domaine agro-pastoral du Pays du Mont-Blanc, que ce soit en lien avec le foncier ou encore la valorisation de cette activité pastorale.

**La diversité des actions menées sur le territoire du Pays du Mont-Blanc pour cette programmation 2009-2015 est exemplaire.**

### 1.2.3. Analyse du type de projets par actions

## VOLET 1 : ANIMATION DU PLAN PASTORAL TERRITORIAL DU PAYS DU MONT-BLANC

### ↳ Action 1.1 : Animation du PPT

Cette action centrale pour la réalisation de cette procédure quinquennale s'est administrativement traduite par le dépôt d'un dossier annuel de demande de financement (à hauteur de 75%) auprès de la Région Rhône-Alpes.

Le Syndicat Mixte du Pays du Mont-Blanc, puis la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc à partir de 2011, a porté l'animation de cette démarche territorialisée à l'échelle des 14 communes de ce plan pastoral.

La Chargée de mission Agriculture/ Forêt de la Communauté de communes s'est à la fois chargée :

- ▶ de mener la concertation locale avec l'ensemble des acteurs et représentants des usagers des espaces pastoraux et plus particulièrement auprès des différents porteurs de projet,
- ▶ d'organiser et tenir les réunions du COPIL,
- ▶ et d'établir systématiquement un compte-rendu de ces COPIL, nécessaire aux maîtres d'ouvrage pour la demande de subventions auprès des services instructeurs.

Bien que ne mobilisant pas d'aides régionales sur ce PPT, plusieurs fiches complémentaires à cette animation ont été identifiées en 2009 afin de mener une gestion intégrée des différentes démarches sur ce territoire du Pays du Mont-Blanc (*présentées dans la PARTIE 2 de ce document*).

### ↳ Action 1.2 : Appui aux actions transversales et coordination

- ◎ Fiche 1.2.1 : Lien avec la Charte Forestière du Pays du Mont-Blanc
- ◎ Fiche 1.2.2 : Lien avec le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER)
- ◎ Fiche 1.2.3 : Lien avec les dispositifs de préservation de la biodiversité

→ 5 PROJETS :  
21 399 €  
15 000 € RRA  
6 399 € AUTOFINANCEMENTS

### 16 Comités de Pilotage ayant structuré la vie du PPT entre 2009 et 2015

Dates COPIL	Ordre du jour et avancement de la démarche PPT
11-sept-09	Validation par le Comité Syndical et mise en œuvre du PPT
03-mars-10	Modification et validation des taux, projets proposés pour validation
10-mars-11	Correction montants internes fiche 31, validation 1 <sup>er</sup> dossiers 2011 et le cahier des charges des 2 actions menées par le Syndicat (GIF + Communication)
16-juin-11	Validation des nouveaux projets, situation de la démarche en cours d'actualisation des projets des alpages privés
23-nov-11	Validation dossier animation en 2012, présentation et discussion des résultats concernant la mise à jour des besoins pour 2012-2014
09-mars-12	Validation des demandes de subvention et validation du projet d'avenant pour la nouvelle maquette financière
07-juin-12	Validation des demandes de subvention
19-juil-12	Information sur la validation de l'avenant pour l'enveloppe complémentaire et projets proposés pour validation
19-nov-12	Validation des demandes de subvention notamment pour l'animation du PPT en 2013
12-févr-13	Validation des demandes de subvention
16-avr-13	Examen d'une demande de subvention
19-nov-13	Présentation et validation de dossiers
26-août-14	Présentation aux nouveaux membres, bilan des crédits et proposition de prolongation du contrat PPT
05-févr-14	Validation des demandes de subvention, point d'avancement sur les projets en cours portés par la CCPMB et situation de la programmation FEADER
30-avr-15	Présentation évolutions nouvelle programmation FEADER Examen des demandes de subvention Nouvelle candidature et demande de financement régional (préparation et cahier des charges)
08-déc-15	Examen des demandes de subvention Renouvellement du PPT (présentation du bilan 2009/2015, synthèse réunions secteurs 2015, proposition enjeux...)

## VOLET 2 : ACCOMPAGNEMENT PASTORAL ET STRUCTURATION COLLECTIVE

### ↳ Action 2.1 : Structuration et accompagnement des acteurs pastoraux

- ⊙ Fiche 2.1.1 : Emergence des projets, médiation et résolution de conflits
- ⊙ Fiche 2.1.2 : Veille foncière (Conservatoire des Terres Agro-Pastorales de Haute-Savoie\*)

Comme pour les autres volets de la programmation du PPT qui s'achève, ces deux fiches (pas de financement dans le cadre du PPT) avaient pour vocation de rappeler les actions complémentaires, voire indispensables, à la réalisation de ce dispositif en faveur des espaces pastoraux.

### ⊙ Fiche 2.1.3 : Structuration collective (AFP, GP)

Au-delà d'outils structurants comme les Associations Foncières Pastorales (AFP) et les Groupements Pastoraux (GP), cette première programmation a permis de soutenir une démarche foncière innovante. Ce dispositif, proposé par la Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie, a pu être mis en œuvre sur 2 territoires avec des enjeux propres.

#### ► Nature des projets



#### ► Maîtres d'ouvrage

Ces 2 actions ont été portées par la Communauté de communes du Pays du Mont-Blanc.

Pour ces deux opérations foncières, l'ensemble du domaine pastoral des territoires de Megève et de Vallorcine ont été intégré à cette démarche, soit près d'une soixantaine d'unités pastorales.

Si l'opération menée sur le territoire de Vallorcine a créé une véritable dynamique avec un important programme d'actions qui se poursuit, les rencontres menées avec les propriétaires de terrains d'alpage sur la commune de Megève n'ont cependant pas permis de donner une suite pour le moment.

→ 4 PROJETS :  
28 888 €

5 142 € RRA  
4 822 € FEADER  
8 054 € CD74 + COMMUNES VALLORCINE & MEGÈVE  
10 870 € AUTOFINANCEMENTS

#### \* Conservatoire des Terres Agro-Pastorales de Haute-Savoie :

dispositif d'intervention soutenant l'acquisition d'alpages par les collectivités locales en vue de leur préservation et de leur mise en valeur pastorale.

→ 2 PROJETS :  
21 000 €

1 999 € RRA  
1 999 € FEADER  
3 854 € CD74  
4 200 € COMMUNES VALLORCINE & MEGÈVE  
8 948 € AUTOFINANCEMENTS

#### « Groupement d'Intervention Foncière »

Action innovante basée sur une intervention groupée et coordonnée d'opérateurs fonciers proposée aux collectivités territoriales qui le souhaitent. L'action du GIF, pluridisciplinaire, permet également de proposer des projets intégrés de gestion et d'aménagement en recherchant une valorisation économique (réorganisation du pâturage, exploitation de bois-énergie, liaison avec le tourisme...).

Le territoire du Mont-Blanc, et plus particulièrement la commune de Vallorcine, a été le premier GIF mis en œuvre sur le département.



## Groupement d'Intervention Foncière de VALLORCINE



Rhône-Alpes



### OBJECTIF

Mise en œuvre d'une action de **gestion durable du foncier** :

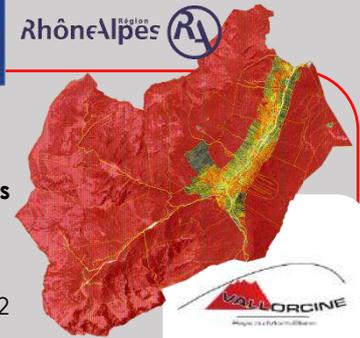
- développement d'une **méthode** (diagnostic)
- et définition des **modalités de restructuration foncière** des terrains, remise d'une « **boîte à outils** » à la **collectivité** (plusieurs possibilités d'actions selon les acteurs concernés (ASA, AFP, propriétaires privés, exploitants agricoles et sylvicoles...)).

### LA COMMUNE DE VALLORCINE :

- ▶ 4 456 ha
- ▶ 6 589 parcelles
- ... surface moyenne : 0,59 hectares
- ▶ 1 034 propriétaires
- ▶ 750 comptes propriétaires

### AFP VALLORCINE : création en 1992

- ▶ 3 609 ha
- ▶ 2 827 parcelles
- ▶ 430 propriétaires en 1992 ⇒ 703 en 2014



Association  
Foncière  
Pastorale  
de Vallorcine



### MISE EN ŒUVRE

#### Phase 1 : Diagnostic 2010-2011

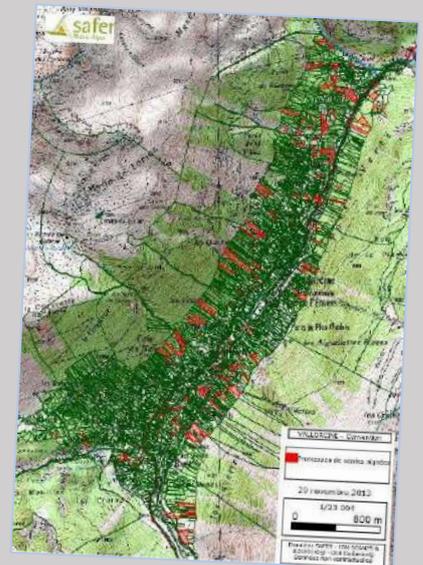
- Réunions publiques d'information et de sensibilisation des propriétaires fonciers (zones non constructibles au PLU)
- Enquête/questionnaire avec **104 retours** sur plus de 700 envois
- ⇒ 90 intéressés par la restructuration foncière (achat, échange et adhésion à l'AFP, vente)

#### Phase 2 : Animation foncière 2013

auprès de propriétaires vendeurs



- **50 propriétaires**
- **19 hectares**
- Envoi d'un courrier aux 50 propriétaires et permanence en mairie en juillet 2013
- Recueil par la SAFER et le CRPF des promesses de vente pour le compte de la commune
- Rencontres, relances téléphoniques en continu des propriétaires par les opérateurs



### RESULTATS au 30 juillet 2014

- ▶ **25 propriétaires vendeurs**
- ▶ **Surface : 24,70 hectares**
- ▶ **Nombre parcelles : 292 parcelles**
- ▶ **Coût d'acquisition : 63 580 €**
- ▶ **Subvention : 19 074 € Département de la Haute-Savoie**

#### Phase 3 : Animation forestière 2015

- REUNION PUBLIQUE d'informations et d'échanges (17.10.2015)  
Propositions d'amélioration de la Gestion Forestière



## 🕒 Fiche 2.1.4 : SICA de la Haute-Vallée de l'Arve

L'accompagnement technique de la Chambre d'Agriculture et du CER France, auprès de la Société d'Intérêt Collectif Agricole (SICA) existante de la Haute-Vallée de l'Arve, a permis à la fois de mener une étude (juridique et fiscale) et de mettre en conformité cette structure.

Cette SICA, renommée SICA du Pays du Mont-Blanc a ainsi pour objet de lui permettre de porter des dossiers alpages pour le compte de ses membres.

Cette action répond à un enjeu majeur à l'échelle du Pays du Mont-Blanc, soulevé lors de l'élaboration de cette programmation, liée à l'importance de la propriété privée et l'absence de structuration collective pour de nombreux alpages.

### ► Nature des projets

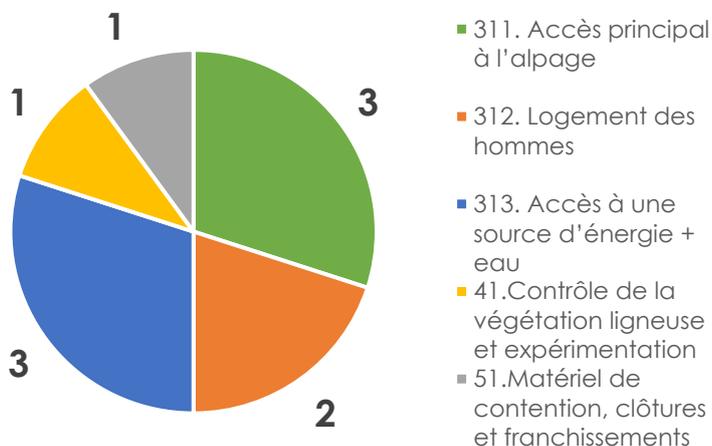


### ► Maître d'ouvrage et nombre d'unités pastorales concernées

Les deux dossiers, portés par la Chambre d'Agriculture, ont permis de structurer dans un projet collectif l'ensemble des exploitants-alpagistes du territoire du Pays du Mont-Blanc.

Ainsi à partir de 2012, cette SICA du Pays du Mont-Blanc a permis aux alpagistes individuels, jusque-là non éligible, de présenter et réaliser 10 dossiers d'améliorations pastorales.

### Nature des dossiers portés par la SICA



→ 2 PROJETS :

7 888 €

3 143 € RRA

2 823 € FEADER

1 922 € AUTOFINANCEMENTS



PAYS DU MONT-BLANC

## L'agriculture, un enjeu pour le territoire

### La Société d'Intérêts Collectifs Agricole (SICA)

du Pays du Mont-Blanc représente l'ensemble des agriculteurs de ce territoire. Elle est l'interface entre les agriculteurs et les collectivités.

Elle travaille actuellement sur :

- le suivi du PSADER du Pays du Mont-Blanc, en menant des actions en faveur de la filière viande, de l'installation, de la communication ...
- le suivi du Plan Pastoral Territorial du Mont-Blanc, permettant aux alpagistes d'obtenir une aide financière pour leurs travaux en alpage. Elle sera l'interface entre l'alpagiste et la Région qui finance le PPT.
- Une convention avec la CCPMB et la CCVCMB.
- les questions techniques : conduite des prairies, analyse économique ....

## VOLET 3 : TRAVAUX D'AMÉLIORATIONS PASTORALES

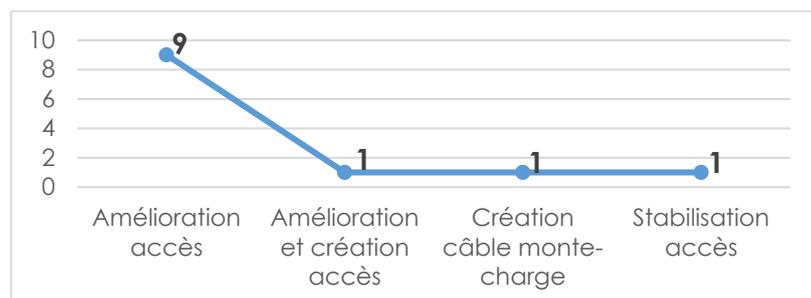
### ↳ Action 3.1 : Amélioration des conditions de vie à l'alpage et innovation

Cette action en faveur des améliorations pastorales a été portée par 11 maîtres d'ouvrages différents pour la réalisation de 31 projets. Ces travaux qui ont été au cœur de cette programmation sont indispensables au maintien de l'activité pastorale de ce territoire du Pays du Mont-Blanc.

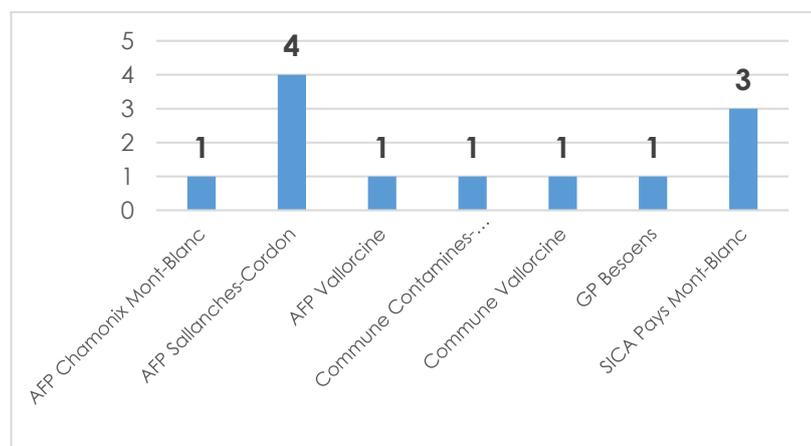
#### 🕒 Fiche 3.1.1 : Accès principal à l'alpage

Le portage de ces 12 projets, assurés par 7 maîtres d'ouvrage, a permis de répondre aux besoins importants d'amélioration et la création de desserte (dont la création d'un câble) pour une vingtaine d'unités pastorales.

##### ► Nature des projets



##### ► Maîtres d'ouvrage



→ 31 PROJETS :  
757 513 €

258 744 € RRA  
252 712 € FEADER  
246 057 € AUTOFINANCEMENTS

→ 12 PROJETS :  
421 407 €

144 054 € RRA  
144 054 € FEADER  
133 300 € AUTOFINANCEMENTS



Câble monte-charge de l'unité Pastorale de Blaitère (Chamonix Mont-Blanc) et accès secteur de Veran (Sallanches) – SEA74 ©

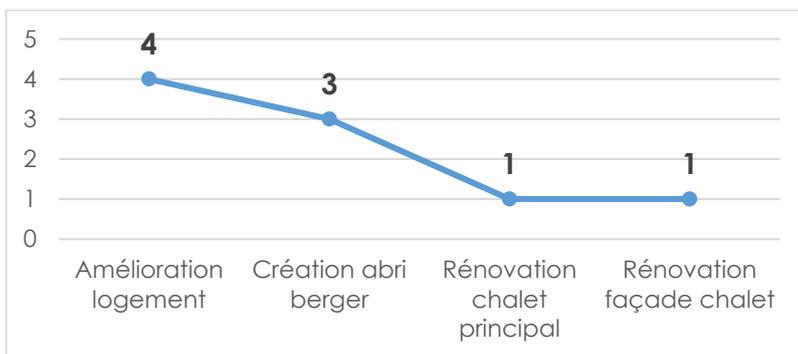
Ces 12 projets montrent l'importance de ces travaux pour le maintien de l'activité pastorale sur le territoire du Pays du Mont-Blanc. Cette première action structurante de ce VOLET 3 (Accès, Logement et Eau) représente à elle seule 42 % de l'aide régionale apportée à cette programmation 2009-2015.

### 🕒 Fiche 3.1.2 : Logement des hommes

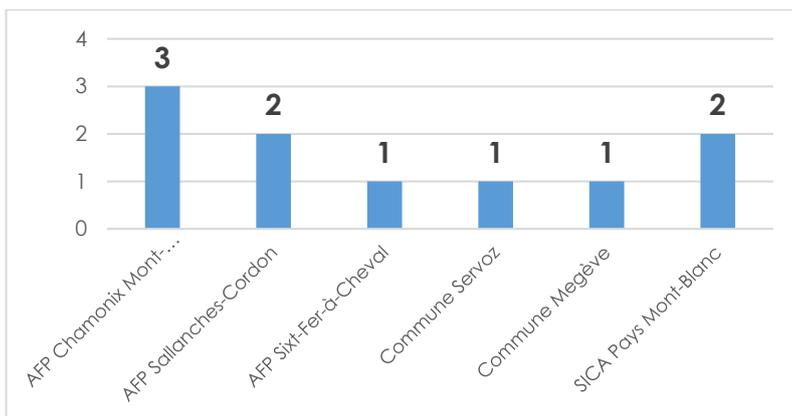
Les conditions de logement des alpagistes sont déterminantes pour cette activité pastorale. Les projets présentés par 7 maîtres d'ouvrage ont permis de répondre à une partie des besoins sur le territoire du Pays du Mont-Blanc en matière d'amélioration et de création de logements dédiés aux alpagistes.

Hormis quelques dossiers légers de modernisation, plus de la moitié de ces dossiers ont mobilisés des enveloppes financières conséquentes. Ces rénovations et créations de logement ont permis de concourir au maintien, voire au redéploiement, de l'activité pastorale des unités pastorales concernées (dont plusieurs accessibles uniquement par sentiers).

#### ► Nature des projets



#### ► Maîtres d'ouvrage



→ 10 PROJETS :  
195 041 €

62 813 € RRA  
64 255 € FEADER  
67 974 € AUTOFINANCEMENTS



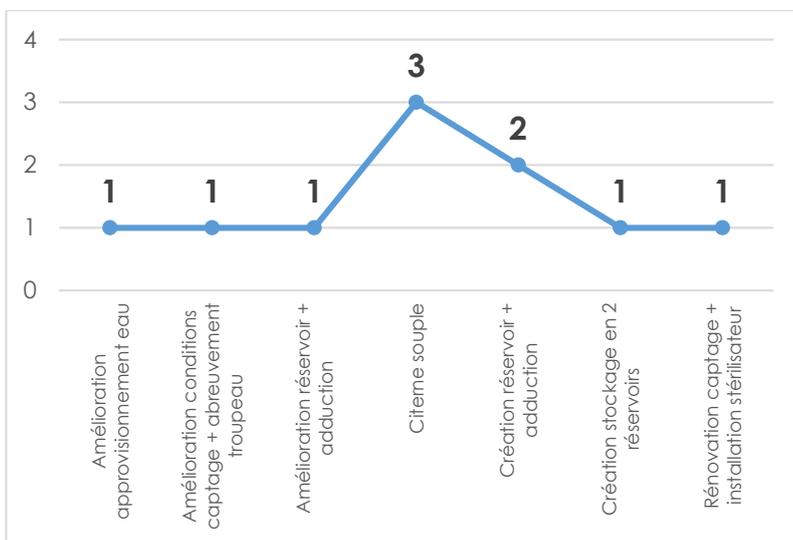
Abri de berger de l'unité Pastorale d'Anterne (Passy), Blaitière (Chamonix Mont-Blanc) et Chevan (Praz-sur-Arly) – SEA74 ©

Ces dossiers de création et d'amélioration des logements des alpagistes représentent 20 % de l'aide régionale apportée à cette programmation 2009-2015 pour le territoire du Pays du Mont-Blanc.

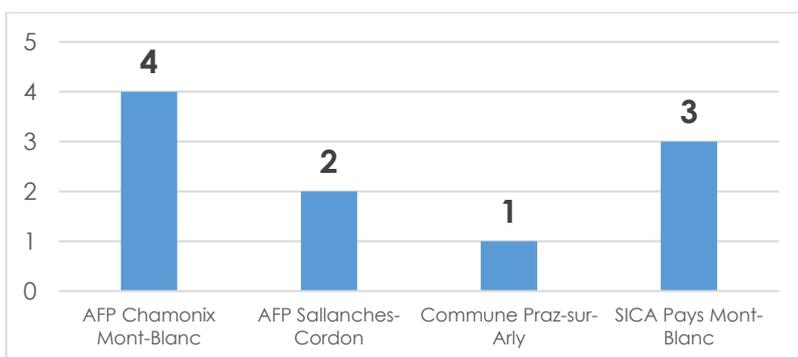
### 🕒 Fiche 3.1.3 : Alimentation en eau, énergie et gestion des effluents

Au vu des enjeux que représente la ressource en eau pour l'activité pastorale (ainsi que les besoins d'énergie et de gestion des effluents intégrés à cette fiche), 10 dossiers ont été réalisés par 4 maîtres d'ouvrage sur cette programmation. Les contraintes d'exploitation liées à ces espaces d'altitude impliquent de trouver des réponses techniques adaptées, notamment en faveur du stockage et de l'alimentation en eau comme le montre les projets réalisés lors de ce plan pastoral.

#### ► Nature des projets



#### ► Maîtres d'ouvrage



Cette 3<sup>ème</sup> fiche de ce VOLET 3 du PPT dédié aux travaux d'améliorations pastorales représente 14 % de l'aide régionale apportée à cette programmation 2009-2015 pour le territoire du Pays du Mont-Blanc.

→ 10 PROJETS :  
141 065 €

51 878 € RRA  
44 404 € FEADER  
44 783 € AUTOFINANCEMENTS



Citernes souples - Unités Pastorales du Truc (Saint-Gervais-les-Bains) et Blaitière (Chamonix Mont-Blanc), La Flégère (Chamonix Mont-Blanc) - SEA74 ©

## ↳ Action 3.2 : Amélioration des outils de production à l'alpage

- ⊙ Fiche 3.2.1 : Bâtiments d'exploitation
- ⊙ Fiche 3.2.2 : Production laitière et fromagère
- ⊙ Fiche 3.2.3 : Gestion des effluents d'exploitation et innovation
- ⊙ Fiche 3.2.3 : Qualité des produits d'alpage

Comme pour les autres volets de la programmation du PPT qui s'achève, ces actions non éligibles à cette politique régionale constituent toutefois un enjeu pour la pérennité et la modernisation de l'activité pastorale et plus spécifiquement laitière du Pays du Mont-Blanc.

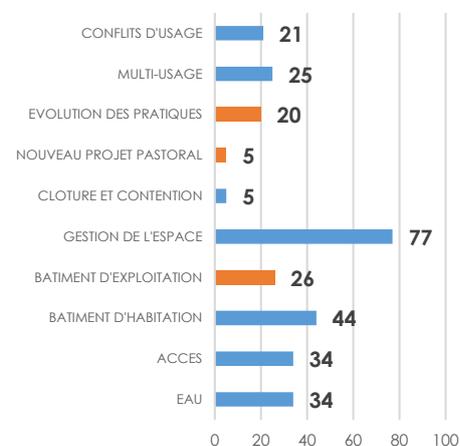
Le recensement en 2009 des besoins liés à l'amélioration des chalets d'exploitation en alpage a permis de confirmer que de nombreuses améliorations d'équipements (logement des animaux et salle de traite avec zones de stockage des effluents, salles de fabrication, caves d'affinage...) seraient nécessaires pour garantir la viabilité de ce mode d'exploitation pastorale et plus particulièrement du fonctionnement des unités pastorales laitières.

Le territoire du Pays du Mont-blanc présente une dynamique intéressante au regard de l'installation en élevage laitier avec transformation fromagère ou allaitant avec un fort potentiel de consommation des productions en directe au sein du bassin de vie de l'Arve.

Malgré les faibles surfaces disponibles en vallée qui handicapent les installations, les alpages présenteraient une réponse technique et administrative à ce manque de surfaces en offrant un potentiel fourrager conséquent mais le contexte de gestion de certaines zones pastorale freine cette dynamique. Il semble nécessaire de mettre en œuvre une sensibilisation forte en mobilisant les acteurs de la profession agricole, du foncier ainsi que les collectivités du territoire auprès des utilisateurs et propriétaires d'alpage quant au potentiel d'accueil de nouvelles exploitations en alpage. Le diagnostic de ce nouveau plan pastoral confirme une nette diminution du chargement animal de certaines unités pastorales. Leur redynamisation pourra se traduire, selon les cas, par une installation d'une nouvelle activité laitière ou l'estive de troupeaux allaitants. Cette pression de demande d'alpage provient également de l'extérieur du Pays du Mont-blanc pour l'estive de troupeaux ovins et bovins allaitants. Ce dernier point est illustré par les nombreuses demandes inscrites à la Bourse alpage des Savoie animée par les deux Société d'Economie Alpestre.



Les besoins du domaine pastoral du Pays du Mont-Blanc recensés en 2009 lors de l'élaboration du PPT (en nombre d'UP concernées)



### Un accompagnement financier des Communautés de Communes du Pays du Mont-Blanc et de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

Depuis plusieurs années les territoires conventionnent avec la SICA du Pays du Mont-Blanc sur 3 volets : communication, service de remplacement et « actions collectives ».

En 2014 et 2015 l'appui financier des communautés de communes a permis notamment :

- La communication sur le métier d'agriculteur (organisation de soirées de projection du film réalisé dans le cadre du PSADER)
- La poursuite d'actions de communication autour de l'abattoir et l'aide à l'achat de matériel spécifique
- L'appui au fonctionnement des structures agricoles collectives.

## VOLET 4 : GESTION ET AMELIORATION DES MILIEUX SYLVO-PASTORAUX ET DE LA BIODIVERSITE

Cet autre volet sur la conservation des terres agro-pastorales et des ressources disponibles sur ces milieux d'altitude a été porté par 3 maîtres d'ouvrage différents. Cette action montre également la diversité des projets qui ont été mis en œuvre sur le territoire en faveur du maintien de l'ouverture, de l'organisation du pâturage sur ces milieux notamment en lien avec les enjeux de la préservation de la ressource en eau.

### ↳ Action 4.1 : Contrôle de la végétation ligneuse et expérimentation

Deux dossiers ont été réalisés afin de contrôler la végétation ligneuse et ainsi améliorer la gestion des milieux pastoraux. Ce contrôle est essentiel pour ces milieux, souvent les plus difficiles, qui ont pâti de nombreuses modifications des pratiques agricoles survenues depuis XX<sup>ème</sup> siècle. Ces interventions jouent un rôle important pour l'optimisation de l'utilisation des surfaces pastorales par les troupeaux mais également pour le maintien de la diversité biologique.

► Maîtres d'ouvrage



### ↳ Action 4.2 : Réorganisation de la conduite pastorale (distribution de l'eau, desserte interne et plateformes de traite)

Malgré les besoins identifiés lors de l'élaboration de la programmation, aucun dossier n'a été déposé sur cette action.

### ↳ Action 4.3 : Gestion spécifique de l'eau et de milieux humides

Ce dossier porté en 2010 par la commune de Passy a permis de réaliser des travaux de mise en conformité des périmètres de protection des captages d'eau potable sur l'alpage de Curalla-Platé.

Cette première fiche de ce volet orienté sur la gestion des milieux ne représente que 5 % de l'aide régionale apportée à cette programmation 2009-2015 pour le territoire du Pays du Mont-Blanc.

Au vu des besoins en termes de contrôle de la végétation, une partie des projets sur le territoire ont été orientés vers la politique du Conseil Départemental en faveur des Espaces Naturels Sensibles, notamment dans un souci d'optimisation de l'enveloppe régionale.

→ 3 PROJETS :  
83 600 €  
16 718 € RRA  
9 718 € FEADER  
57 164 € AUTOFINANCEMENTS

→ 2 PROJETS :  
48 600 €  
9 718 € RRA  
9 718 € FEADER  
29 164 € AUTOFINANCEMENTS



Unité Pastorale de La Crépinières (Megève) – SEA74 ©

→ 1 PROJET :  
35 000 €  
7 000 € RRA  
28 000 € AUTOFINANCEMENTS

## VOLET 5 : MULTI-USAGE DU DOMAINE PASTORAL : ACCUEIL EN ALPAGE, TOURISME, PATRIMOINE ET PEDAGOGIE

Outre la nécessité d'avoir de bonnes interactions entre les différents acteurs présents sur le domaine pastoral, il est nécessaire de faire connaître et reconnaître l'activité pastorale auprès des différents publics (élus, scolaires, grand public...).

La diversité des actions initiées sur ce dernier volet montre là aussi la dynamique créée autour ce plan pastoral sur le territoire.

### ↳ Action 5.1 : Matériel de contention, clôtures et franchissements

Malgré plusieurs besoins remontés auprès du COPIL, un seul dossier a été finalement réalisé lors de cette première programmation. Porté par la SICA du Pays du Mont-Blanc, ce projet a permis de mettre en place un couloir de contention à proximité immédiate du chalet (unité pastorale de Radaz sur la Commune de Megève).

### ↳ Action 5.2 : Appui aux projets agro-touristiques et valorisation de l'offre en alpage

### ↳ Action 5.3 : Entretien et valorisation du patrimoine alpestre remarquable

Au même titre que les autres actions décrites et non éligibles, ces 2 fiches rappellent l'enjeu que représente la conservation d'éléments patrimoniaux alpestres (chalets, chapelles, patrimoine vernaculaire).

### ↳ Action 5.4 : Communication et pédagogie : Actions spécifiques de sensibilisation et d'information

Ce premier plan pastoral a permis d'accompagner et d'initier plusieurs démarches en faveur de différents publics afin de valoriser l'activité agro-pastorale du territoire du Pays du Mont-Blanc.

Les 5 actions de communication et pédagogie sur la thématique de l'alpage en Pays du Mont-Blanc ont été portées successivement par le Syndicat Mixte puis à partir de 2013 par la Communauté de communes du Pays du Mont-Blanc pour le compte des 14 communes.

→ 6 PROJETS :  
100 098 €  
47 317 € RRA  
1 639 € FEADER (SUR ACTION 5.1)  
51 144 € AUTOFINANCEMENTS

→ 1 PROJET :  
8 635 €  
1 639 € RRA  
1 369 € FEADER  
5 357 € AUTOFINANCEMENTS

→ 5 PROJETS :  
91 463 €  
45 676 € RRA  
45 787 € AUTOFINANCEMENTS



# BILAN

## des actions de Communication et pédagogie sur la thématique de l'alpage en Pays du Mont-Blanc

### ► 2010 :

#### ● Première opération « Un Berger dans mon école » pour 3 classes primaires de Servoz (Coût : 600€)

Cette opération a pour but de sensibiliser les enfants au monde magique de l'Alpe et à cette "tradition d'avenir" qu'est le pastoralisme de montagne.

Lancée en 2001 par les Sociétés d'Economie Alpestre des Pays de Savoie en partenariat avec les Inspections Académiques, ce projet vise plusieurs objectifs :

- Sensibiliser et éduquer les enfants au monde de l'alpage et des éleveurs de montagne,
- Faire découvrir une activité à la fois moderne et traditionnelle qui contribue de façon importante au développement durable des espaces montagnards,
- Promouvoir les territoires de montagne avec l'alpage, l'eau, la forêt, les produits et leurs images,
- Permettre aux enfants d'appréhender d'autres cultures,
- Favoriser la rencontre des gens de métier et de l'école.



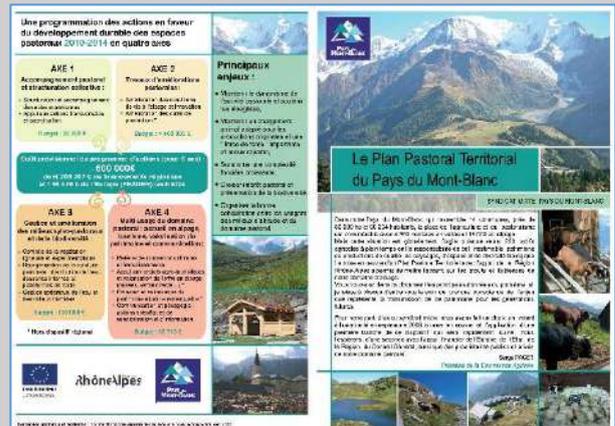
Un itinéraire pédagogique est défini pour toute l'année scolaire avec chaque classe inscrite à l'opération. Il débute par la visite d'un berger à l'école et se termine par la découverte d'un alpage. Des modules de découvertes sont également abordés durant l'année avec l'aide de "Pasto, le journal des p'tits bergers" et de la mallette pédagogique "Un Berger dans mon école". Enfin, une grande fête, la Journée de Mutualisation, réunit en fin d'année tous les enfants ayant participé à l'opération pour qu'ils mettent en commun leurs productions et découvrent encore d'autres aspects du monde de l'alpage.

#### ● Réalisation d'une plaquette d'information sur le PPT en 5000 exemplaires distribuée dans les mairies du territoire et sur le site internet de la communauté (2 821€)

#### ● Projet l'Ecole filme l'alpage menée à l'école de Servoz « Mes chers agneaux, message de cœur d'une maman brebis » (14 436 €)

L'objectif général de cette action est d'accompagner étape par étape une classe de primaire dans la réalisation d'un court métrage sur le monde de l'alpe, milieu riche d'images, de sens et de croisements entre nature et culture, environnement et économie.

En croisant des regards sur un milieu naturel et humain, le programme l'Ecole filme l'alpage souhaite sensibiliser les scolaires au milieu montagnard par la pratique du cinéma et du multimédia. Cette approche permet l'éducation au regard en produisant une animation culturelle à destination des enfants de primaire ainsi qu'une sensibilisation des parents et des enseignants.



Le Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc, dans le cadre de son Plan Pastoral Territorial mis en œuvre avec la Région Rhône-Alpes, a lancé à titre expérimental une opération de pédagogie et de communication intitulée "L'école filme l'alpage". L'objectif est de sensibiliser les enfants... et les parents... à l'alpage, aux pratiques de gestion agro-pastorale et aux milieux naturels d'altitude.

Ce court métrage, réalisé par les enfants de l'école de Servoz constitue le prototype d'un programme destiné à s'étendre à d'autres scolaires du département, en prolongement de l'opération "Un Berger dans mon école".

### Mes chers agneaux, message de cœur d'une maman brebis...

Ce court métrage sur le thème des alpages a été entièrement écrit et réalisé par les élèves de la classe de CM1 - CM2 (2010) de l'école de Servoz (Haute Savoie).

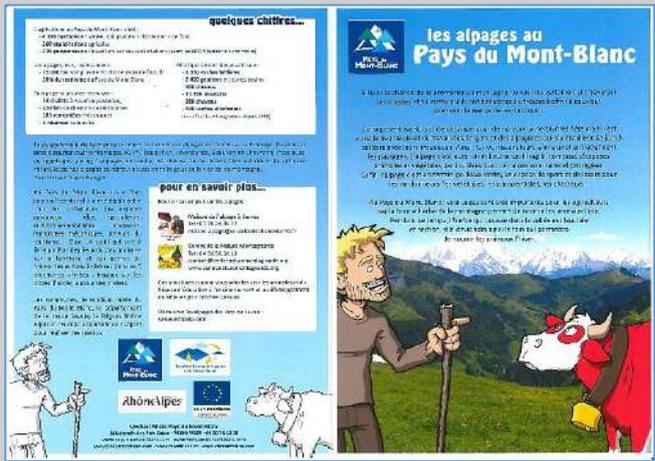
Encadrés par leur institutrice Bernadette BOCHATAY, le réalisateur Pierre BECCU et son équipe (Bas Canal Productions), les enfants ont pu découvrir et filmer le rythme d'un troupeau de brebis et de leurs agneaux depuis les mois d'hiver à la bergerie en passant par les agnelages et la montée à l'alpage emblématique de Pormenaz pour la saison d'estive.

Mai 2010 - Durée: 18'20  
Copyright : Syndicat mixte Pays du Mont-Blanc / Bas Canal Production

**Partenaires :**

► **2011-2012 :**

- Opération « Un Berger dans mon école » pour 4 classes de Combloux (Coût : 718 €)
- Plaque d'information sur « Les alpages du Pays du Mont-Blanc » pour les enfants de cycle 3 du territoire à 2500 exemplaires (2 703 €)
- Projet l'école filme l'alpage menée par une classe de Combloux « Sur le chemin de l'alpage de Beauregard » (14 436 €)



► **2013-2014 :**

- Opération « un Berger dans mon école » pour 12 classes (14 790 €)



► **2013-2014 :**

- Opération « Un Berger dans mon école » pour 13 classes (15 085 €)
- Organisation de 4 journées de découverte sur les alpages du Pays du Mont-Blanc pendant l'été 2014 (26 060 €)

**SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE ALPESTRE/Mardi 27 mai,** près de 300 écoliers des communes du Mont-Blanc se sont réunis à Domancy pour la journée de mutualisation de l'opération « Un Berger dans mon école ».

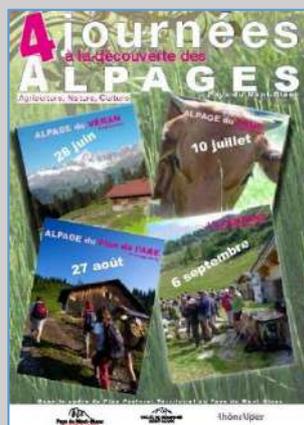
**« Un berger dans mon école » à Domancy**



La démonstration de chiens de troupeaux a été réalisée avec l'association ACTP. Dans l'après-midi, les enfants ont pu assister à une démonstration de chiens de troupeaux. Cette journée était organisée par la Société d'Économie Alpestre (SEA) et la Compagnie de la Vallée de Chamois Mont-Blanc, en partenariat avec la Société d'Économie Alpestre de la Haute-Savoie et avec le soutien financier de la Région Rhône-Alpes. Cette journée était organisée par la Société d'Économie Alpestre de la Haute-Savoie et la Compagnie de la Vallée de Chamois Mont-Blanc, en partenariat avec la Société d'Économie Alpestre de la Haute-Savoie et avec le soutien financier de la Région Rhône-Alpes. Cette journée était organisée par la Société d'Économie Alpestre de la Haute-Savoie et la Compagnie de la Vallée de Chamois Mont-Blanc, en partenariat avec la Société d'Économie Alpestre de la Haute-Savoie et avec le soutien financier de la Région Rhône-Alpes.

Dans la poursuite des actions de sensibilisation menées à destination des scolaires, les acteurs du PPT ont souhaité mener une action en direction du grand public, composé de locaux et de touristes. Outre l'enjeu de rapprocher consommateurs et producteurs, permettre de distinguer les goûts et les saveurs des produits et comprendre les traditions et les méthodes qui ont permis leur élaboration, il importait en cette fin de programmation de mettre en avant les réalisations aidées et la vitalité des alpages du territoire.

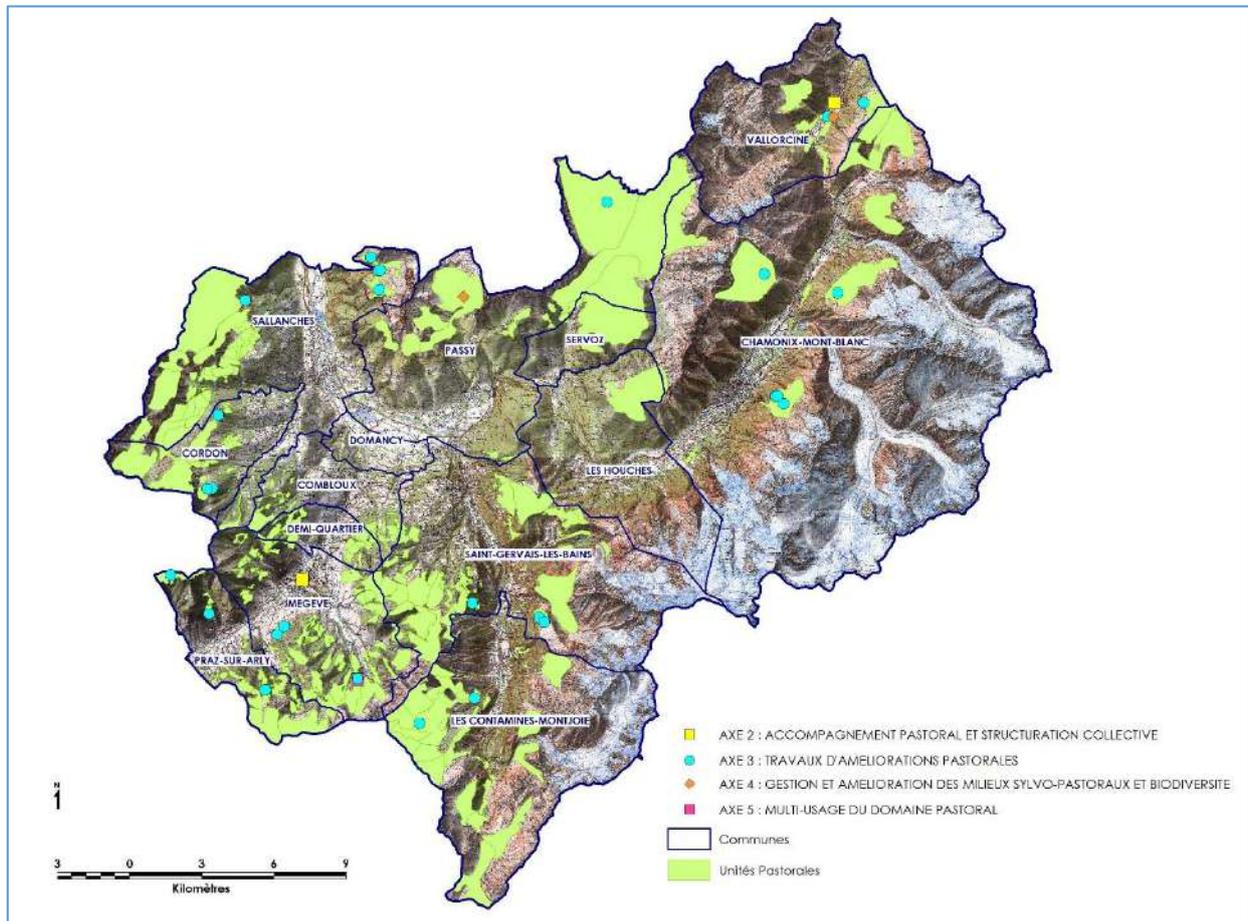
- Le projet s'est traduit par l'organisation de 4 journées de découverte en alpage avec 4 contenus dans la journée:
- la valorisation du programme du PPT et les travaux aidés sur l'alpage,
  - la visite et la présentation de l'alpage concerné (fonctionnement, dégustation produit s'il y en a...),
  - la présentation environnement général (avec éventuellement un focus sur un sujet donné),
  - une ouverture sur une approche décalée de l'alpage (activité culturelle...), pour créer un attrait supplémentaire pour le grand public.



Ces actions de communication et de sensibilisation sur l'activité agro-pastorale à l'échelle du Pays du Mont-Blanc (coût total de 91 647 €) représentent 27% de l'aide régionale apportée au territoire sur cette première programmation.

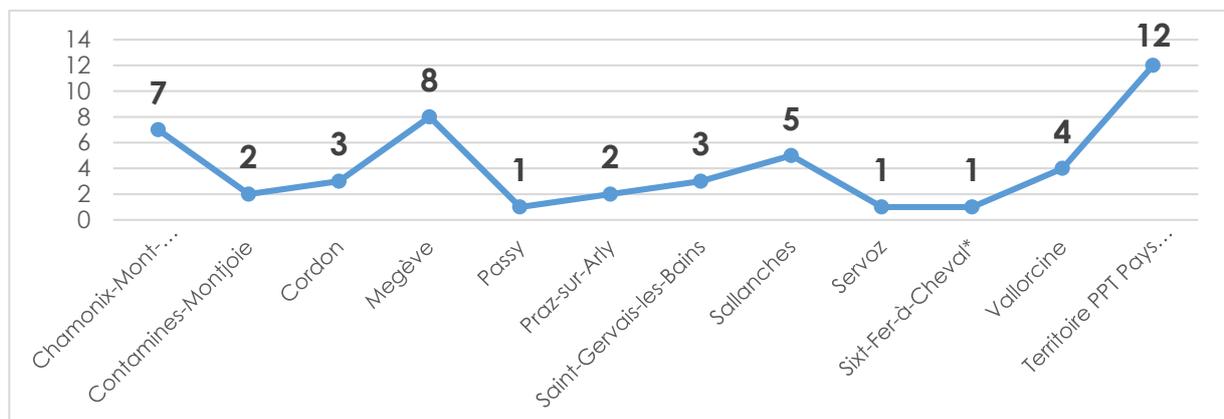
### 1.2.4. Localisation spatiale des projets et du profil des unités pastorales concernées

Comme le montre ce bilan, la majorité des dossiers de cette programmation ont été construits en faveur des améliorations pastorales nécessaires à la pérennisation de cette activité sur le territoire du Pays du Mont-Blanc.



Les projets mis en œuvre dans ce PPT en faveur des améliorations pastorales ont été réalisés sur 10 communes constitutives de ce plan pastoral. A noter également que 20% des actions ont bénéficié à l'ensemble du territoire du Pays du Mont-Blanc grâce notamment, hormis l'animation, à l'important travail mené sur le volet de valorisation de cette activité agro-pastorale.

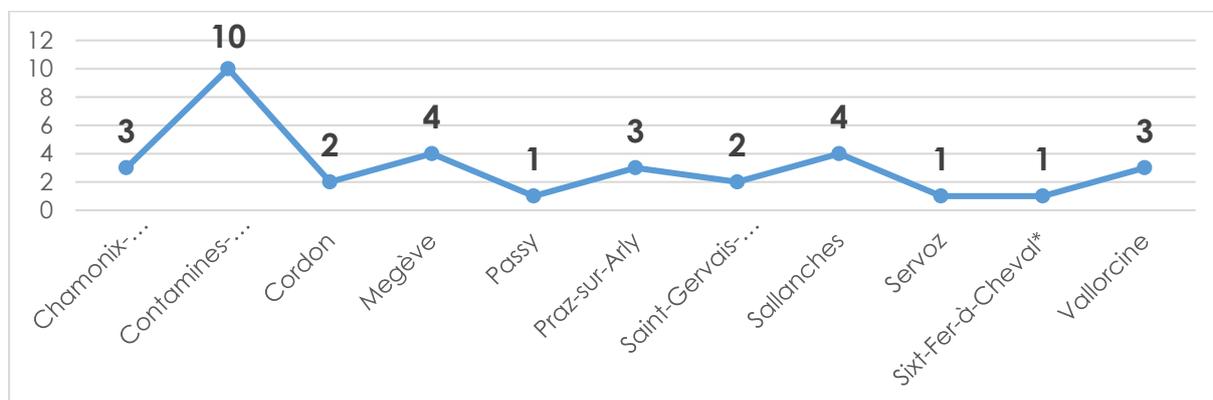
► Communes concernées par les projets réalisés (en nombre de projets)



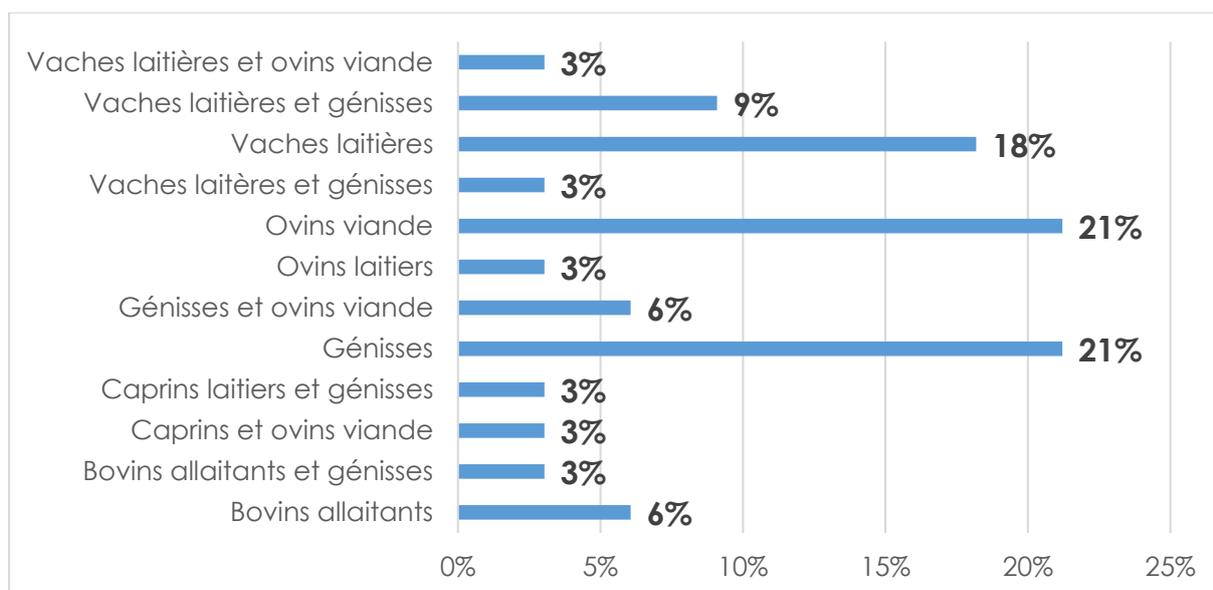
\* Projet déposé par l'AFP de Sixt-Fer-à-Cheval sur un alpage appartenant à la commune de Sixt-Fer-à-Cheval sur le territoire de Passy

\*\* Ensemble des projets non localisés sur un alpage et portés à l'échelle du territoire du Pays du Mont-Blanc : animation, actions de communications, mise en conformité de la SICA du Pays du Mont-Blanc

► Nombre d'unités pastorales par commune concernées par les projets réalisés



► Caractérisation de ces unités pastorales



Hormis les projets qui ont bénéficiés à l'ensemble du domaine pastoral du territoire et des actions foncières sur 2 communes, ce sont **34 unités pastorales qui ont été concernées par des travaux d'amélioration**. Plusieurs dossiers ont été bâtis afin d'apporter un soutien à plusieurs unités, en particulier pour les rénovations d'accès.

A noter que **40% des unités pastorales concernées par ces investissements ont une vocation laitière**.

Plusieurs alpages ont pu bénéficier du soutien régional en faveur de plusieurs types d'améliorations (accès, eau, logement...), ce bilan montre toutefois que cette première programmation a été réalisée en faveur de **seulement 15% du domaine pastoral**. D'où **l'importance de reconduire ce dispositif pour les années à venir sur ce territoire du Pays du Mont-Blanc**.

## 1.2.5. Consommation des enveloppes et des financements publics mobilisés

A l'issu du Comité de pilotage du 8 mars 2016, l'enveloppe financière régionale a été consommée à hauteur de 77%, les derniers reliquats feront potentiellement l'objet d'une dernière programmation au printemps 2016.

### ► Un avenant en 2012 nécessaire à cette première programmation

Le dernier comité de pilotage réuni le 11 septembre 2009, avait validé pour le PPT un programme de 791 574€ de travaux, pour lesquels 277 678 € d'aides régionales étaient sollicités.

Ce programme a été présenté à la région le 9 octobre 2009, qui a approuvé le contenu, mais qui a demandé à ce que l'enveloppe d'aides soit revue à la baisse, à hauteur de l'enveloppe de départ, calculée sur les subventions reçues dans le passé, soit 203 207€ .

**Ainsi, le programme global du PPT a été revu à la baisse avec un montant total d'actions à 562 215€ pour 203 207€ d'aides régionales.**

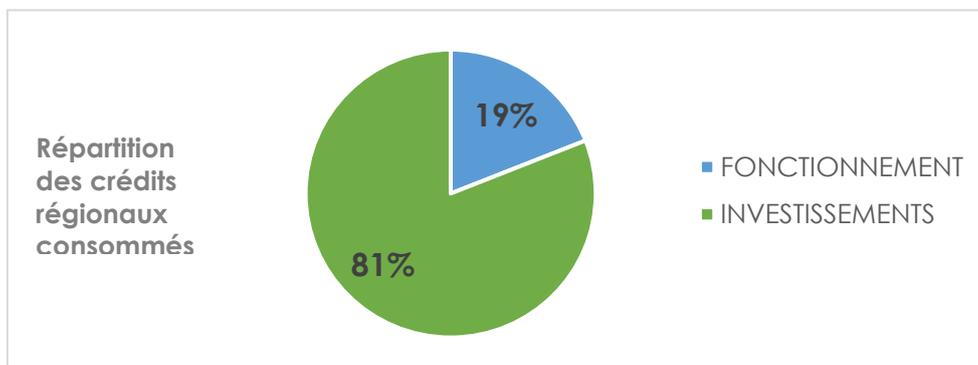
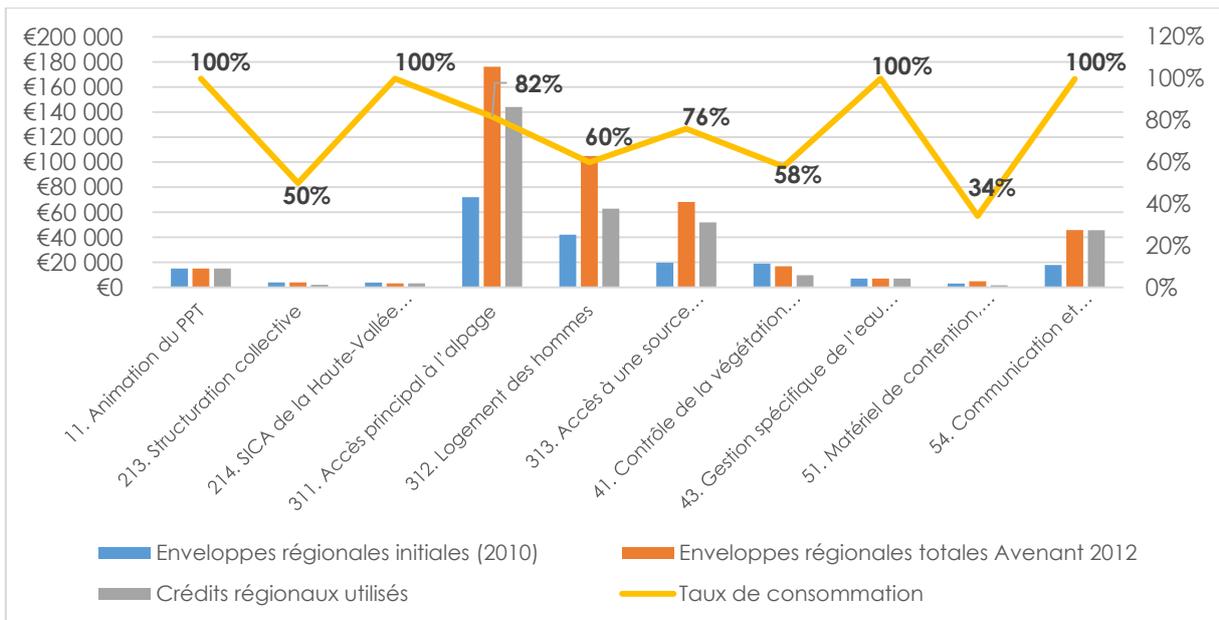
Cependant, la région s'est engagée à réévaluer l'enveloppe d'aides régionales à mi-parcours du programme en fonction de la consommation de l'enveloppe octroyée.

L'objectif du territoire a donc été de consommer au maximum les crédits disponibles sur les 2 premières années du programme, soit 2010 et 2011, afin de solliciter une rallonge d'enveloppe à mi-parcours auprès de la région et ainsi permettre notamment de financer les projets des alpages privés qui ont dû attendre la mise en conformité juridique de la SICA Pays du Mont-Blanc.

**La négociation menée en 2012 avec la Région Rhône-Alpes pour l'obtention d'une enveloppe supplémentaire s'est traduite, grâce un avenant à la Convention d'objectifs initiale, par une enveloppe régionale finale de 445 715 €.**

### ► Tableau de suivi de la consommation de l'enveloppe régionale (08.03.2016)

Actions	Enveloppes régionales initiales (2010)	Enveloppes régionales totales Avenant 2012	Crédits régionaux utilisés	Taux de consommation
11. Animation du PPT	15 000 €	15 000 €	15 000 €	100%
213. Structuration collective	4 000 €	4 000 €	1 999 €	50%
214. SICA de la Haute-Vallée de l'Arve (conformité)	3 750 €	3 143 €	3 143 €	100%
311. Accès principal à l'alpage	72 000 €	176 175 €	144 054 €	82%
312. Logement des hommes	42 000 €	104 845 €	62 815 €	60%
313. Accès à une source d'énergie + eau	19 600 €	68 231 €	51 852 €	76%
41. Contrôle de la végétation ligneuse et expérimentation	19 000 €	16 796 €	9 718 €	58%
43. Gestion spécifique de l'eau et des milieux humides	7 000 €	7 000 €	7 000 €	100%
51. Matériel de contention, clôtures et franchissements	3 000 €	4 794 €	1 639 €	34%
54. Communication et pédagogie : Actions spécifiques de sensibilisation et d'information	17 857 €	45 731 €	45 676 €	100%
<b>TOTAL</b>	<b>203 207 €</b>	<b>445 715 €</b>	<b>342 896 €</b>	<b>77%</b>



## 1.2.6. Actions transversales et innovantes initiées grâce au PPT

Une partie de ces actions a été décrite auparavant dans l'analyse des projets réalisés.

Il est important de signaler que la pratique d'alpage a toujours été propice à l'innovation en particulier pour répondre aux besoins de modernisation des équipements pastoraux sur ces milieux d'altitude dont l'exemple parfait est la machine à traire mobile créée il y a 40 ans.

Cette innovation prend aujourd'hui en compte le besoin de gérer et préserver les ressources que représentent l'eau, l'herbe et la forêt ainsi que l'énergie, indisponibles en alpage.

A noter qu'au point de vue des améliorations pastorales les contraintes d'exploitation liées à ces espaces d'altitude impliquent de trouver des réponses techniques adaptées, notamment en faveur du stockage et de l'alimentation en eau comme le montre les projets réalisés lors de ce plan pastoral.



Toutefois, les actions qui ont pu émerger grâce au plan pastoral concernent majoritairement la conservation et la valorisation de l'espace pastoral.

- Une vision et un cadre d'action partagés pour la conservation du domaine pastoral et des alpages à l'échelle de territoires communaux

L'élaboration de ce plan pastoral et plus précisément le travail d'état des lieux a fait prendre conscience, à l'ensemble des acteurs représentés au sein du COPIL, de la nécessité de mener une action à l'échelle de l'ensemble du territoire en faveur d'une gestion durable du foncier et plus spécifiquement de sa vocation pastorale (fermeture de milieux, changement de vocation, etc...).

Sous l'initiative de 2 communes (Vallorcine et Megève), ces actions ont pris la forme d'un groupement d'intervention foncière (GIF) avec 2 thématiques distinctes : proposition auprès des propriétaires de restructuration foncière et une action de sensibilisation sur la structuration collective. Au vu des résultats sur l'un de ces GIF (*voir page 18*), la prochaine programmation devrait permettre de mettre en œuvre à la fois un outil de « veille foncière » à construire au niveau du territoire avec les différents partenaires ainsi qu'un « catalogue » d'actions que les différents maîtres d'ouvrage peuvent mobiliser afin d'apporter une réponse concrète à différents types de situations (mutation foncière fragilisant l'exploitation, absence de structuration collective pour les améliorations pastorales, structuration de l'exploitation en mettant en place des conventions de pâturage...).

- Des opérations novatrices visant à mobiliser les alpagistes et sensibiliser l'ensemble des acteurs

Sur ce territoire une véritable réflexion s'est construite entre les alpagistes et l'ensemble des acteurs du territoire qui sont associés à ce dispositif (élus, partenaires techniques...) afin de rapprocher consommateurs et producteurs et de mettre en avant les réalisations aidées et la vitalité des alpages du territoire. Ceci s'est traduit de façon concrète à l'été 2014 d'une première édition de « **Journées de découverte sur les alpages du Pays du Mont-Blanc** ».



### 1.3. Les autres sources de financements sollicités sur le territoire agro-pastoral

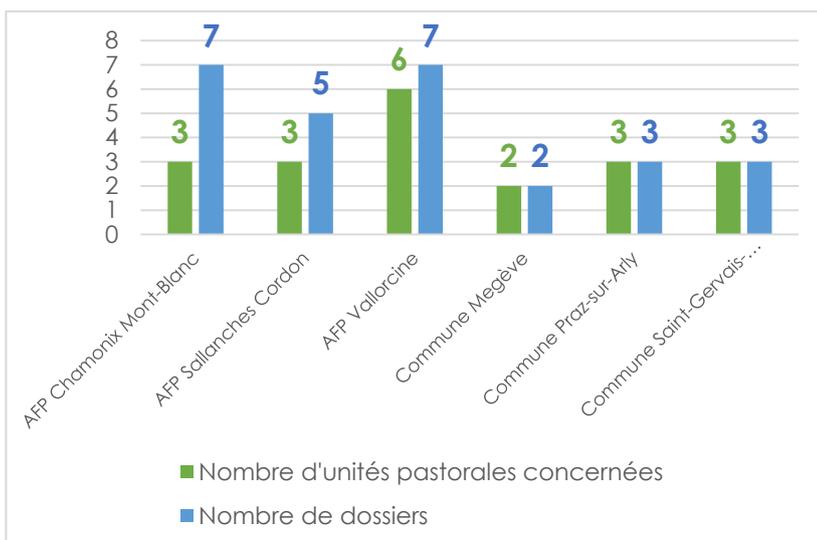
Le dispositif PPT a eu un véritable effet levier qui se traduit à la fois par :

- un volume global de travaux réalisé relativement important,
- une capacité d'autofinancement des différents maîtres d'ouvrage,
- une **optimisation des aides régionales grâce au travail de modulation et de plafonnement défini par le COPIL jusqu'en 2015,**
- et une **mobilisation indispensable des aides départementales du dispositif « Programme Qualité des Espaces Pastoraux »**

La dynamique créée en faveur des espaces pastoraux a permis de sensibiliser les différents maîtres d'ouvrage sur les possibilités d'accompagnements de la Région Rhône-Alpes et du FEADER mais également du Département. Cette complémentarité s'est avérée essentielle pour répondre aux besoins du territoire tant en termes de volume d'aides financières que de type d'équipements non aidés par la Région.

Au vu de l'importante mobilisation des aides départementales sur ce territoire du Pays du Mont-Blanc pour la période 2010-2015, les éléments de présentation de cet accompagnement, complémentaire à ce plan pastoral, sont intégrés dans ce bilan.

► Nombre de dossiers et d'unités pastorales concernées par maître d'ouvrage



Durant cette période de programmation 2010-2015, le Département de Haute-Savoie a accompagné pas moins de 6 maîtres d'ouvrage (communes et AFP) pour la réalisation de 27 dossiers d'améliorations pastorales.



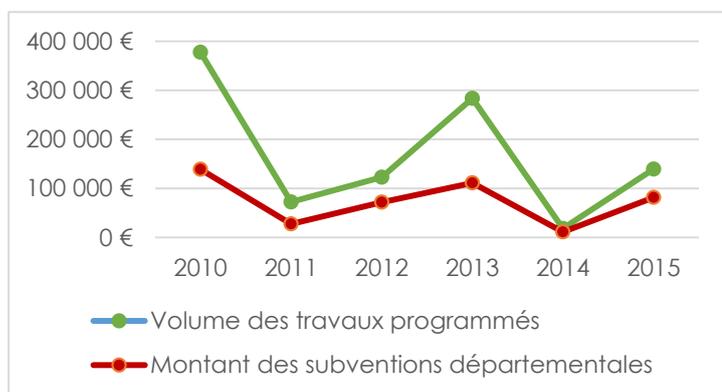
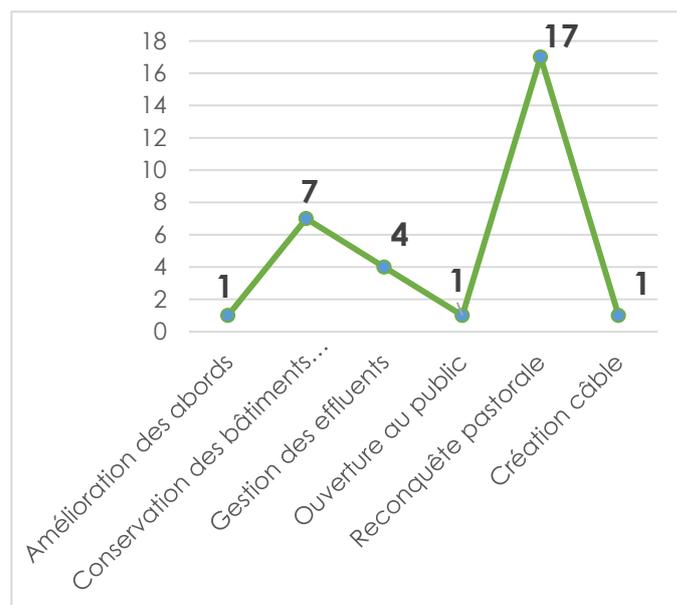
**Une mobilisation indispensable des aides du dispositif « Programme Qualité des Espaces Pastoraux » du Schéma des Espaces Naturels Sensibles :**

- depuis 1995 plus de 600 dossiers ont été instruits par le Département en faveur des espaces pastoraux,
- au bénéfice des **Communes et des Associations Foncières Pastorales,**
- au titre de la **politique Espaces Naturels Sensibles** (Environnement) pour les équipements non aidés par la Région (gestion des effluents, accueil du public, conservation des bâtiments indispensables à l'activité pastorale),
- ainsi qu'au titre du dispositif **Conservatoire des Terres Agro-Pastorales de la Haute-Savoie** (politique d'acquisition mise en œuvre depuis 2001).

► Nature des projets soutenus

Plusieurs de ces dossiers ont permis d'accompagner plusieurs types d'améliorations pastorales.

► Rythme et volume de programmation du « Programme Qualité des Espaces Pastoraux »



Nature des travaux	Nombre dossiers concernés	Montant travaux subventionnables	Montant subventions accordées
Amélioration des abords	1	8 800 €	5 280 €
Conservation des bâtiments à usage pastoral	7	402 044 €	191 106 €
Gestion des effluents	4	84 851 €	50 090 €
Ouverture au public	1	30 500 €	12 200 €
Reconquête pastorale	17	339 160 €	157 209 €
Création câble	1	148 300 €	26 000 €
	<b>31</b>	<b>1 013 655 €</b>	<b>441 885 €</b>

► Les acquisitions aidées par le Département

Dans le cadre du dispositif d'intervention du Conseil Départemental « Conservatoire des Terres Agro-Pastorales de Haute-Savoie », soutenant l'acquisition d'alpages par les collectivités locales, un dossier a été soutenu à l'échelle des communes constitutives du PPT : le Pré du Rocher par la commune de Chamonix-Mont-Blanc.

Descriptif de l'acquisition	Coût de la rétrocession	Aides accordées	
		Département Haute-Savoie	Autofinancement
Surfaces (hectares)	88 361 €	26 508 €	61 853 €
35,8			

Grâce aux dispositifs de la Région Rhône-Alpes et du Département de Haute-Savoie en faveur des espaces pastoraux se sont au total **75 projets réalisés entre 2010 et 2015 sur le territoire du Pays du Mont-Blanc pour un montant global subventionnable de 2 005 194 € aidés à hauteur de 1 053 695 €.**

**La poursuite de l'engagement de cette politique départementale est déterminante pour l'avenir des améliorations et des acquisitions pastorales encore nombreuses à réaliser sur ce territoire.**

## 1.4. Pertinence de l’outil PPT et des aides de la Région par rapport aux besoins du territoire

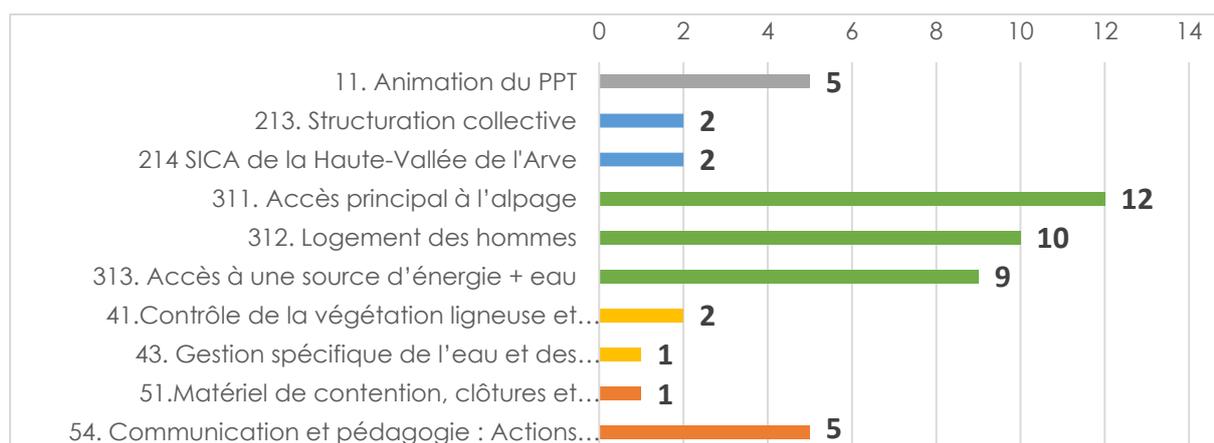
Ce nouveau dispositif régional en faveur de la mise en valeur des espaces pastoraux et son suivi a permis de mettre en place des outils et une démarche réellement innovante pour le territoire. Celle-ci a pu répondre aux besoins des acteurs du territoire et a pu s’adapter aux différentes évolutions rencontrées par le programme. Le périmètre et la structure porteuse ne sont pas remis en question. La gouvernance mise en place a été très satisfaisante, mais il reste des améliorations possibles qu’il faudrait encourager.

### ► Des organes de décision locale concertés et très impliqués

De par sa composition, sa fréquence ainsi que sa fréquentation le Comité de pilotage de ce plan pastoral a joué un rôle central dans la dynamique de dispositif.

### ► Une bonne appropriation du dispositif par les différents acteurs

Le nombre important de maitres d’ouvrage et de projets déposés dans cette première programmation de ce nouveau dispositif régional constitue déjà une des clefs de réponse à son adéquation avec les besoins du territoire.



### ► Un circuit efficace entre les différents acteurs et instructeurs

Comme le montre le pic de projets en 2012 (en lien notamment avec l’enveloppe supplémentaire accordée), ce dispositif a assez vite été intégré dans un circuit d’instruction qui a garanti la réalisation des dossiers (montage du projet, avis du chargé de mission régional, validation en COPIL, dépôt en DDT et instruction par la Région).

La réalisation de ce plan pastoral repose notamment sur l’implication de M. Thadée HENNEBO, chargé de mission développement rural, qui a accompagné cette programmation depuis son élaboration jusqu’à cette phase de bilan.

### ► Un vrai réseau des territoires porteurs de cette politique agro-pastorale

De nombreuses coopérations et échanges ont été construits depuis l’élaboration de ces plans pastoraux pour mutualiser les questionnements ainsi que les expériences entre territoires pastoraux départementaux, voire régionaux.

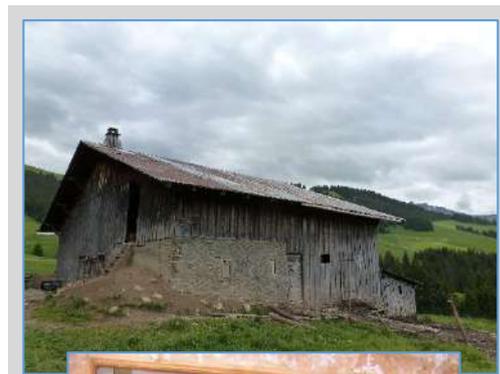
Cependant, les acteurs de plan pastoral ont dû s'adapter aux différentes contraintes rencontrées durant cette programmation :

### ► La nature et les conditions de soutien des aides régionales

L'absence de soutien à l'activité laitière elle-même est un véritable handicap pour la modernisation et le maintien de ces ateliers laitiers en alpage. Au-delà de l'outil de production (étable, laiterie, fabrication, cave, effluents...), c'est la question de l'intégration de cette pratique à la fois identitaire et garante de l'état de conservation de ces milieux pastoraux.

La plupart de ces alpages représente, à l'échelle d'une année, la moitié d'une vie d'une exploitation avec notamment le logement des alpagistes et de leur famille.

A l'heure actuelle, le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE), qui a remplacé en 2015 le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE), ne répond pas aux besoins de modernisation des sites d'alpage. Ceux-ci nécessitent des équipements presque aussi coûteux qu'en bas avec des contraintes supplémentaires majeures (dénivelé, saisonnalité des travaux,...). Par ailleurs, l'envol des valeurs de l'immobilier, notamment en alpage, est sans commune mesure avec la rentabilité agricole.



D'autre part la préservation du foncier pastoral est un enjeu central pour la pérennité de cette activité comme le montre l'ensemble des actions menées sur cette programmation. Le dispositif d'intervention soutenant l'acquisition d'alpages par les collectivités locales est indispensable sur un domaine pastoral comme le Pays du Mont-Blanc où l'on ne dénombre pas moins de 248 unités pastorales appartenant à 88% à des privés (13 186 parcelles). Ce dispositif départemental a permis à de nombreuses collectivités de garantir la pérennité de l'activité pastorale et également leur ouverture au public.

Toutefois l'éligibilité et le taux de plafonnement de ces opérations au sein de l'enveloppe allouée au territoire (volume financier important au vue de l'enveloppe disponible) ont contraint le COPIL à ne pas inscrire d'enveloppe au sein de la première programmation du PPT.

### ► La nécessaire optimisation de l'enveloppe régionale

Afin de répondre au maximum aux besoins recensés depuis 2009, le territoire a dû optimiser les aides régionales grâce au travail de modulation et de plafonnement par le COPIL. De même que les maîtres d'ouvrages éligibles ont été orientés vers le dispositif du Département afin de consacrer certaines lignes à des maîtres d'ouvrages spécifiques (GP, SICA).

Ce dispositif régional a été une vraie opportunité pour le territoire de structurer son intervention en faveur de l'agro-pastoralisme et ainsi réaliser une programmation de près d'un millions d'euros. Toutefois l'absence ou le plafonnement de son soutien sur certaines lignes majeures pour le maintien de cette activité pastorale reste un enjeu, compensé en partie par le Département de Haute-Savoie.

**Cependant de fortes inquiétudes émergent quant aux règles de la nouvelle programmation** qui réduira considérablement le rôle du COPIL (modulation et plafonnement impossibles) et qui conditionne fortement les futurs projets à de nombreux autres critères (critères de sélection, maîtrise d'œuvre, avis environnementaux...)

## Une programmation des actions en faveur du développement durable des espaces pastoraux 2010-2014 en quatre axes

### AXE 1

#### Accompagnement pastoral et structuration collective :

- Structuration et accompagnement des acteurs pastoraux
- Appui aux actions transversales et coordination

Budget : 30 000 €

### AXE 2

#### Travaux d'améliorations pastorales :

- Amélioration des conditions de vie à l'alpage et innovation
- Amélioration des outils de production \*

Budget : ≈ 400 000 €

### Coût prévisionnel du programme d'actions (pour 5 ans) :

≈ 600 000€  
dont 203 207 € de financements régionaux et 159 475 € de l'Europe (FEADER) souhaités

### AXE 3

#### Gestion et amélioration des milieux sylvo-pastoraux et de la biodiversité :

- Contrôle de la végétation ligneuse et expérimentations
- Réorganisation de la conduite pastorale : distribution de l'eau, dessertes internes et plateformes de traite
- Gestion spécifique de l'eau et des milieux humides

Budget : 130 000 €

### AXE 4

#### Multi-usage du domaine pastoral : accueil en alpage, tourisme, valorisation du patrimoine et communication :

- Matériel de contentions clôtures et franchissements
- Appui aux projets agro-touristiques et valorisation de l'offre en alpage (nuitées, vente directe...)\*
- Entretien et valorisation du patrimoine alpestre remarquable\*
- Communication et pédagogie : actions spécifiques de sensibilisation et d'information

Budget : 50 715 €

\* Hors dispositif régional

### Principaux enjeux :

- Maintenir le dynamisme de l'activité pastorale et soutenir les alpagistes,
- Maintenir un chargement animal adapté pour les productions originales et une "force de tonte" importante et mieux répartie,
- Surmonter une complexité foncière croissante,
- Croiser intérêt pastoral et préservation de la biodiversité,
- Organiser la bonne cohabitation entre les usagers des milieux d'altitude et du domaine pastoral.



## Le Plan Pastoral Territorial du Pays du Mont-Blanc

SYNDICAT MIXTE PAYS DU MONT-BLANC

Dans notre Pays du Mont-Blanc qui rassemble 14 communes, près de 80 000 ha et 60 234 habitants, la place de l'agriculture et du pastoralisme est considérable avec 4 350 hectares en vallée et 15 000 en alpage. Mais cette situation est globalement fragile puisque seuls 220 actifs agricoles à plein temps ont la responsabilité de cet inestimable patrimoine de productions de qualité, de paysages, d'espace et de diversité biologique. La mise en œuvre d'un Plan Pastoral Territorial avec l'appui de la Région Rhône-Alpes a permis de mettre l'accent sur les atouts et faiblesses de notre domaine d'alpage.

Vous trouverez dans ce document les principales données du problème et je laisse à chacun d'entre vous le soin de prendre conscience de l'enjeu que représente la transmission de ce patrimoine pour les générations futures.

Pour notre part, élu du syndicat mixte, nous avons fait un choix en votant à l'unanimité en septembre 2009 la mise en œuvre et l'application d'une première tranche de ce dispositif qui sera rapidement suivie, nous l'espérons, d'une seconde avec l'appui financier de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Conseil Général, ainsi que des propriétaires publics et privés de notre domaine pastoral.

Serge PAGET

Président de la Commission Agricole



Rhône-Alpes



## Un Plan Pastoral Territorial

Ce nouvel outil est proposé par la Région Rhône-Alpes, dans le cadre du Plan Régional pour l'Agriculture et le Développement Rural, en faveur de " la mise en valeur des espaces pastoraux ".

Ce Plan Pastoral Territorial (PPT) vise, à partir d'une large concertation et d'un diagnostic établissant "l'état des lieux" et dégagant les enjeux du pastoralisme à l'échelle du territoire, la réalisation d'un programme d'actions quinquennales.

## Le Comité de Pilotage

Présidé par le Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc, il est constitué de 50 membres : représentants des collectivités, de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes, des structures agricoles, des associations syndicales de propriétaires et des différents acteurs concernés par ces espaces d'altitude (forestiers, naturalistes, responsables de l'eau...)

## Le territoire support du PPT

- 14 communes réparties sur une superficie de 78 689 hectares
- 60 234 habitants
- 260 exploitations agricoles dont 209 professionnelles
- 220 équivalents temps plein agricoles

## La mise à jour du domaine pastoral

## Qu'est qu'une Unité Pastorale ?

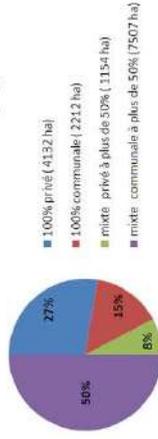
Portion de territoire à vocation herbagère extensive, de prairies naturelles, pelouses, landes bois et rocher.

Les critères pour qu'un espace puisse être recensé en tant qu'U.P. sont classiquement :

- Utilisation saisonnière par les animaux, sans retour quotidien au siège d'exploitation,
- Surface continue d'environ 10 hectares minimum,
- Gestionnaire unique,
- Surface non destinée à la fauche, à l'exception de zones particulières.

## Les éléments clés du diagnostic

- Superficie d'alpage : 15 005 hectares (18 721 hectares en 1996)
- 246 unités pastorales (186 en 1996) :
- Superficie moyenne : 61 hectares
- Altitude moyenne : 1 871 mètres
- Bâti à vocation pastorale :
- 74 bâtiments d'exploitation et 69 bâtiments d'habitation
- Propriété et structuration collective des alpages :



- 3 Associations Foncières Pastorales (AFP) autorisées réparties sur 19 UP et 2 915 hectares
- 5 Groupements Pastoraux (GP) agréés répartis sur 8 UP et 2 462 hectares

	Enquête PPT 2009		Atlas Pastoral 1996	
	Nombre de têtes	Equivalent UGB	Nombre de têtes	Equivalent UGB
Vaches laitières	1336	1336	1146	1146
Génisses et jeunes bovins	2382	1429	2312	1387
Vaches allaitantes	527	527	191	191
Caprins	895	134	309	46
Ovins	11230	1686	9488	1423
Equins	280	280	127	127
Autres	(30)	(30)	(30)	(30)
<b>TOTAL</b>		<b>5422</b>		<b>4350</b>
<b>Chargement moyen UGB/ ha</b>		<b>0.36</b>		<b>0.23</b>

- Autres usages de l'espace pastoral :
- 220 km d'itinéraires de randonnées
- 185 remontées mécaniques
- 18 unités situées à l'intérieur des Réserves Naturelles

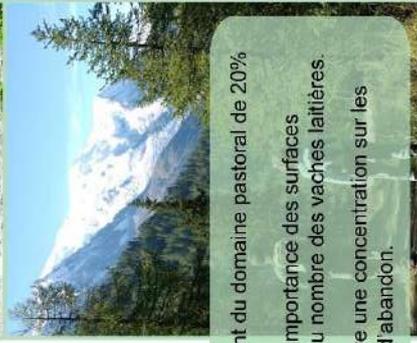
En 13 ans le nombre d'UP a augmenté de 32% et le chargement du domaine pastoral de 20% en UGB et 56% en charge à l'hectare.

Ceci reflète le dynamisme pastoral du Pays du Mont-Blanc et l'importance des surfaces pastorales d'altitudes équipées, confirmées par l'augmentation du nombre des vaches laitières.

Cependant cette situation masque d'importantes disparités entre une concentration sur les secteurs les mieux équipés et d'autres grandes zones en voie d'abandon.

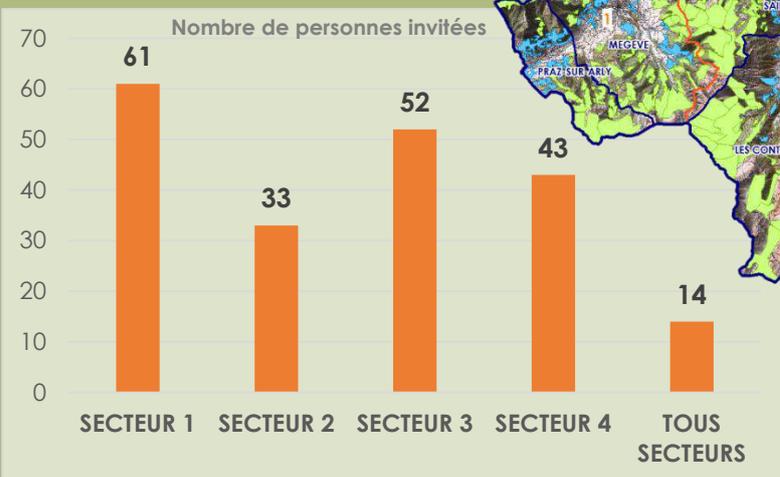


Afin de répondre au mieux aux objectifs de gouvernance territoriale affichés, la mise à jour de l'enquête pastorale de 1996 a été réalisée en réunions de consultation en présence de 129 acteurs (élus locaux, alpagistes, organisations collectives, etc.) à partir d'un Système d'Information Géographique (contour des UP, etc.).



## Partie 2

# Un nouveau PPT Pays du Mont-Blanc pour la période 2016-2021



## 2.1. Nouvelle mobilisation des acteurs du territoire

Afin d'avoir une continuité d'intervention sur le territoire agro-pastoral, la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc et les membres du COPIL ont souhaité déposer rapidement un second plan pastoral en 2015.

La consultation lancée par le territoire en juin 2015 a permis de faire appel à l'appui technique de la Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie pour l'accompagner dans cette démarche.

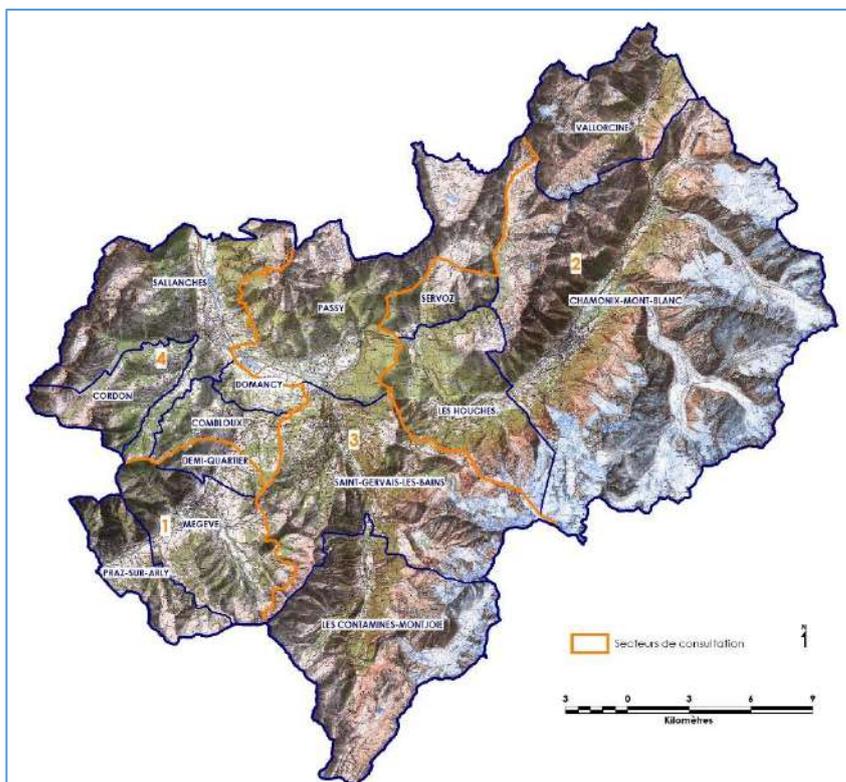
Afin de répondre au mieux aux objectifs de gouvernance territoriale et de répondre à un calendrier relativement restreint, une importante consultation a été mise en œuvre en novembre 2015. Comme pour la précédente programmation, le choix a été fait d'aller à la rencontre d'un maximum d'acteurs du territoire avec quatre objectifs :

- un rappel sur la démarche PPT et un bilan des actions engagées dans la programmation 2010-2015,
- une actualisation des principales caractéristiques du domaine pastoral,
- un recueil des projets de travaux, gestion et expérimentation pour la période 2016 - 2021,
- et présenter la mesure 7.61 « Mise en valeur des espaces pastoraux » du PDR Rhône-Alpes afin que les différents maîtres d'ouvrage intègrent et anticipent les nouvelles règles d'éligibilité.

Comme en 2009 pour l'extension du PPT, cette méthode a permis tout à la fois, d'expliquer la démarche, de faciliter le recueil des données, d'affiner les problématiques d'un territoire relativement vaste et d'augmenter le nombre de personnes consultées. Ces réunions ont également offert la possibilité de recueillir une grande partie des informations présentées dans ce diagnostic.

Le découpage territorial des secteurs s'est fait sur la base de critères de cohérence géographique (vallées, bassins versant et les limites communales) mais en délimitant toutefois cette nouvelle consultation à 4 réunions (contre 5 précédemment).

Sur la base de ce découpage, les 4 réunions de consultation ont été organisées le 12 et 13 novembre 2015 afin de rencontrer le maximum d'acteurs à l'échelle des 14 communes constitutives de cette démarche. Cette sollicitation s'est voulu la plus large possible : élu(e)s, alpagistes, représentants professionnels et organisations collectives (AFP, GP, SICA), naturalistes, chasseurs, gestionnaires de l'eau, forestiers, professionnels du tourisme et des



activités de pleine nature), afin d'assurer une prise en compte de l'ensemble des savoirs, des besoins et conflits présents sur le domaine pastoral.

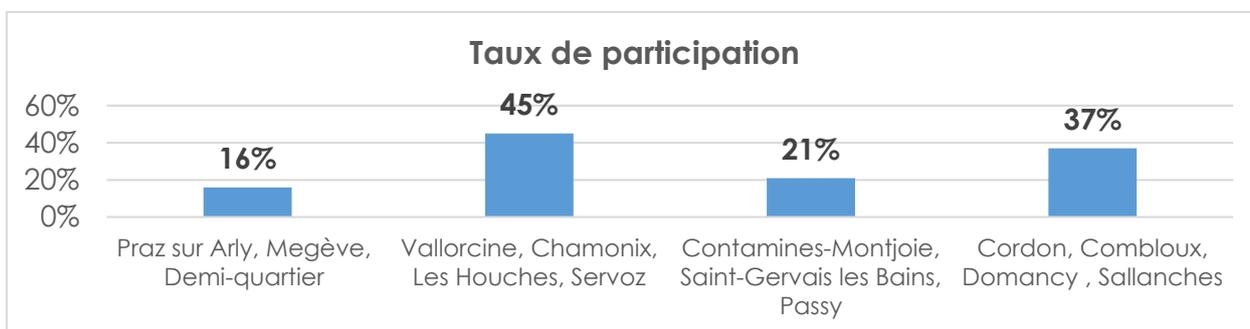
Au total, 203 personnes ont été invitées par courrier à participer aux réunions ou faire remonter leurs remarques et connaître leurs besoins grâce à une fiche d'intention jointe à l'ensemble des courriers.

► Réunion des différents secteurs de consultation

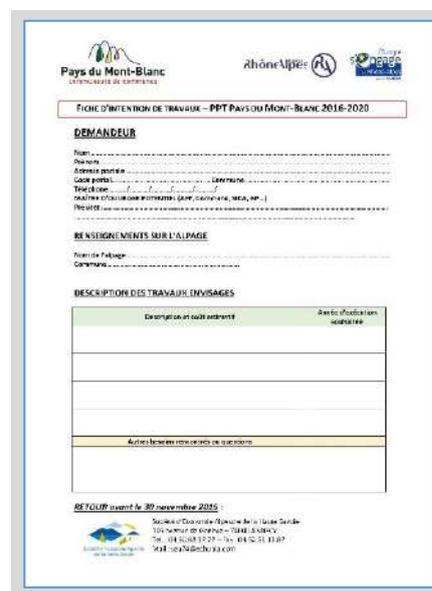
SECTEURS	COMMUNES CONCERNEES	DATE	Lieu
1	Praz-sur-Arly, Megève, Demi-Quartier	Vendredi 13 novembre 2015	Palais des Sports de Megève (Salle Ronde)
2	Vallorcine, Chamonix, Les Houches, Servoz	Jeudi 12 novembre 2015	Centre de Congrès Le Majestic de Chamonix Mont-Blanc (Salle Paul Payot)
3	Contamines-Montjoie, Saint-Gervais les Bains, Passy	Jeudi 12 novembre 2015	Théâtre Montjoie à Saint Gervais (Salle Montjoie)
4	Cordon, Combloux, Domancy, Sallanches	Vendredi 13 novembre 2015	Mairie de Domancy (Salle du Conseil)

► Participation à ces différentes réunions

Cette phase de consultation a permis de réunir une cinquantaine de personnes ainsi qu'une quinzaine de retours de fiches d'intention de travaux (soit au total une quarantaine de projets identifiés) pour lesquelles la majorité des besoins sont pleinement éligibles à ce plan pastoral.



Au-delà de la nécessité d'actualiser les données pastorales et de recenser les besoins du territoire, ces réunions ont permis de faire un premier travail de bilan auprès de ces différents acteurs. Ils ont pu prendre conscience du nombre, de la nature des dossiers présentés ainsi que le volume financier mobilisé. Hormis les exemples illustrés des différentes améliorations pastorales financées, ces rencontres ont été l'occasion de réaliser un véritable retour sur les actions transversales et innovantes menées sur ce territoire du Pays du Mont-Blanc, tant en termes de structuration foncière que de projets de valorisation de l'activité agro-pastorale. Ces réunions ont en conséquence permis de construire ce bilan et alimenter les réflexions des acteurs pour cette nouvelle planification.

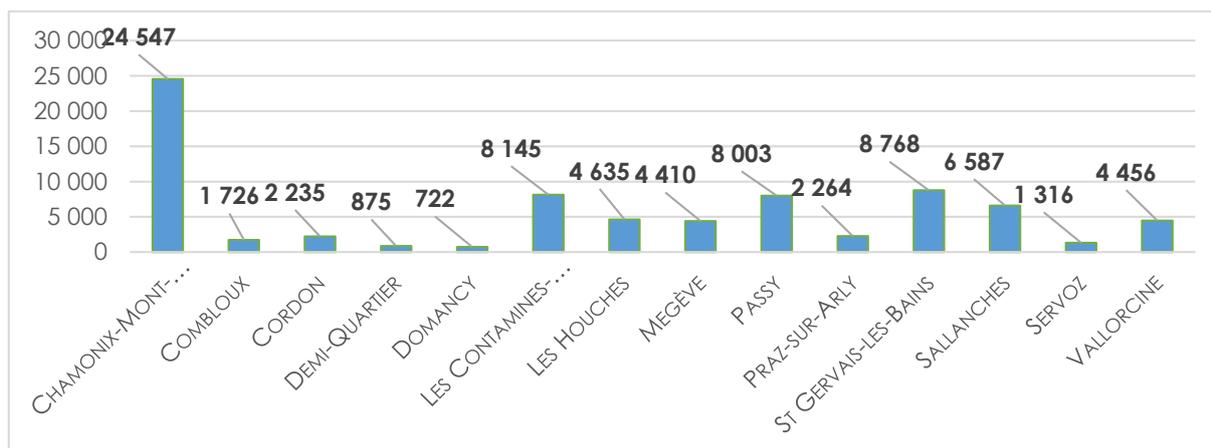


## 2.2. Mise à jour de l'état des lieux du territoire du Pays du Mont-Blanc

### 📍 Un territoire dont les espaces d'altitudes sont au cœur de son identité

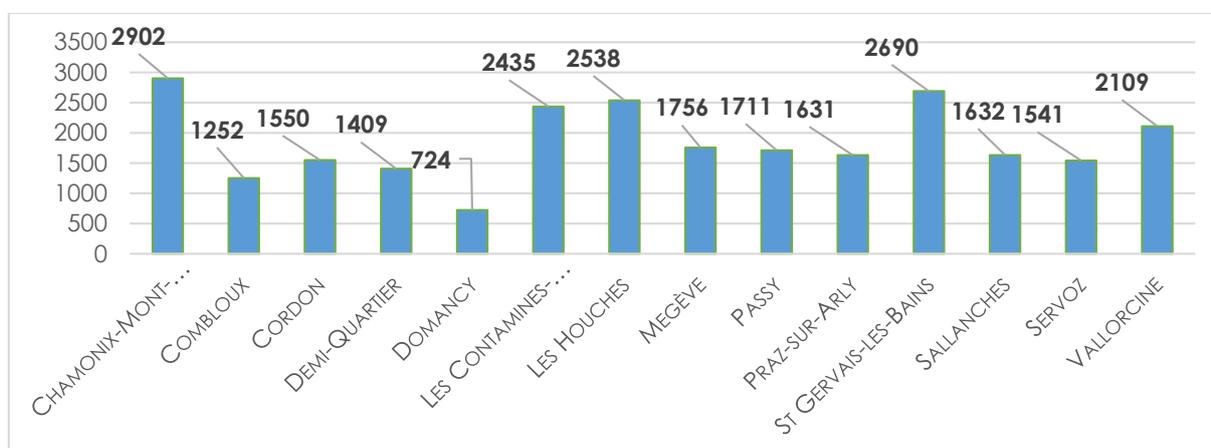
Le périmètre du PPT du Pays du Mont-Blanc regroupe les 10 communes de la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc ainsi que les 4 communes constitutives de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, soit un territoire de 78 689 hectares.

#### ► Surface des 14 communes constitutives du PPT du Pays du Mont-Blanc



Les massifs montagneux de ce territoire marquent véritablement les frontières géographiques du Pays du Mont-Blanc. La chaîne des Aravis en marque la limite Nord-Ouest, en surplombant Sallanches (plus grande ville du territoire) et la moyenne vallée de l'Arve. En face c'est la chaîne des Fiz et du Grand Massif qui s'érigent en limite nord du Pays du Mont-Blanc. Au sud, le val Montjoie vient buter contre le Massif du Beaufortain qui marque la frontière avec le département de la Savoie. Plus à l'Ouest, le territoire s'ouvre à nouveau avec les Gorges de l'Arly. Enfin, à l'est c'est le Massif du Mont-Blanc qui surplombe la vallée de Chamonix sur sa rive gauche et faisant face à la chaîne des Aiguilles Rouges. Au cœur du territoire, on retrouve la plaine centrale du Mont-Blanc, véritable point de convergence des différentes vallées constitutives de ce grand territoire.

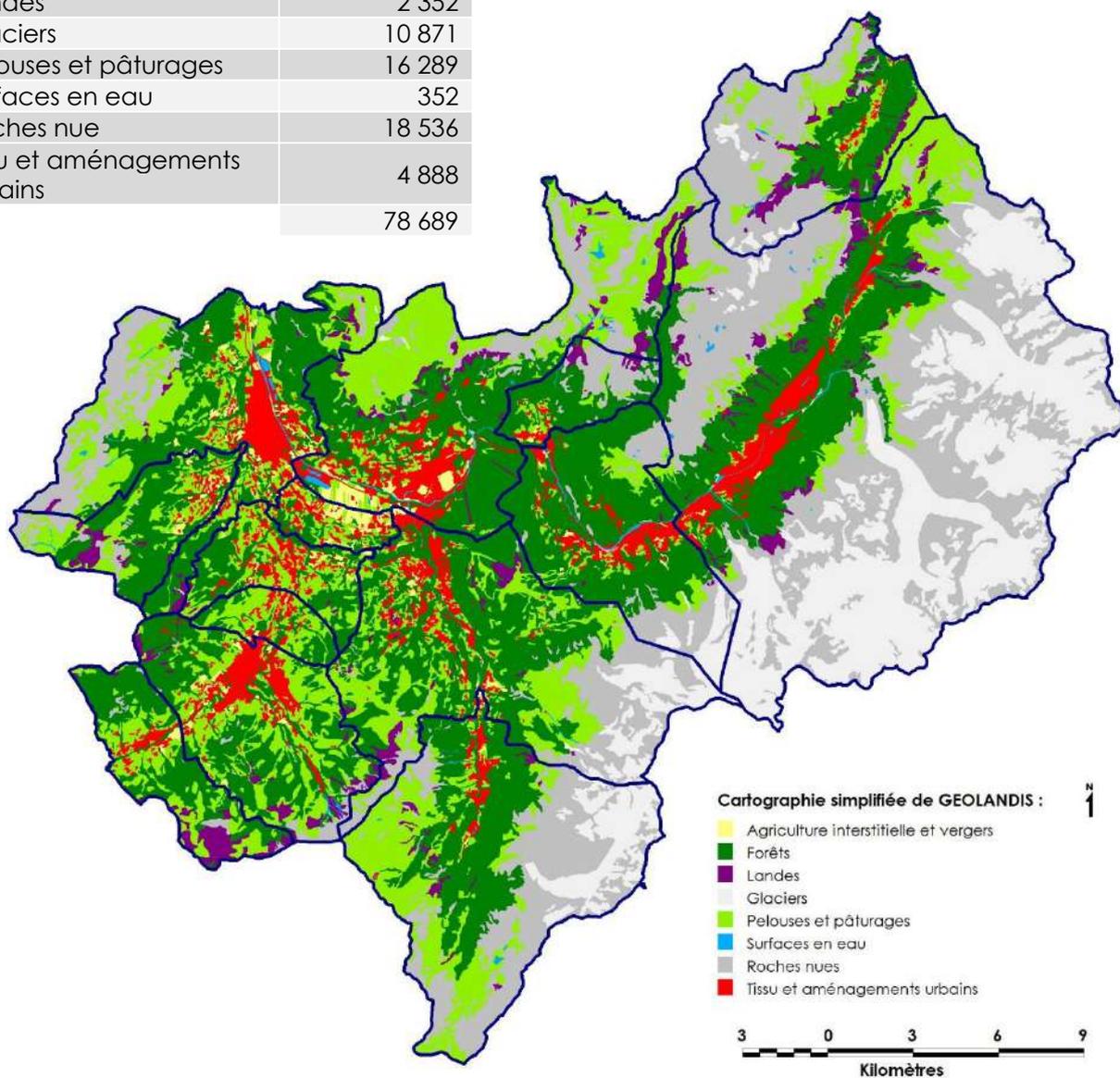
#### ► Altitude moyenne des 14 communes constitutives du PPT du Pays du Mont-Blanc



► Un territoire sur lequel dominent les espaces naturels

Affectation du sol	Surface
Agriculture interstitielle et vergers	860
Forêts	24 541
Landes	2 352
Glaciers	10 871
Pelouses et pâturages	16 289
Surfaces en eau	352
Roches nue	18 536
Tissu et aménagements urbains	4 888
	78 689

Données d'affectation réelle du sol correspondant à une carte de l'occupation du département réalisé à partir d'une couverture Landsat 7 (2012) - Source Géolandis RGD 73 – 74



La cartographie simplifiée de l'occupation du sol mise à jour en 2012 fait ressortir l'importance des surfaces forestières. Ce taux de boisement, de l'ordre de 31% est toutefois moins important que d'autres territoires haut-savoyards en raison de la spécificité haute-montagne du Pays du Mont-Blanc (roches nues et glaciers représentant 37%). Les espaces urbanisés valléens sont relativement limités (6%) avec toutefois un enjeu fort lié à l'urbanisation.

Ce territoire se caractérise également par des types de végétation caractéristiques des habitats de l'étage montagnard (pelouses, landes à fruticées). Avec un taux de 24%, ces espaces d'altitude végétalisés sont une composante essentielle du Pays du Mont-Blanc et représentent le support indispensable de l'activité agro-pastorale de ce territoire.

## Un contexte physique, facteur de diversité

L'altitude des unités pastorales de ce territoire du Pays du Mont-Blanc varie de 1 050 mètres à 2 735 mètres, avec une altitude moyenne pour le domaine pastoral de 1 847 mètres.

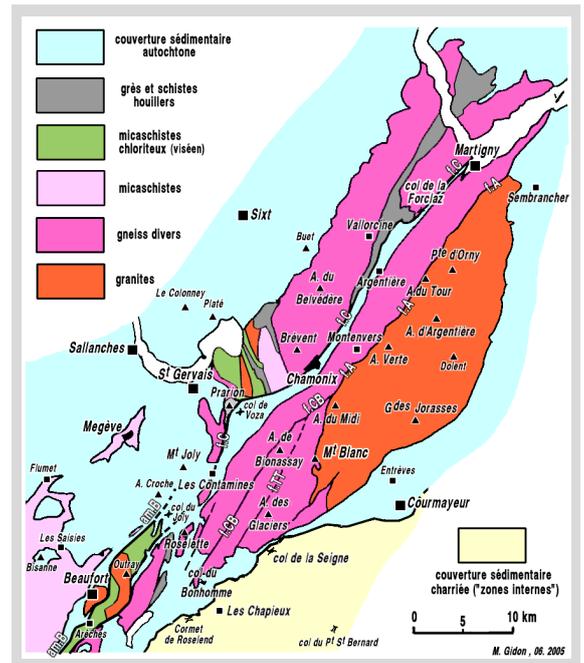
La structure du Pays du Mont-Blanc avec ses nombreuses vallées, ses hauts sommets, ses pentes abruptes, ses glaciers, crée de nombreux microclimats très différents d'une vallée à l'autre. On constate par exemple 5°C d'écart, hiver comme été, entre la vallée de Chamonix et la vallée de Sallanches.

Le maximum de précipitations ont tendance à être plus marqué en juillet-août avec un minimum en janvier-février bien que ces dernières années, le maximum des précipitations se situe plutôt autour du printemps, notamment en avril-mai.

Il fait moins froid qu'il y a quelques décennies avec par exemple un record de froid à Chamonix en 2013 (-14°C), loin toutefois de ceux du milieu du siècle dernier (- 25°C, - 30°C). L'été est marqué par un bon ensoleillement et des températures moyennes de 25°C (record de température de 31.9°C en 2013).

La variété des substrats, la grande amplitude d'altitude et le climat très contrasté en fonction des saisons ou des versants, permettent d'observer un spectaculaire étagement de la végétation et une rare diversité de milieux et d'espèces : des glaciers aux zones humides de fonds de vallées, des forêts de ravins aux prairies d'altitude... Très vite, ces espaces naturels d'exception ont fait l'objet de démarches de protection avec, en 1974, la création de la première Réserve naturelle de Haute-Savoie (les Aiguilles Rouges) à laquelle d'autres ont suivies constituant ainsi un ensemble contigu de plus de 15 000 ha auxquels s'ajoutent le site classé du Mont-Blanc, plus grand site naturel classé de France avec plus de 26 000 ha, les sites classés des balcons du Mont-Blanc (470 ha) et du Désert de Platé (1 910 ha). Tout ou partie de ces sites sont par ailleurs inscrits dans le réseau des sites Natura 2000.

Les modifications climatiques à venir auront localement des conséquences non négligeables sur le climat local. On constate d'ores et déjà une tendance à un raccourcissement des périodes d'enneigement et une réduction des précipitations sous forme de neige. On peut dès lors imaginer un avancement de la saison d'inalpage et un allongement de l'estive. Les réserves d'eau que constituent les accumulations de neige pourraient également réduire sensiblement, bien que la pluviométrie moyenne ne diminue pas. Autre conséquence probable d'un possible réchauffement climatique, la remontée de la limite naturelle de la forêt et une dynamique d'enfrichement accélérée sur les espaces pastoraux sont à prévoir.



La grande majorité des collectivités concernées par ce plan pastoral sont des territoires ruraux montagnards remarquables de par la richesse des espaces d'altitudes, support de l'activité économique. Le maintien de ce patrimoine représente un véritable enjeu.

La réalisation des investissements pastoraux sur ces secteurs de montagne est souvent synonyme d'adaptation à des contraintes techniques et financières supplémentaires. L'engagement des financeurs publics est donc indispensable pour accompagner les acteurs locaux dans cette politique de soutien au pastoralisme.

## 2.3. Des démarches territoriales complémentaires à la politique agro-pastorale

### 🕒 Charte forestière de territoire

Dans le but de définir et de mettre en place une politique de préservation et de valorisation de ce patrimoine forestier aux caractéristiques montagnardes fortes, la Charte forestière de territoire du Pays du Mont-Blanc a été mise en œuvre sur la période 2009-2015. Elle a été signée le 24 juillet 2009 par l'ensemble des acteurs de la filière forêt bois, les collectivités locales et les principaux partenaires. Son animation est réalisée par le CCPMB pour le compte des 2 communautés de communes, comme c'est le cas pour le PPT ou autrefois le PSADER.

A noter que le taux de boisement du territoire de 32,5% se situe dans la moyenne de Rhône-Alpes. S'il paraît inférieur au taux de boisement moyen de 39% pour le département de la Haute-Savoie, **les 25 610 hectares de surfaces forestières sur les 14 communes représentent cependant 54% des surfaces du Pays du Mont-Blanc situées à une altitude inférieure à 2000 mètres.**

A l'automne 2015 une évaluation de la démarche a été menée et elle aboutit au printemps 2016 à la rédaction d'une nouvelle Charte forestière. Le bilan réalisé montre que plusieurs sujets importants ont été abordés, avec des innovations importantes (animation auprès des propriétaires privés ou réalisation des schémas de desserte par exemple), qui doivent se concrétiser désormais par une phase d'investissements. D'autre part, beaucoup d'actions restent d'actualité et seront donc maintenues voir reformuler. Le choix a été fait de concentrer la charte forestière sur un nombre d'actions réduit pour la rendre plus opérationnelle et réaliste.

De 42 fiches actions dans la première charte on passe à 19, resserrées autour de 5 axes :

- *Faciliter et encourager la mobilisation des bois dans les forêts du territoire (axe 1)*
- *Favoriser l'utilisation du bois local, dans la construction, le chauffage ou ailleurs (axe 2)*
- *Sensibiliser le public au sens large à la forêt (axe 3)*
- *Améliorer la prise en compte des autres rôles joués par la forêt (protection / biodiversité / stockage carbone / accueil) (axe 4)*
- *Faire vivre la charte forestière (axe 5).*

Les fiches actions sont en cours de finalisation et seront proposées à la validation du comité de pilotage charte forestière courant juin/juillet 2016 et s'appliqueront sur la période 2016-2021 comme le nouveau PPT.

Une Charte Forestière de Territoire pour un programme d'actions pluriannuel intégrant la multifonctionnalité des forêts locales

#### Les actions réalisées par la CFT

- Développement d'une exploitation forestière par câble avec organisation de visites touristiques aux Contamines-Montjoie dans la réserve naturelle (2009),
- Création du martelloscope de Megève, permettant de s'entraîner comme un véritable forestier à la gestion des forêts,
- Réalisation de schémas de desserte sur des massifs du territoire (étude concertée sur les améliorations d'accès possibles pour les espaces à enjeux pour la forêt, les alpages et les autres usages)
- Animation foncière et sensibilisation auprès des propriétaires forestiers
- Construction du refuge du Goûter avec du bois local
- Création de voiries forestières ...
- Exploitations forestières collectives en forêt privée
- ...

Une des dernières réalisations forestières menées sur le territoire du pays du Mont-Blanc a été présentée jeudi 8 octobre 2015 par Christian Monteil, président du Conseil Départemental, et Jean-François Laffitte, directeur de l'agence départementale de l'ONF, à la gare du Tramway du Mont-Blanc (TMB), à Saint-Gervais-les-Bains. Il s'agit du transport de bois par le Tramway du Mont-Blanc. C'est une des solutions identifiées pour améliorer la mobilisation du bois local. L'amélioration de la desserte en forêt est en effet un des axes de développement majeur de la CFT.



Le Messager – 14.10.2015

Cette nouvelle charte sera toujours portée par la CCPMB et animée par la même chargée de mission qui suit les différentes démarches pour le territoire traitant de l'agriculture, du pastoralisme et de la forêt. Cela permet donc d'assurer une bonne complémentarité et un bon échange entre les démarches et les projets.

## 🕒 Présentation des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC)

Depuis plusieurs années, les systèmes d'exploitation pastoraux sont identifiés par l'État et la Région comme des acteurs déterminants du maintien de la biodiversité notamment sur les sites Natura 2000. Cette reconnaissance se traduit, entre autre, par la possibilité offerte aux agriculteurs de contractualiser des mesures agro-environnementales (MAE).

Pour la période 2014 à 2020, la Région Rhône-Alpes devient l'autorité de gestion des fonds européens dédiés notamment à l'agriculture et au développement rural (FEADER). Dans ce cadre, l'accès aux nouvelles mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) s'inscrit obligatoirement dans une démarche territoriale, intitulée **Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)**.

### ▶ PAEC FIER-ARAVIS

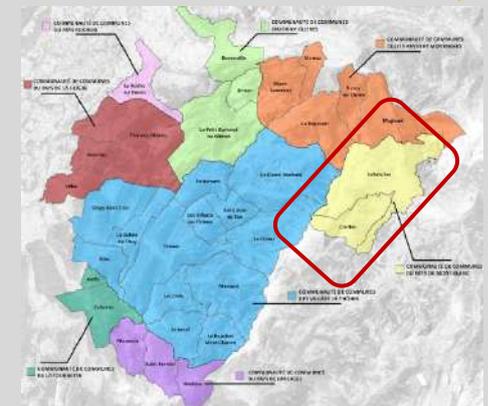
La dynamique créée en 2012 avec près d'une trentaine de mesures agro-environnementales à l'échelle du site Natura 2000 « Les Aravis » a conduit la Communauté de communes des Vallées de Thônes, structure porteuse du Document d'Objectifs de ce site, à déposer sa candidature à l'échelle de 32 communes, dont Sallanches et Cordon pour tout le secteur pastoral de l'Envers des Aravis (intégré au site Natura 2000 des Aravis).

Le PAEC Fier-Aravis retenu lors de ce premier appel à projet régional, a permis de reconduire l'ensemble des engagements MAE en cours (engagement volontaire sur 5 ans) sur les sites Natura 2000 des Aravis et de Beauregard. En complément, cette même année 2015, 8 Groupements Pastoraux de ce même territoire Fier-Aravis ont pu également bénéficier de mesures. L'année 2016 a été dédiée à la sensibilisation et l'engagement des exploitants individuels sur les 5 sites Natura 2000 couvert par ce PAEC (Aravis, Plateau de Beauregard, Massif de la Tournette, Les Frettes - Massif des Glières et Massif du Bargy).

Comme souligné dans le rapport de ce PAEC Fier-Aravis, sur l'ensemble des secteurs montagneux, **90% des surfaces sont des espaces naturels et plus de 60% ont une valeur environnementale reconnue.**

## Projet Agro-Environnemental et Climatique Fier-Aravis

### Une démarche concertée et partagée



### Une stratégie ambitieuse pour le territoire

- Une animation et un accompagnement du projet 2015-2020 ;
- Sensibilisation et accompagnement des alpagistes pour un engagement agro-environnemental : **objectif ambitieux de 110 contractualisations volontaires** ;
- Actions spécifiques en faveur de la gestion collective des alpages ;
- Un accompagnement particulier pour mieux appréhender les enjeux relatifs aux galliformes ;
- Des investissements complémentaires ;
- Une valorisation de la démarche à travers des actions territoriales existantes.

### Déclinaison en 2 Zones d'intervention prioritaires (ZIP) avec des mesures (MAEC) mobilisables retenues

#### ZIP 1 - « PRESERVATION DES MILIEUX REMARQUABLES UTILISÉS PAR L'ACTIVITÉ AGRICOLE DANS LES SITES NATURA 2000 »

- ▶ HERBE 09 - Gestion pastorale
- ▶ HERBE 03 - Absence de fertilisation
- ▶ HERBE 13 - Gestion des milieux humides
- ▶ HERBE 10 - Gestion landes et parcours en sous-bois
- ▶ HERBE 02 - Maintien de l'ouverture

#### ZIP 2 - « MAINTIEN DE LA GESTION COLLECTIVE DES ALPAGES »

- ▶ SHP-02 - Opération collective systèmes herbagers pastoraux - Maintien

### Les premiers résultats de ce projet

- Un **COPIIL** déjà constitué et réuni plusieurs fois ;
- Un **bureau** restreint représentatif du COPIIL et du territoire a été nommé ;
- La CCVT a fait appel par voie de consultation à des **partenaires techniques** pour l'accompagner (CASMB, SEA74 et ASTERS).
- Réengagement de l'ensemble des éleveurs engagés depuis 2012 sur les sites du Plateau de Beauregard et des Aravis (28 exploitants sur 1 500 hectares) ;
- Les **entités collectives** qui ont été identifiées comme prioritaires afin d'engager des mesures dès cette première année ont très majoritairement répondu à cette sollicitation ;
- Le prochain **Challenge « Nos alpages, notre passion, votre nature »** aura pour objectif de mettre à l'honneur l'engagement agro-environnemental des alpagistes de ce territoire Fier-Aravis.

# LA STRATEGIE PRIVILEGIEE POUR LE PAEC FIER-ARAVIS

## Eléments de présentation issus du dossier de candidature

### 🕒 Enjeux agro-environnementaux : Forces/Faiblesses et Opportunités/Menaces

AUJOURD'HUI	
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Malgré un découpage administratif complexe, des habitudes de travail en commun bien rodées à l'échelle du massif d'où un portage unique et évident par la CCVT,</li> <li>• Une entité géographique cohérente autour d'un massif montagneux,</li> <li>• Une grande richesse de milieux naturels et d'espèces d'intérêt national voire communautaire (63% du territoire en ZNIEFF I et II) dont une majorité sur les espaces pastoraux,</li> <li>• 5 sites Natura 2000 et 5 DOCOB qui reconnaissent la gestion agricole comme un facteur clé de la biodiversité,</li> <li>• Une activité agricole très présente, sur le territoire et en périphérie, pour laquelle les surfaces d'alpage sont importantes voire essentielles,</li> <li>• Des pratiques agricoles globalement respectueuses de l'environnement avec des filières fromagères organisées qui cadrent les pratiques par des cahiers des charges valorisant les systèmes herbagers,</li> <li>• Une profession agricole organisée avec des groupements agricoles servant de relais au territoire,</li> <li>• Une dynamique de contractualisation amorcée sur les sites Natura 2000 des Aravis et du Plateau de Beauregard.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une fragilité des zones humides liée à une forte présence agricole et humaine sur les secteurs concernés,</li> <li>• Un espace pastoral situé en grande partie à altitude moyenne et subissant un fort dynamisme des ligneux avec localement des développements plus ou moins anciens d'épicéa ou d'aulne,</li> <li>• Des secteurs de forte pente, non mécanisables ou difficiles d'accès où la problématique d'embroussaillage est accentuée,</li> <li>• Des secteurs qui mériteraient une restructuration foncière pour évoluer vers une vraie gestion collective.</li> </ul>
DEMAIN	
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une mobilisation des acteurs locaux autour des sites Natura 2000 avec des documents d'objectifs validés pour les 5 sites du massif (sauf Glières qui le sera début 2015) et la nécessité de passer à la phase opérationnelle,</li> <li>• Des mesures agri-environnementales (MAET) déjà contractualisées en 2012 et 2013 sur les sites Natura 2000 des Aravis et du Plateau de Beauregard et la nécessité de poursuivre les contrats pour conserver le niveau de mobilisation des agriculteurs,</li> <li>• Une expérience de mise en place de MAE sur les sites Natura 2000 des Aravis et de Beauregard à valoriser,</li> <li>• Une reconnaissance par l'ensemble des acteurs du rôle paysager et écologique de l'agriculture,</li> <li>• Des fonctionnements collectifs en alpage qui ont fait leurs preuves pour mettre en valeur les espaces difficiles,</li> <li>• Des agriculteurs qui mesurent davantage l'intérêt des alpages, même ceux moyennement à peu productifs, dans un contexte de pression foncière liée à l'urbanisation des surfaces en vallée,</li> <li>• Une démarche territoriale multi-acteurs autour d'une marque de territoire, <i>Saveurs des Aravis</i>, avec une communication sur les aménités et le patrimoine naturel du territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une démobilitation des acteurs des sites Natura 2000 si les MAEC ne peuvent pas se poursuivre ou se mettre en place rapidement,</li> <li>• Un abandon de la gestion collective sur certains alpages (et même abandon pur et simple des unités pastorales peu productives) suite à la disparition de la PHAE et à sa non compensation pour les entités collectives,</li> <li>• Localement, une détérioration des habitats des espaces pastoraux par pression pastorale excessive (banalisation) ou déprise pastorale (enfrichement),</li> <li>• Une disparition de la pratique de la fauche sur le domaine pastorale,</li> <li>• Une détérioration des milieux humides,</li> <li>• Une intensification des surfaces en alpage pour compenser les pertes de surfaces en vallée pour continuer à faire face aux obligations des cahiers des charges AOP.</li> </ul>

### ENJEUX RETENUS POUR LE PAEC

#### ▶ 2 enjeux stratégiques à l'échelle du territoire :

- Permettre la mise en œuvre du volet principal des DOCOB des 5 sites Natura 2000 du massif (MAE), dans l'objectif de conforter une gestion pastorale qui prenne en compte la préservation des milieux remarquables,
- Favoriser une gestion collective des secteurs d'alpage difficile pour pérenniser des pratiques pastorales favorables à la biodiversité.

#### ▶ 5 enjeux opérationnels :

1. Maintenir un système agropastoral extensif (dont la pratique de gestion collective des alpages) sur un maximum de surfaces, afin de prévenir la fermeture des milieux et soulager la pression pastorale de certains secteurs,
2. Maîtriser l'enfrichement des zones pastorales intermédiaires, des prairies à fort risque de déprise et des parcours en sous-bois,
3. Maintenir la mosaïque d'habitats des espaces pastoraux favorable à la faune et flore patrimoniale,
4. Préserver les habitats prairiaux favorable à la biodiversité floristique et faunistique,
5. Préserver les milieux humides et pelouses sèches, très sensibles à la pression pastorale.

## ► PAEC MONT-BLANC ARVE GIFFRE

En 2014, lors du premier appel à projet régional, une première candidature portée par la Chambre d'Agriculture a été déposée afin qu'une politique agro-environnementale soit mise en œuvre dès 2015. Cette première candidature n'ayant pas été retenue, les élus du grand territoire Mont-Blanc Arve Giffre qui concerne 5 communautés de communes ont retravaillé sur ce projet interdépartemental (intégration du territoire du Beaufortain).

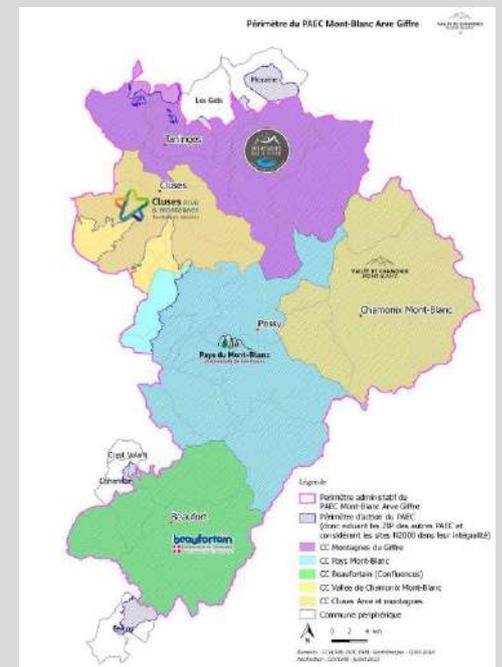
En début d'année 2016, il a été retenu lors du second appel à projet comme d'autres territoires rhônalpins afin de mettre en œuvre son PAEC pour accompagner les alpagistes exploitants un alpage situé en site Natura 2000 et les groupements pastoraux vers un engagement agro-environnemental.

Comme souligné dans le PAEC Mont-Blanc Arve Giffre, ce territoire se caractérise par une grande diversité de milieux et d'espèces : **plus de 116 000 ha soit 72% du territoire sont inclus dans une zone d'inventaire écologique (ZNIFF de type I ou II et ZICO) et plus de 84 000 ha (52% du territoire) sont concernés par une démarche de protection** : Réserves naturelles, APPB, sites classés ou inscrits, sites Natura 2000, Espaces naturels sensibles.

Au-delà des mesures spécifiques à la prise en compte d'habitats, l'engagement proposé le plus adapté pour prendre en compte la diversité caractéristique des alpages du territoire est la mesure intitulée « Amélioration de la gestion pastorale » (« Herbe 09 »). Elle permet d'orienter et de conseiller l'alpagiste sur ses pratiques en fonction de l'évolution de l'alpage et des enjeux de conservation. Ces engagements sont retranscrits et suivis dans un plan de gestion pastoral, adapté et propre à chaque alpage.

## Projet Agro-Environnemental et Climatique Mont-Blanc Arve Giffre

Une démarche concertée et partagée



### Les enjeux retenus pour ce projet

- Maintenir et améliorer les milieux herbacés et les pelouses riches en biodiversité en alpages et sur les zones intermédiaires.
- Préserver les zones humides.
- Maintenir les paysages et les continuités écologiques sur les versants.

### Déclinaison en 3 Zones d'intervention prioritaires (ZIP) avec des mesures (MAEC) mobilisables retenues

#### ZIP 1 - « PRESERVATION DES MILIEUX REMARQUABLES DANS LES SITES NATURA 2000 »

- HERBE 13 - Gestion des milieux humides
- HERBE 09 - Gestion pastorale

#### ZIP 2 - « MAINTIEN DE LA GESTION COLLECTIVE DES ESPACES PASTORAUX »

- SHP-02 - Opération collective systèmes herbagers pastoraux - Maintien
- HERBE 09 - Gestion pastorale : pour les GP localisés dans un site N2000

#### ZIP 3 - « PRESERVATION DES MILIEUX OUVERTS SUR LES SECTEURS DE COTEAUX »

- HERBE 04 - Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes
- HERBE 08 - Entretien des prairies remarquables par fauche à pied : notamment dans le Beaufortain.

Chaque MAEC fait l'objet d'un cahier des charges. Le PAEC prévoit 2 campagnes de contractualisation : 2016 et 2017.

Afin de répondre aux règles du Code des marchés publics, une première consultation lancée en mars 2016 a permis de retenir un groupement de partenaires constitué de la Chambre Interdépartementale Savoie Mont-Blanc, de la SEA 74 ainsi qu'ASTERS afin d'accompagner le territoire pour la mobilisation des agriculteurs, l'accompagnement individualisé des contractants et l'expertise environnementale.

# LA STRATEGIE PRIVILEGIEE POUR LE PAEC MONT-BLANC ARVE GIFFRE

## Eléments de présentation issus du dossier de candidature

### 🕒 Enjeux agro-environnementaux : Forces/Faiblesses et Opportunités/Menaces

AUJOURD'HUI	
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des habitudes de travail en commun entre les collectivités en place et qui se développent.</li> <li>• Une entité cohérente d'un point de vue géographique, des pratiques agricoles et des milieux naturels.</li> <li>• Une grande richesse de milieux et d'espèces d'intérêt communautaire, dont une majorité dans les zones d'alpage et sur les coteaux.</li> <li>• 5 sites Natura 2000 qui reconnaissent le rôle de la gestion agricole dans le maintien des habitats d'intérêt dans leur DOCOB.</li> <li>• Une activité agricole traditionnelle, respectueuses de l'environnement, basée sur des productions de qualité cadrées par des cahiers des charges valorisant les systèmes herbagés.</li> <li>• Une profession agricole organisée avec des groupes de développement servant de relais.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une pression foncière importante sur les fonds de vallées et sur les coteaux entraînant un mitage de l'espace agricole.</li> <li>• Des espaces pastoraux d'altitude moyenne et des zones de coteaux à forte pente et non mécanisables subissant une forte dynamique d'embroussaillage par les épicéas ou l'aulne.</li> <li>• Des structures de gestion collective des alpages fragilisées.</li> </ul>
DEMAIN	
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une reconnaissance de l'ensemble des acteurs du rôle paysager et écologique de l'agriculture.</li> <li>• Des pratiques agropastorales extensives qui perdurent et une volonté de la profession agricole d'aller vers des pratiques encore davantage tournées vers la préservation de la biodiversité.</li> <li>• Des alpages structurés collectivement et qui ont fait leur preuve pour mettre en valeur des espaces difficiles.</li> <li>• Des démarches territoriales en cours (ou en cours de renouvellement) qui vont dans le sens du maintien des pratiques agricoles extensives et permettront de valoriser les engagements agro-environnementaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une détérioration de certains habitats et habitats d'espèces dans les espaces pastoraux et les coteaux suite à l'abandon des secteurs difficiles ou à l'intensification des pratiques pour compenser les pertes de surfaces en vallée.</li> <li>• Un risque de banalisation des zones humides.</li> <li>• Une disparition des pratiques de fauche, notamment la fauche à pied dans les secteurs de coteaux en pente.</li> <li>• Des entités collectives qui risquent de disparaître du fait qu'elles ne bénéficient plus de la PHAE.</li> <li>• Des changements climatiques pouvant avoir un impact sur les pratiques agricoles pour compenser la diminution de production fourragère.</li> </ul>

### ENJEUX STRATEGIQUES RETENUS

- ▶ Maintenir et améliorer les milieux herbacés et les pelouses riches en biodiversité en alpages et sur les zones intermédiaires.
- ▶ Préserver les zones humides.
- ▶ Maintenir les paysages et les continuités écologiques sur les versants.

### ENJEUX OPERATIONNELS

- Enjeu 1 - Maintenir une gestion agro-pastorale adaptée dans les zones humides remarquables.
- Enjeu 2 - Encourager les pratiques favorables au maintien ou à l'amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaires dans les espaces pastoraux.
- Enjeu 3 - Maintenir la gestion collective des espaces pastoraux.
- Enjeu 4 - Préserver les habitats d'intérêt sur les zones intermédiaires en maintenant des pratiques de fauche et de pâturage adaptées.

# Partie 3

## L'activité agro-pastorale, un enjeu pour le territoire du Pays du Mont-Blanc



## 3.1. Evolution de l'activité agricole sur le Pays du Mont-Blanc

Les démarches Projet Stratégique Agricoles et de Développement Rural (PSADER) et Plan Pastoral Territorial (PPT), deux dispositifs régionaux portés par la Communauté de communes du Pays du Mont-Blanc ont été menées parallèlement depuis 2009 avec un même Comité de pilotage. Outre le désir d'éviter la multiplication des réunions, cela a permis de rechercher au maximum une cohérence et une complémentarité des projets souhaités pour ce territoire.

### 3.1.1. Une agriculture à dominante élevage et herbe soumise à une forte pression foncière

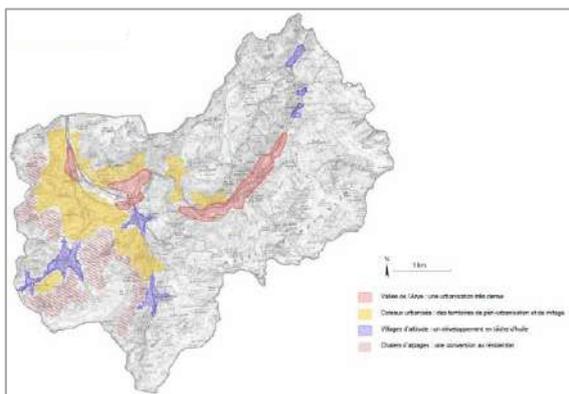
Le travail de synthèse réalisé dans le PSADER met en avant les atouts et faiblesses de l'activité agricole de ce territoire du Pays du Mont-Blanc.

#### 🕒 Une urbanisation croissante concurrente

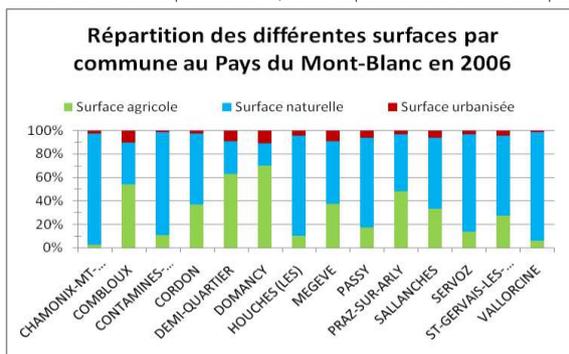
Le territoire présente une densité urbaine très soutenue pour une zone de haute montagne. A l'exception des cœurs de massifs (Mont-Blanc, Aravis et Aiguilles Rouges) trop inaccessibles, l'urbanisation occupe quasiment l'ensemble du territoire. Cette situation est d'autant plus exceptionnelle que la forte pression urbaine, soutenue depuis plusieurs décennies, concerne tous les secteurs du territoire. La très forte attractivité touristique et économique explique en partie cette situation.

Cette urbanisation présente différents visages selon la configuration des sites comme l'illustre la carte jointe.

Un des principaux constats dressé est que le Pays du Mont-Blanc se caractérise par des dynamiques urbaines sur la majorité des espaces de fond de vallée et de



Source : Observatoire Départemental 74 / Centre départemental d'assiette des impôts



### Chiffres clés de l'agriculture du territoire du Pays du Mont-Blanc

(Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc)



#### Un territoire montagnard attractif à caractéristiques urbaines

- ▶ 58 363 habitants
- ▶ 593 km<sup>2</sup> dont 40 % au-dessus de 2 000 m d'altitude
- ▶ 99 habitants / km<sup>2</sup>
- ▶ 17 % de surfaces agricoles
- ▶ 76 % de surfaces naturelles et forestières
- ▶ Plus de 30 ha sont nouvellement urbanisés chaque année

Une densité urbaine très importante pour un territoire de haute-montagne (dynamique d'urbanisation soutenue).

Un territoire très attractif avec un tourisme hivernal et estival très développé (une économie majoritairement dépendante du tourisme).

#### Une agriculture dynamique mais menacée par l'urbanisation

- ▶ 260 exploitations dont 209 dites professionnelles
- ▶ 220 Unité de Travail Humain (UTH)
- ▶ 50% des chefs d'exploitations sont double-actifs
- ▶ 15 000 ha à 99 % en herbe
- ▶ 80 % des exploitations en bovins
- ▶ 8,7 millions de litres de lait

→ Une profession agricole dynamique qui œuvre pour le collectif avec de nombreux projets,

→ Des exploitations en grande partie pérennes mais qui doivent continuer à réfléchir à leur renouvellement,

→ Une agriculture peu diversifiée tournée majoritairement vers l'élevage bovin et la production de lait sous signes de qualité (AOP et IGP),

→ Une agriculture marquée par les contraintes de relief, exploitant tous les étages du territoire et concurrencée par l'urbanisation croissante.

#### La force du collectif sur ce territoire

- ▶ La Société d'Intérêt Collectif Agricole (SICA) du Pays du Mont-Blanc
- ▶ Le Groupement de Développement Agricole (GDA) de la Haute Vallée d'Arve
- ▶ L'Association des Utilisateurs de l'Abattoir du Pays du Mont-Blanc
- ▶ La SAS Abattoir Monts et Vallées
- ▶ La SAS Viandes Saveurs de nos montagnes



coteaux où se localise la majorité de l'habitat et des populations, ce qui implique une pression forte sur l'espace et l'espace agricole en particulier (concentration des espaces agricoles et urbains sur moins de 25 % de sa superficie en raison de la géographie alpestre du territoire).

Bilan de l'évolution de l'occupation du sol entre 1997 et 2007			
		Gisement	Variation annuelle
URBAIN	Bâti et jardin	2 500 ha	+32,6 ha/an
	Autre urbain : voirie...	2 000 ha	+ 4,1 ha/an
	A bâtir, agrément	500 ha	-1,7 ha/an
Agricole : terre, pré, vigne, verger		13 600 ha	-30,7 ha/an
Forestier et naturel : landes, bois, eau...		60 300 ha	- 4,2 ha/an
<b>+ 300 ha de terrains à vocation agricole qui ont disparu entre 1997 et 2007 → essentiellement avancée de l'urbain (+325 ha)</b>			

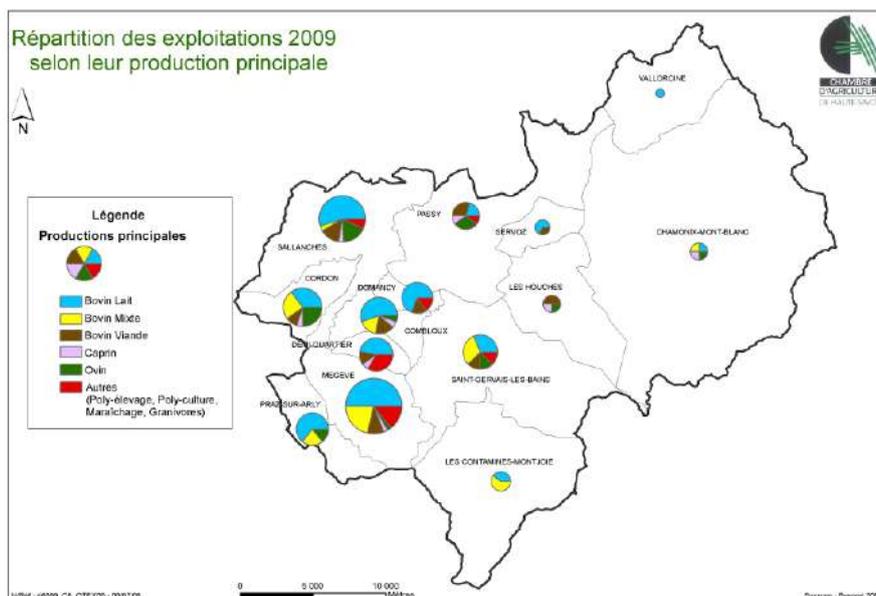
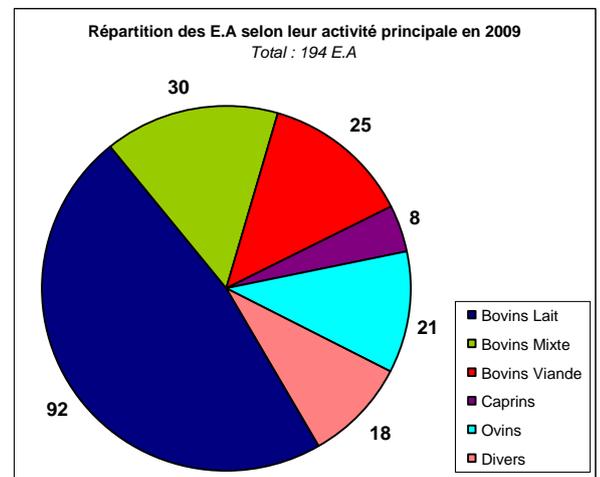
Taille moyenne des parcelles par nature			
Taille moyenne / parcelle (m <sup>2</sup> )	Agricole	Boisée	Lande
Pays du Mont Blanc	2 120	4 201	28 892
Haute Savoie	2 755	3 805	9 617
Rhône-Alpes	4 083	6 205	7 443

## Une agriculture tournée vers l'élevage et la pluriactivité

### Une prédominance d'exploitations en élevage laitier

L'espace agricole du Pays du Mont Blanc représente quelques 13 600 ha, dont **plus de 75% de prés et pâturages** (25% restant essentiellement des terres cultivables et les surfaces en vergers et petits fruits sont anecdotiques l'échelle du territoire).

La très grande majorité des exploitations agricoles présentes sur le territoire se consacrent à l'élevage : **56 % à l'élevage bovin (dont les deux tiers pour la production laitière) et 27 % à l'élevage ovin ou caprin.**



La taille moyenne des parcelles de nature agricole est 30% inférieure à la moyenne départementale de Haute-Savoie, indiquant une moindre structuration du parcellaire agricole sur le territoire du Pays du Mont Blanc.

## ► Une stabilisation et une professionnalisation de l'activité agricole

De 1979 à 2005, le nombre total d'exploitations agricoles sur le territoire du PMB a fortement diminué : -68%, soit **plus de 2 exploitations sur 3** (en comparaison, le département de la Haute-Savoie a perdu moins d'exploitations sur la même période avec -59%). Après 2006, le nombre total d'exploitations sur le Pays du Mont-Blanc tend à se stabiliser.

Un tiers des communes a maintenu son nombre d'exploitations.

Cette diminution s'est accompagnée d'une **professionnalisation de l'activité agricole**, avec une nette augmentation du nombre d'E.A. professionnelles en 30 ans sur le PMB (+ 143 %) : **209 exploitations agricoles professionnelles et 51 exploitations agricoles non professionnelles** (majorité d'exploitants retraités ou de double-actifs à temps plein ayant hérité de bâtiments agricoles - vétustes et enclavés).

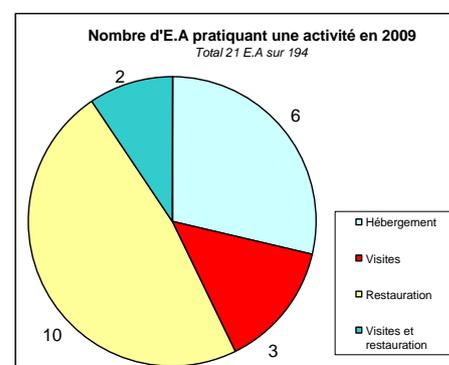
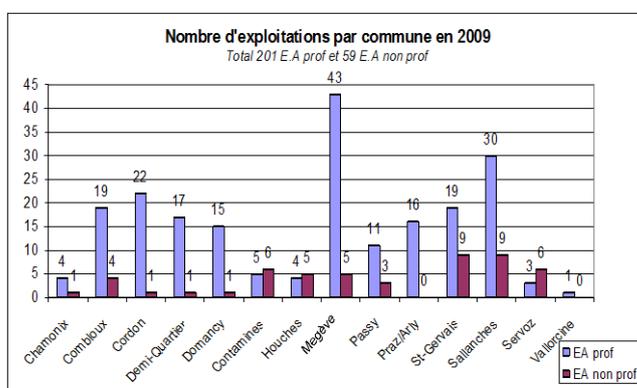
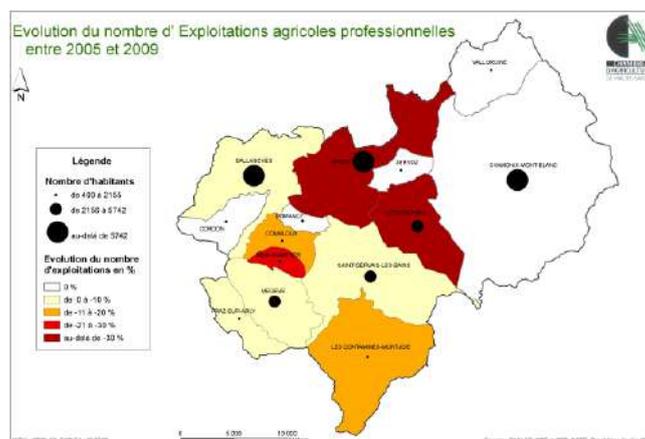
Activités		Nombre d'E.A. non professionnelles
Génisses/Bovins Viande (notamment vaches Hérens sur la partie haute du territoire)		23
Ovins		16
Equins	Pension	4
	Elevage	2
Caprins		2
Pension Génisses		1
Divers (canins, fauconnerie)		3

## ► La nécessité de développer la commercialisation en circuit court

**Le diagnostic montre que seulement 1 exploitation agricole sur 10 possède une activité d'accueil, (majorité en restauration).** Mais tout comme la présence d'une activité complémentaire, l'activité d'accueil s'est développée depuis 2005.

Toutefois malgré un bassin de consommation important et une demande conjoncturelle, l'offre en circuits courts est encore peu développée dans le Pays du Mont-Blanc. Il constitue un des enjeux pour la pérennité et le dynamisme de l'agriculture identitaire de ce territoire de montagne et ce d'autant qu'il est concerné par de nombreux signes de qualité (notions d'A.O.P et d'I.G.P).

Grâce au PSADER notamment, la filière viande s'est structurée et à développer son fonctionnement en circuits courts, deux points de vente collectifs ont vu le jour et bientôt un troisième.



## 🕒 La Société d'Intérêts Collectifs Agricole (SICA) du Pays du Mont-Blanc

La mise à jour des statuts de la SICA, anciennement nommée « Haute-Vallée de l'Arve », a permis de conformer et dynamiser son rôle sur ce territoire du Pays du Mont-Blanc. Elle est composée d'un conseil d'administration composé d'une vingtaine d'administrateurs.

**Elle a pour objet de représenter les agriculteurs du territoire et d'être l'interlocuteur "agricole" des 2 communautés de communes.**

Les principaux rôles de cette structure collective agricole sont :

- ▶ promouvoir et développer l'agriculture du territoire,
- ▶ soutenir les actions techniques et de formation des agriculteurs,
- ▶ initier et conduire toute opération visant à valoriser collectivement le tissu rural et l'espace agro-pastoral,
- ▶ favoriser le développement du tourisme rural.

Les principales actions mises en œuvre ou en cours illustrent l'implication de cet interlocuteur incontournable pour l'avenir de l'activité agricole du territoire du Pays du Mont-Blanc :

### ▶ Actions de communication et de promotion de l'agriculture :

Dépliant : "Partagez des instants nature avec les agriculteurs du PMB",  
Film " Face au Mont Blanc : la passion des agriculteurs au cœur du Pays du Mont Blanc ",...

### ▶ Soutien au service de remplacement :

Inciter à utiliser le service de remplacement (maladie, congé parental, vacances,..) pour une agriculture viable et vivable

### ▶ Appui aux structures agricoles et aux filières du territoire

Principalement abattoir du Pays du Mont-Blanc : pérennité des outils collectifs (CUMA,...)

En 2013 et 2014 plusieurs acquisitions, avec la CUMA de la Bialle, en faveur des agriculteurs adhérents à l'échelle de la CCVCMB :

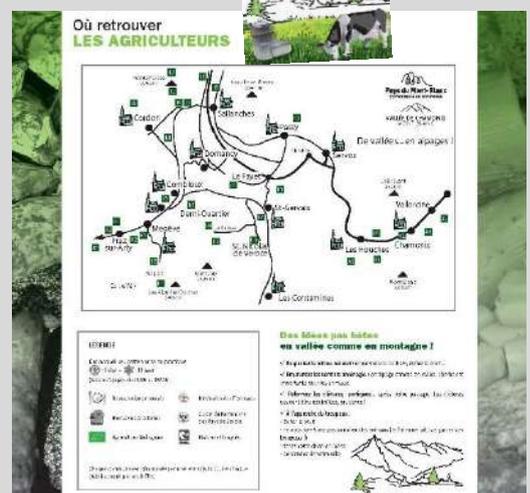
- de 2 vans pour conduire les animaux à l'abattoir et faciliter leurs déplacements,
- 2 broyeurs pour éliminer les refus et améliorer la qualité des pâtures

### ▶ Portage des dossiers dans le cadre du Plan Pastoral Territorial

### ▶ Réflexions et projets divers : foncier, effluent, prairies,...

### Des actions de communication pour faire connaître les agriculteurs du territoire du Pays du Mont-Blanc

Afin de faire connaître aux habitants et aux visiteurs du territoire, la réalité du métier d'agriculteur la SICA du Pays du Mont-Blanc, soutenu par la CCPMB et la CCVCMB, a produit un dépliant « *Partagez des instants nature avec les agriculteurs du PMB* » ainsi qu'un film « *Face au Mont Blanc : la passion des agriculteurs au cœur du Pays du Mont Blanc* » retraçant le quotidien de cette profession sur le territoire du le Pays du Mont-Blanc, soutenu par la Région Rhône-Alpes dans le cadre du PSADER du Pays du Mont-Blanc.

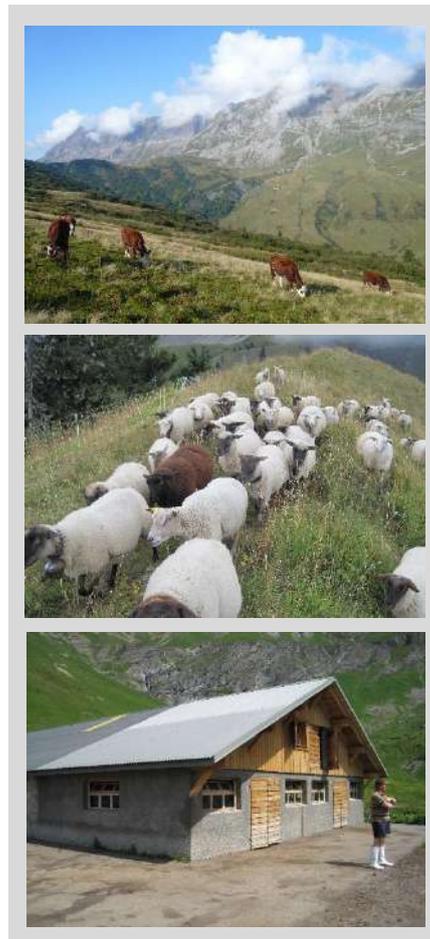


### 3.1.2. Les alpages, des surfaces indispensables au fonctionnement des exploitations

Au vu de l'importance des espaces naturels et la concurrence foncière pesant sur les terres agricoles, une complémentarité est évidente et nécessaire entre l'agriculture du bas et l'utilisation des alpages sur le territoire du Pays du Mont-Blanc.

Cette complémentarité est différente et plus ou moins importante selon les systèmes d'exploitation.

- Les exploitations laitières sont les premières utilisatrices de l'alpage. Elles montent leur troupeau laitier en alpage par nécessité (indispensable au maintien de l'agriculture sur cette zone). Il est le prolongement de l'exploitation et est essentielle dans les surfaces déclarées par les exploitations. Pour certaines exploitations, la quasi-totalité des surfaces est située en alpage.
- Pour les exploitations laitières du reste du territoire, ce sont plutôt les génisses qui vont en alpage de façon à libérer des surfaces en bas pour produire du foin et assurer l'autonomie fourragère des exploitations. Le recours à l'alpage pour les génisses d'élevage (en pension ou sur des alpages collectifs) reste une pratique importante.
- Pour les exploitations caprines et ovines, le lien à l'alpage est évident ; on pourrait même dire que ces exploitations existent parce qu'elles ont la possibilité d'utiliser un alpage. Ces surfaces pastorales, elles aussi ponctuellement organisées collectivement, ont la particularité d'accueillir des troupeaux issus des autres départements rhônalpins, voire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'intérêt des exploitations est d'assurer leur autonomie fourragère notamment lors des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes.
- Au final, ce sont les exploitations en bovin viande ou génisses d'élevage, donc des exploitations souvent moins professionnelles, qui utilisent le moins l'alpage.



**Au-delà de la complémentarité historique et indispensable des surfaces de vallée et celles en alpage, les évolutions de pratiques ainsi que la pression exercée sur le foncier agricole oblige à penser et agir de façon transversale sur le territoire agro-pastoral du Pays du Mont-Blanc.**

**Comme montré dans le bilan de cette première programmation du PPT, ces investissements pastoraux sont indispensables pour l'avenir de l'activité agricole de ce territoire.**

**Parallèlement, ces surfaces pastorales qui symbolisent l'image de ce terroir concourent pleinement à la volonté d'inscrire l'agriculture du Pays du Mont-Blanc et ses acteurs dans la voie d'une agriculture de qualité.**

## 3.2. Actualisation de l'Atlas Pastoral du Pays du Mont-Blanc

Dans la continuité du travail réalisé sur le territoire avec la mise en œuvre de la première programmation et de l'important recensement réalisé en 2009 et 2011, l'actualisation de l'état des lieux du domaine pastoral s'est largement appuyé sur le récent travail mené grâce à la nouvelle « *Enquête Pastorale sur le Massif Alpin et les territoires pastoraux des régions Rhône-Alpes et PACA* ».



Cette enquête pastorale, conduite entre 2012 et 2014, a permis de géolocaliser l'ensemble des surfaces pastorales ainsi valorisées au sein du massif alpin et, plus largement, dans les régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur.

L'intégration de l'ensemble des zones pastorales a nécessité d'adapter la méthodologie de cette enquête en recensant deux catégories distinctes d'usage pastoral :

- Les surfaces pastorales à fonction spécialisée d'estive : les entités pastorales recensées sont appelées "**Unités Pastorales à fonction spécialisée d'estive**" ou "**UP**",
- Les autres surfaces pastorales : n'ayant donc pas de fonction spécialisée d'estive (mais pouvant cependant accueillir des animaux aussi en été) et bénéficiant d'appellations diverses selon les cultures départementales et leur fonction ou types de milieux pastoraux les caractérisant (parcours d'intersaison, zones intermédiaires, montagnettes...). Les entités pastorales recensées sont appelées "**Zones Pastorales**" ou "**ZP**".

La complexité du mode de gestion des ZP (plusieurs gestionnaires et diversité des troupeaux) a nécessité une simplification du mode de recensement par rapport aux UP afin d'avoir toutefois des informations relatives à leurs usages pastoraux.

Il est important de souligner que cette enquête a été conçue pour la réalisation d'un **travail à grande échelle dont l'objectif est bien de disposer d'éléments d'analyses et de synthèses territoriales**, et non de collecter des données d'expertise à l'échelle des unités de gestion pastorales recensées.

### Une Nouvelle Enquête Pastorale sur le Massif Alpin et les territoires pastoraux des régions Rhône-Alpes et PACA »

En 2009, les partenaires des activités pastorales du massif des Alpes ont affirmé leur volonté de disposer de données actualisées depuis la dernière enquête de 1996. Ainsi, après une phase de construction à la fois méthodologique et financière (Europe, Etat, Conseils régionaux et départementaux) une nouvelle enquête pastorale a été élaborée collectivement entre 2012 et 2014.

#### Deux types de données pastorales

Afin de prendre en compte l'ensemble des pratiques pastorales, cette nouvelle enquête a été construite autour de 2 catégories distinctes d'usage qui sont aujourd'hui le socle de ce nouvel état des lieux :

☉ Une **Unité Pastorale** est le terme utilisé en enquête pastorale pour désigner ce que l'on nomme communément en Savoie les « alpages ». Il s'agit d'unités pâturées d'une surface continue d'environ 10 ha minimum, utilisées par les troupeaux de façon saisonnière (période estivale) et valorisées par un gestionnaire unique (individuel ou collectif).

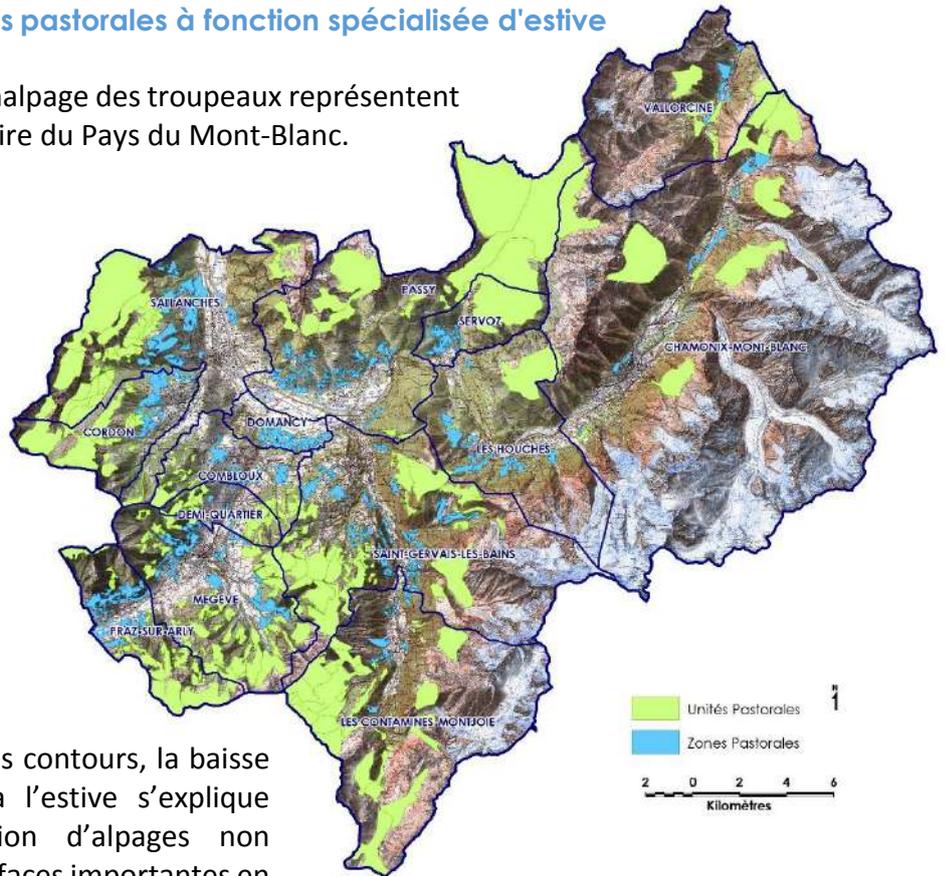
☉ Une **Zone Pastorale** correspond dans la méthodologie de la nouvelle enquête pastorale à toutes les autres surfaces pastorales qui ne sont pas uniquement pâturées durant la période estivale : montagnettes ou zones intermédiaires entre le fond de vallée et l'alpage. Les zones pastorales recensées sont uniquement valorisées par le pâturage et non fauchées (excepté les pratiques de fauche partielle ou occasionnelles). Ces surfaces sont souvent très morcelées et une zone pastorale peut être valorisée par un ou plusieurs gestionnaires contigus, individuels ou collectifs. C'est pourquoi les données recensées sur ces zones pastorales sont beaucoup moins exhaustives (orientations d'usage).

Cette enquête statistique, basée sur les connaissances de terrain de nombreuses personnes ressources, interrogées en réunions communales a pour **objectif central une meilleure connaissance de la situation actuelle des espaces pastoraux et l'édition de synthèses** relatives leur valorisation à l'échelle d'un territoire (au minimum une commune). Ces données n'ont pas la précision technique nécessaire à des interprétations relatives à la gestion des entités pastorales individuelles et n'ont également aucune valeur réglementaire.

## ● L'importance des surfaces pastorales à fonction spécialisée d'estive

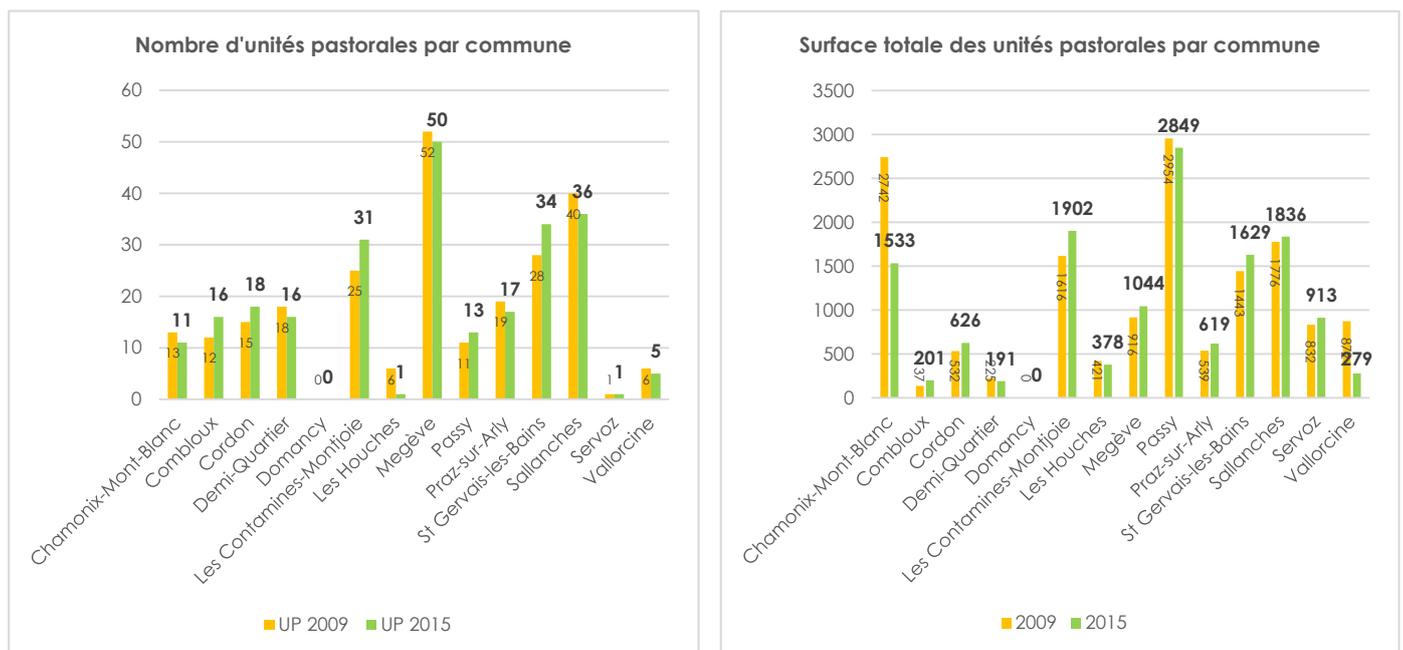
Les surfaces pastorales dédiées à l'inalpage des troupeaux représentent **14 000 hectares**, soit 18% du territoire du Pays du Mont-Blanc.

Ces surfaces pastorales à fonction spécialisée d'estive jouent un rôle important pour ce territoire. A l'échelle des 14 communes, les deux extrêmes de cette proportion sont définis par une seule commune sans unité pastorale (Domancy) et à l'opposé une très pastorale aux vues de la surface utilisée par cette activité (Servoz). D'une façon globale, pour la moitié des communes de ce plan pastoral ces surfaces d'estive occupent plus de 20% du territoire.



Outre les ajustements ponctuels des contours, la baisse de la surface pastorale dédiée à l'estive s'explique principalement par la suppression d'alpages non exploités depuis de longue date (surfaces importantes en particulier sur Vallorcine et Chamonix Mont-Blanc encore recensés en 2009).

## ► Comparaison entre 2009 et 2015 des surfaces pastorales à fonction spécialisée d'estive (en nombre d'unité pastorale et en surface par commune)



Les variations surfaciques du domaine pastorale (totale et surface moyenne) sont étroitement liées à la soustraction de grands alpages d'altitude élevée plus exploitables. Cependant, il est important de noter que le nombre d'unités pastorales est maintenu, voire légèrement supérieur par rapport à 2009 (morcellement d'unités pastorales).



**Les chiffres clés du domaine  
pastorales  
à fonction spécialisée d'estive :**

- Superficie : **14 000 ha**
- Unités Pastorales : **248**
- Superficie moyenne : **51 ha**
- Altitude moyenne : **1 847 m**

🕒 **Description de cette activité pastorale dédiée à l'estive des cheptels**

▶ **Le cheptel inalpé en 2015**

(données issues de la nouvelle enquête pastorale à dire de « personnes ressources », confortées par les réunions de secteurs)

Domaine pastoral à fonction spécialisée d'estive	Enquête PPT 2009		Enquête 2015	
	Nombre de têtes	Equivalent UGB	Nombre de têtes	Equivalent UGB
<b>Ovins</b>	11 230	1684,5	9 560	1434
<b>Caprins</b> (dont 750 chèvres viande)	895	134,25	930	139,5
<b>Vaches laitières</b>	1 336	1 336	1 353	1 353
<b>Autres bovins</b>	2 909	1956	2 560	2171
<b>Equins</b>	280	280	254	254
<b>TOTAL</b>	<b>16 650</b>	<b>5 391</b>	<b>14 657</b>	<b>5 352</b>
<b>Chargement moyen UGB/ha</b>	-	<b>0,4</b>	-	<b>0,4</b>

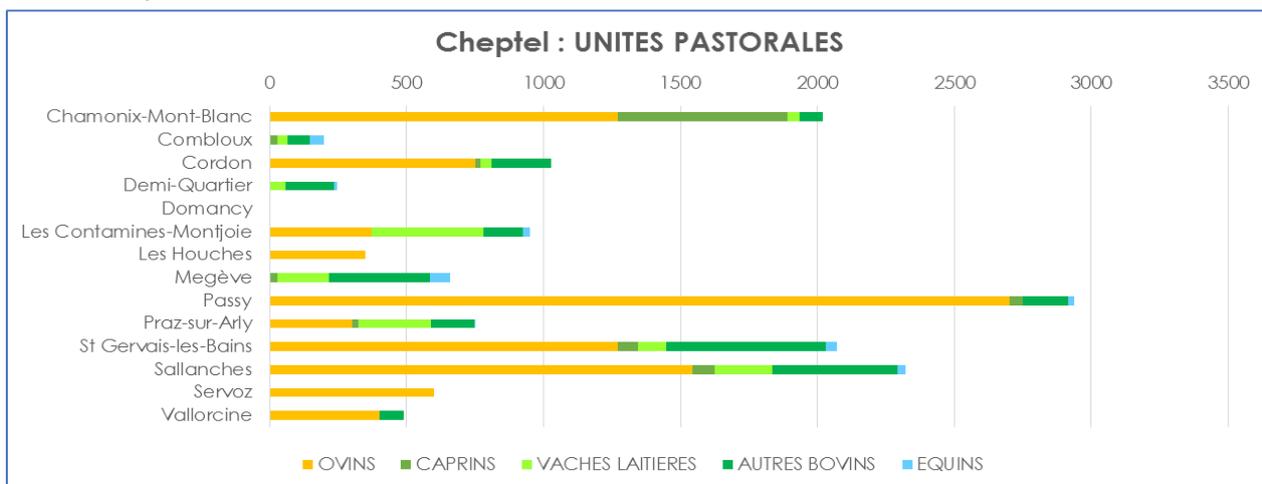


L'estimation du cheptel estivé montre dans son ensemble une stabilité dans l'utilisation du domaine pastoral du Pays du Mont-Blanc avec toutefois une nette diminution du chargement animal de certaines unités pastorales.

Comme souligné auparavant, outre les enjeux de pression foncière en vallée, le territoire présente une dynamique intéressante au regard de l'installation en élevage laitier avec transformation fromagère ou allaitant avec un fort potentiel de consommation des productions en directe au sein du bassin de vie de l'Arve.

Malgré les faibles surfaces disponibles en vallée qui handicapent les installations, les alpages présenteraient une réponse technique et administrative à ce manque de surfaces en offrant un potentiel fourrager conséquent mais le contexte de gestion de certaines zones pastorales freine cette dynamique. Il semble nécessaire de mettre en œuvre une sensibilisation forte en mobilisant les acteurs de la profession agricole, du foncier ainsi que les collectivités du territoire auprès des utilisateurs et propriétaires d'alpage quant au potentiel d'accueil de nouvelles exploitations en alpage. Leur redynamisation pourra se traduire, selon les cas, par une installation d'une nouvelle activité laitière ou l'estive de troupeaux allaitants. Cette pression de demande d'alpage provient également de l'extérieur du Pays du Mont-blanc pour l'estive de troupeaux ovins et bovins allaitants. Ce dernier point est illustré

par les nombreuses demandes inscrites à la Bourse alpage des Savoie animée par les deux Société d'Economie Alpestre.



Notamment pour répondre aux besoins alimentaires des troupeaux sur ces espaces d'altitude, près de **30% des unités pastorales sont utilisées en circuit**, soit avec d'autres alpages voisins ou plus éloignés sur d'autres communes du territoire (en particulier les troupeaux ovins et les génisses).

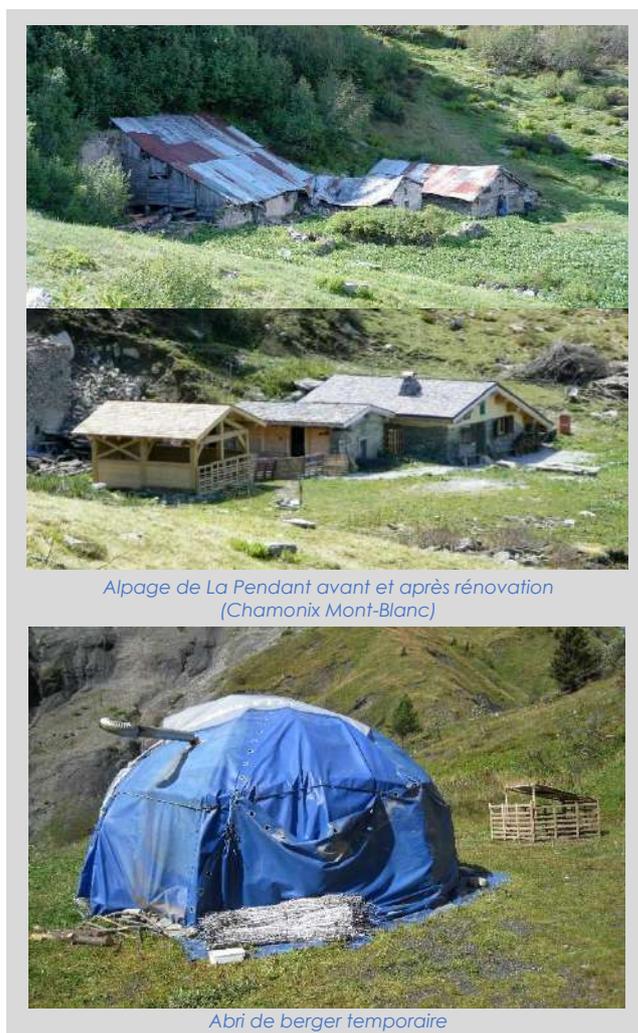
► **Les chalets d'alpage, support indispensable de cette activité pastorale**

L'actualisation de l'état des lieux permet également de réaffirmer le rôle déterminant joué par près de **145 chalets d'alpage** recensés lors de la première programmation de ce PPT. Malgré les améliorations apportées grâce aux soutiens des financeurs publics, il existe une grande variabilité concernant l'état de ce bâti utilisé à différentes fins pour :

- une vocation exclusive de logement,
- une vocation d'exploitation (étables, atelier de fabrication, caves...),
- et bien souvent une vocation mixte (habitation et exploitation).

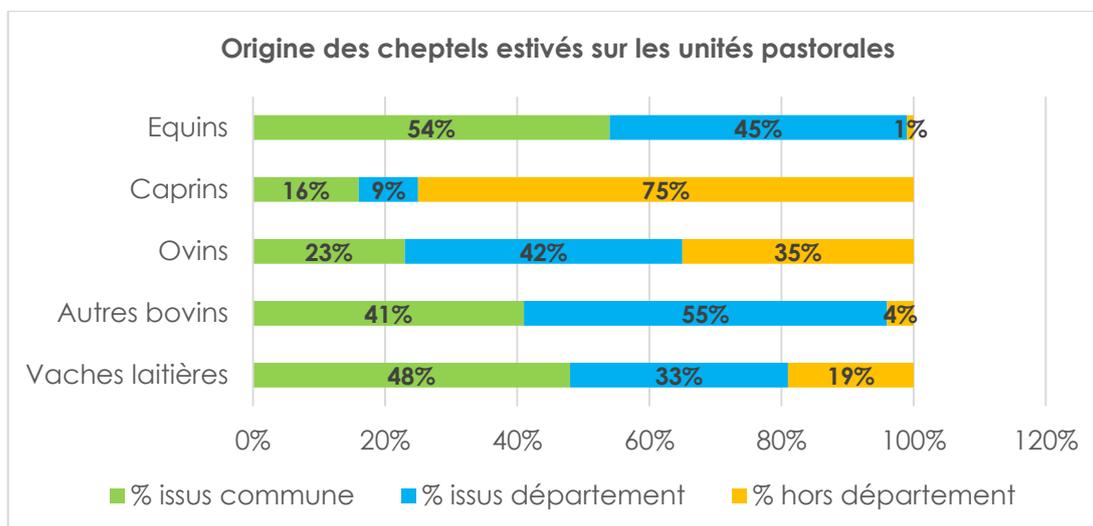
A noter que les cessations d'activité laitière en alpage ont souvent entraîné **le changement de vocation de ce bâti et rend ainsi quasiment impossible un retour de cette activité**. Au vu également des difficultés de pouvoir créer un nouvel équipement répondant aux besoins et aux normes, ces « pertes » sont d'autant plus préoccupantes pour la pérennité et la diversité de ces alpages laitiers.

Toutefois, l'implantation d'**abris de berger** reste un enjeu pour apporter une solution au besoin de gardiennage permanent des troupeaux sur les sites les plus difficiles de ces espaces d'altitude.



- **Une complémentarité des troupeaux et une utilisation des alpages essentiellement par les exploitations locales** (données issues de la nouvelle enquête pastorale à dire de « personnes ressources »)

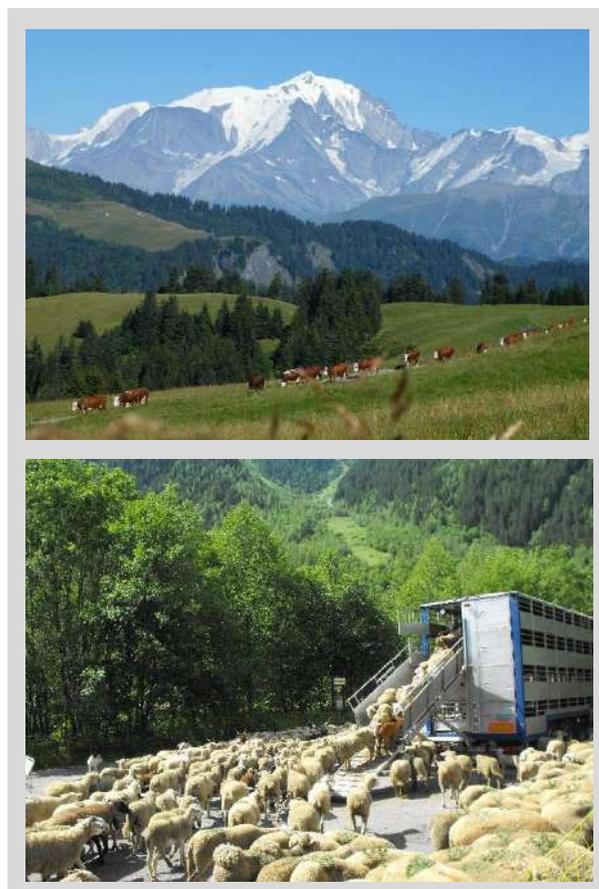
Comme précisé dans la description agro-pastorale précédente, il y a sur le territoire du Pays du Mont-Blanc, une complémentarité évidente et nécessaire pour les exploitations avec l'utilisation des alpages.



Une majorité des unités pastorales sont utilisées par des exploitations de ce même périmètre. En dehors des équins, les troupeaux estivés sont plus de 45% originaires de la commune (proportion supérieure pour les alpages laitiers).

L'occupation ovine est le résultat d'une tradition à la fois locale lié à la double-activité (nombreux petits troupeaux pâturent les coteaux et mis en alpage pendant la période estivale) ainsi que la transhumance de troupeaux plus importants. Ces derniers sont souvent membres de groupements pastoraux et permettent ainsi d'accueillir des troupeaux issus des autres départements rhônalpins (Rhône, Loire, Ardèche, Drôme).

Concernant la période d'utilisation des unités pastorales, elle est toujours autant tributaire des conditions climatiques et des ressources fourragères disponibles. D'une façon globale, les alpages de moyenne altitude (jusqu'à 1500 m) sont pâturés du mois de mi-mai à mi-octobre, soit une période d'environ 150 jours. Pour les alpages situés en haut de vallée et sommet de bassin versant, la période d'estive est généralement plus courte et avoisinant la centaine de jours.

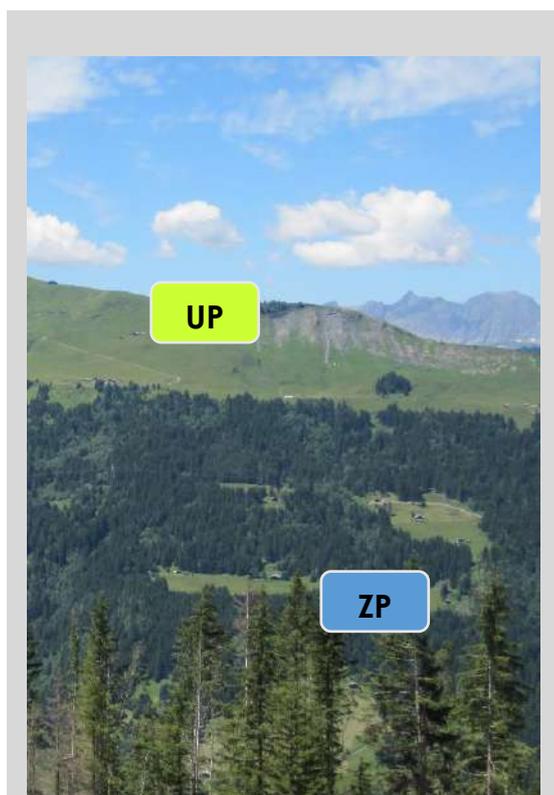


## ◉ L'intégration des zones pastorales « intermédiaires »

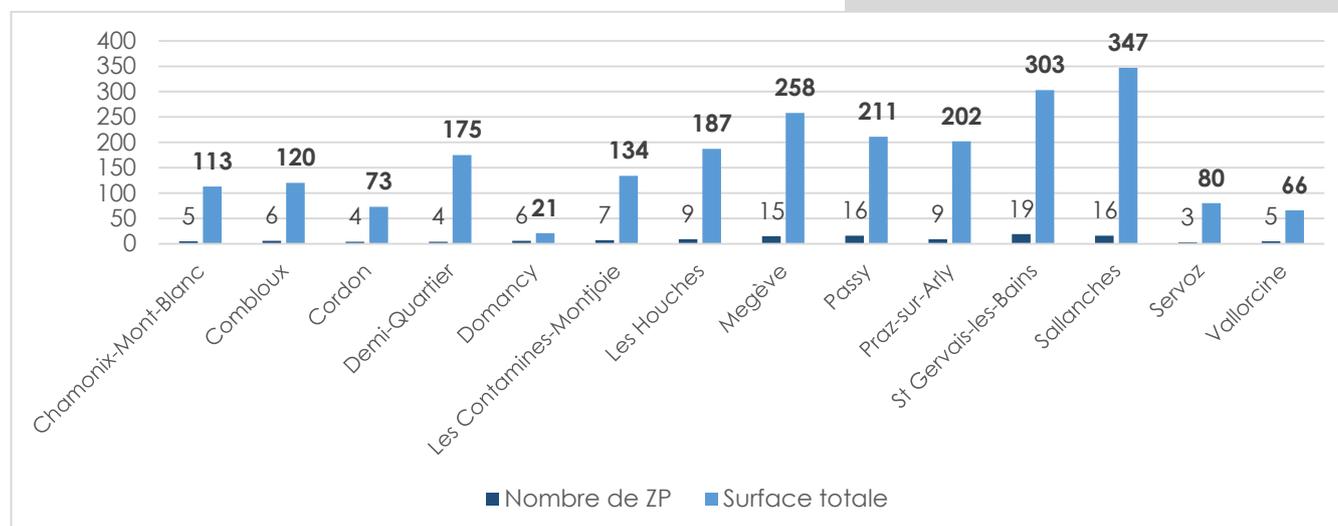
Comme présenté en introduction de cette partie dédiée à l'actualisation de cet atlas pastoral, l'intégration de l'ensemble des surfaces pâturées pour la nouvelle enquête pastorale 2012-2014 à l'échelle du massif alpin a permis d'identifier une seconde catégorie, distincte des « estives » : les « Zones Pastorales » (ZP).

Elles correspondent dans la méthodologie de la nouvelle enquête pastorale à toutes les **autres surfaces pastorales valorisées par le pâturage et non fauchées** (excepté les pratiques de fauche partielle ou occasionnelles) : montagnettes ou zones intermédiaires entre le fond de vallée et l'alpage.

Les données recensées sur ces zones pastorales, beaucoup moins exhaustives (orientations d'usage), permettent d'avoir une vision à l'échelle du massif alpin de l'ensemble des surfaces herbagères valorisées par le pâturage.



### ► Nombre et surface totale des zones pastorales par commune



### ► Les caractéristiques majeures des zones pastorales du territoire du Pays du Mont-Blanc

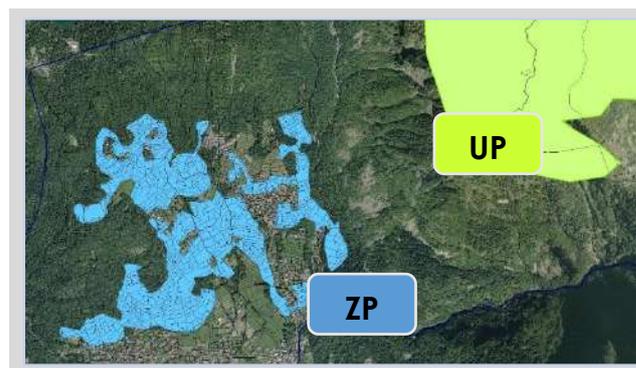
(données issues de la nouvelle enquête pastorale à dire de « personnes ressources », confortées par les réunions de secteurs)

L'intégration des zones pastorales d'intersaison dans le diagnostic de ce PPT montre que ces espaces se caractérisent par un **important morcellement privé**.

### Les chiffres clés des zones pastorales à fonction d'intersaison :

- Superficie : **2 290 ha**
- Zones Pastorales : **124**
- Superficie moyenne : **51 ha**
- Altitude moyenne : **1 111 m**

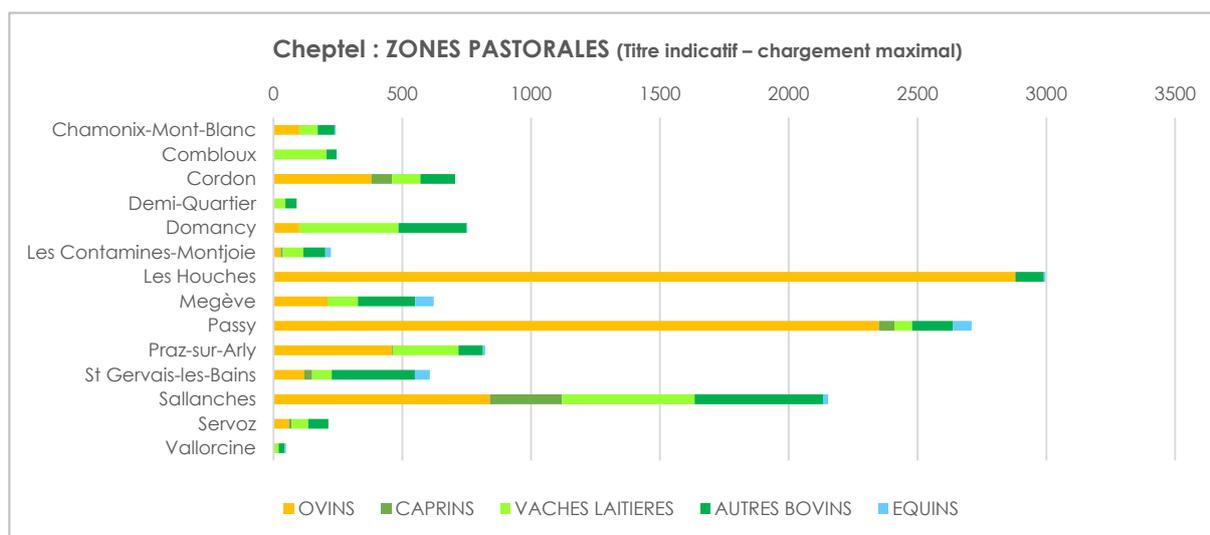
Ainsi, l'enquête menée sur ces secteurs a permis de recenser de grands ensembles pastoraux afin de connaître les types de pratiques sans pour autant rentrer dans l'exhaustivité de chaque gestionnaire (contrairement aux unités pastorales).



Zones pastorales	2015
	<b>65 % ZP parcourues par au moins 2 types d'animaux</b>
Type animaux	Totaux à titre indicatif (charge maximale) : ! double compte = circuits 1 partie des animaux s/ ZP + UP
Ovins	7 530
Caprins	470
Vaches laitières	2 015
dont activité traite	18 ZP
Autres bovins	2 142
Equins	272
Utilisation	Majoritairement PRINTEMPS / AUTOMNE

La majorité du cheptel présent sur ces zones pastorales est également comptabilisé dans le cheptel identifié dans les unités pastorales.

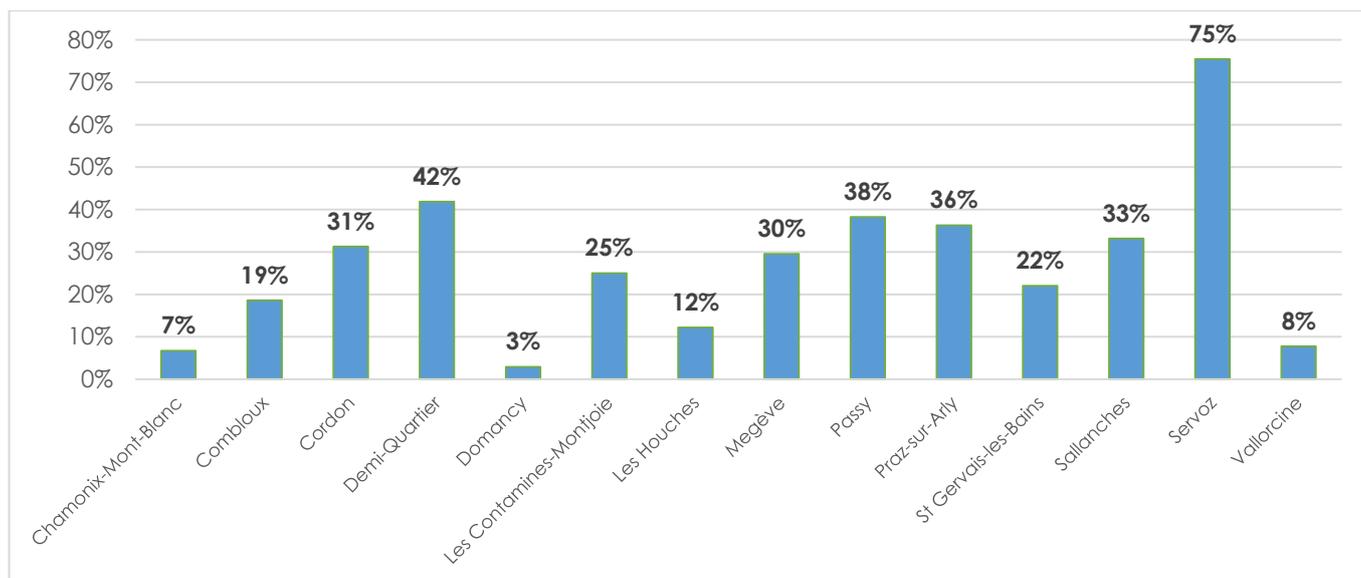
Au vu des caractéristiques de ces secteurs et de la méthodologie d'enquête ces zones pastorales reflètent la mixité de leur usage avec toutefois une utilisation majoritaire, logique sur ce territoire dédié à la production laitière, par les bovins.



Si l'on ajoute à cela que **ces zones de coteaux à proximité des zones urbanisées sont souvent difficilement mécanisables et peu équipées** (absence d'accès, d'eau...), la question de la pérennité d'exploitation de ces secteurs se pose dans de nombreux cas avec les conséquences que cela entraîne : perte de surfaces agro-pastorales, fermeture du paysage...

Le champ de compétence de cette « nouvelle enquête pastorale » permet **d'intégrer l'ensemble des communes dans le champ d'action de ce dispositif régional**. Au-delà des enjeux notamment économiques reconnus sur les surfaces pastorales d'altitudes et des investissements dédiés, l'intégration de ces zones pastorales mettent en avant **l'enjeu que représentent ces secteurs intermédiaires**. La réflexion qui sera mise en place dans **cette nouvelle programmation sera concordante et complémentaire aux autres actions en cours sur le territoire**, en particulier dans le cadre du PAEC Mont-Blanc Arve Giffre (Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) « Préservation des milieux ouverts sur les secteurs de coteaux »).

► Surface pastorale (UP et ZP) en pourcentage par commune



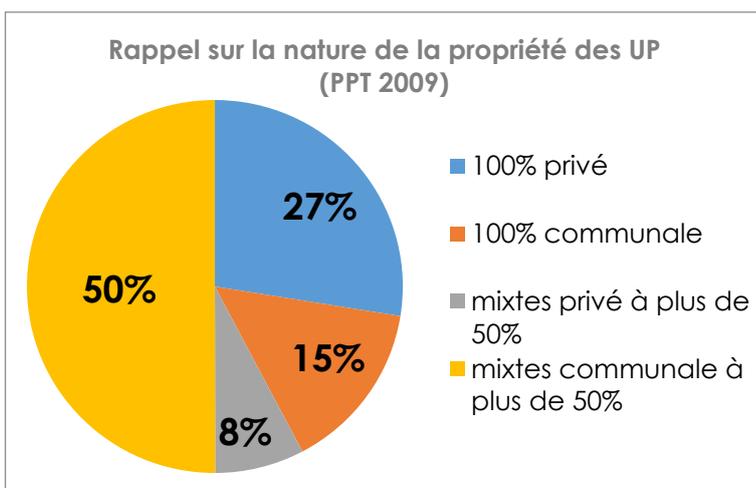
En conséquence, la prise en compte de ces autres surfaces pâturées vient renforcer la vocation pastorale de l'ensemble des communes constitutives de ce PPT du Pays du Mont-Blanc. Elle met également fortement en avant l'enjeu de la structuration et de la gestion collective sur ces zones pastorales, comme cela a été le cas sur les alpages. Ces zones « intermédiaires » restent un enjeu tant en termes d'ouverture paysagère que de réserve foncière essentielle aux exploitants agricoles du territoire.

Le volet dédié aux études et à la sensibilisation pour la structuration collective de cette nouvelle programmation doit permettre de répondre aux différents acteurs souhaitant engager une démarche, soit grâce aux outils existants déjà mobilisés sur les alpages (création, extension d'AFP, de GP) ou grâce au Groupement d'Intervention Foncière pour trouver collectivement le dispositif le plus adapté au contexte.

### 3.3. Structuration et enjeux du foncier du domaine pastoral

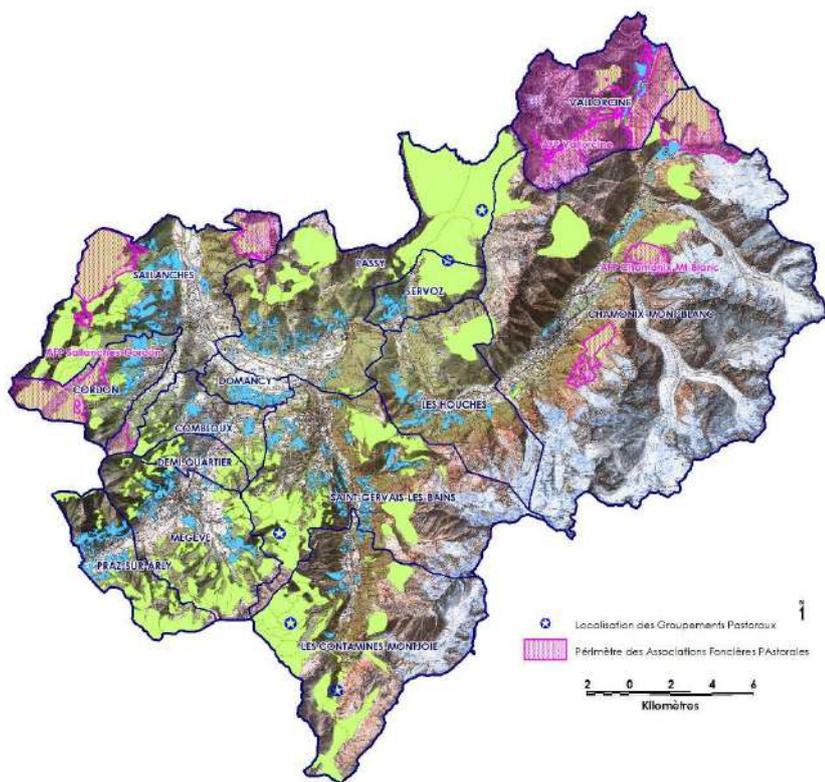
Malgré les évolutions surfaciques du domaine pastoral (diminution de la surface pastorale par substitution d'alpages abandonnés et parallèlement intégration des zones pastorales), l'analyse du foncier montre constamment, à côté de grands alpages communaux, l'importance du morcellement de la propriété privée.

Ce constat est d'autant plus prégnant sur les zones pastorales dites « intermédiaires » où la propriété privée est presque exclusive et là encore avec un taux de morcellement très important.



## ► La structuration collective à l'échelle du territoire du Pays du Mont-Blanc

A différentes échelles, la structuration collective a constitué de tout temps une réponse adaptée aux contraintes d'exploitation en montagne. Cette organisation pastorale prend aujourd'hui 2 formes sur le territoire du Pays du Mont-Blanc : groupements pastoraux et d'associations foncières pastorales autorisées.



### ◎ Groupements Pastoraux

NOM	Communes	Membres
La Rollaz	Contamines-Montjoie	3
Besoens	Contamines-Montjoie	3
Pormenaz	Servoz	12
Villy-Moëde	Passy	12
Hermance	Saint-Gervais-les-Bains	5
Crêt du Midi	Praz-sur-Arly	2
		<b>40</b>

### ◎ Associations Foncières Pastorales

NOM	Date autorisation	Propriétaires	Parcelles	Surface (ha)
Sallanches Cordon	12-11-1978	5	297	2 236
Vallorcine	25-05-1992	680	2 827	3 609
Chamonix Mt-Blanc	05-05-1993	11	80	1 369
	<b>2015</b>	<b>696</b>	<b>3 204</b>	<b>7 214 ha</b>
	<b>2009</b>	665	-	6 743 ha

## Deux outils juridiques mis en œuvre depuis 1972 en faveur des espaces pastoraux

Dès les années 50, le phénomène d'exode rural vers les centres industrialisés, ainsi que le développement du tourisme ont entraîné l'abandon des territoires pastoraux de montagne.

Face aux risques naturels croissants et à la fermeture des prairies et des alpages, les pouvoirs publics ont réagi.

En 1972, la première loi relative à la mise en valeur pastorale des régions d'économie montagnarde (Loi pastorale), a ainsi mis en œuvre deux outils juridiques toujours très utilisés et "modernes" : **l'association foncière pastorale (AFP)** et **le groupement pastoral (GP)**, ces deux outils ayant pour finalité une gestion et une exploitation efficace du domaine pastoral afin de préserver ce milieu.

### Deux outils :

◎ **Le Groupement Pastoral (GP)** est un regroupement d'éleveurs pour une valorisation collective de surfaces pastorales, agréé par l'Etat pour 9 ans. Il permet notamment de mutualiser les coûts, d'assurer une pérennité du fonctionnement collectif et une sécurité pour les adhérents ainsi que la mobilisation d'aides agricoles et financières pour les travaux d'amélioration pastorale.

◎ **L'Association Foncière Pastorale (AFP)** est un regroupement de propriétaires de terrains (privés ou publics) constitué sur un périmètre agro-pastoral et accessoirement forestier, dans le but de conforter et d'aider à la mise en valeur et à la gestion des terrains inclus dans le périmètre constitué.

La création d'une AFP relève d'une initiative locale de propriétaires privés et publics soutenue en principe par les communes concernées.

En règle générale, les AFP sont créées sous la forme d'associations syndicales autorisées, la procédure doit s'appuyer sur une enquête publique.

La création ainsi que les investissements importants peuvent être décidés à la majorité des surfaces lorsqu'au moins une collectivité territoriale fait partie de l'association.

Son statut d'établissement public à caractère administratif lui impose des règles de fonctionnement comparables à celle des communes mais lui ouvre droit aux aides publiques.

Elle peut passer des actes authentiques. Sa gestion comptable est généralement confiée à un trésorier public.

La modification apparente des chiffres depuis 2009 montre la souplesse de cette structuration foncière collective pour prendre en compte les évolutions telles que l'intégration de nouveaux fonds ainsi que les mutations liées à la propriété.

La première Association Foncière Pastorale autorisée a été créée en 1978 sur la commune de Sallanches. Ces établissements publics constituent aujourd'hui encore l'un des principaux partenaires des collectivités locales avec les missions de gestion des terrains, de location pour le compte des propriétaires et également la réalisation des travaux d'investissements nécessaires au maintien de l'activité pastorale (rénovation des chalets, gestion de l'eau...) mais également tous travaux visant à un aménagement global intégré du massif (réseaux, structures d'accueil, circulation du public...).

Comme le montre le bilan de la première programmation de ce plan pastoral, cette **organisation présente aujourd'hui encore un véritable avantage pour la coordination et le portage des actions à programmer sur le territoire.**

Face à une complexité foncière grandissante, au multi-usage et aux diverses pressions qui s'exercent sur l'espace montagnard, ces outils de structuration collective offrent un cadre unique pour la gestion intégrée de l'espace pastoral qui permet :

- la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation d'équipements ou travaux,
- d'être un interlocuteur « unique » pour les gestionnaires de l'espace et les financeurs publics.

### 3.3. Autres utilisations de l'espace pastoral

Les zones d'altitude sont aujourd'hui le siège de nombreuses pratiques. La nature de l'utilisation de cet espace montagnard est diverse, tant dans leur antériorité sur le territoire, leurs vocations, ou encore, les acteurs qu'elles mettent en jeu. Les espaces pastoraux sont ainsi devenus un lieu où cohabitent des individus aux intérêts et préoccupations, tantôt semblables, tantôt divergents, qui représentent autant d'atouts que de contraintes à intégrer dans la gestion de ce territoire pastoral du Pays du Mont-Blanc.

#### ● Activités sylvicoles

La forêt de montagne occupe une superficie importante du territoire (32,5%) et le constat de sa progression, dont une partie non négligeable sur des zones ouvertes d'altitudes confrontées à une diminution des activités agropastorales.

Le travail mené de bilan sur la Charte Forestière Territoriale (CFT) du Pays du Mont-Blanc a permis de redéfinir un cadre d'action « resserré » à partir de 2016 jusqu'en 2021 autour de 5 axes :

- Faciliter et encourager la mobilisation des bois dans les forêts du territoire,
- Favoriser l'utilisation du bois local, dans la construction, le chauffage ou ailleurs,
- Sensibiliser le public au sens large à la forêt,

#### Les chiffres clés issus de la CFT du Pays du Mont-Blanc

- **65,1 % propriété forestière privée** (16 668 hectares) :
  - **9 218 propriétaires recensés**
  - superficie moyenne de **0,84 ha/propriétaire** (8 propriétaires seulement possédant + 25 ha et 40 + 10 ha)
- **30,5 % propriété forestière publique** (7 808 hectares) :
  - grandes surfaces publiques des hautes altitudes
- **4,4 % forêts domaniales** (1 134 hectares) :
  - issues d'acquisitions par l'Etat pour la **Restauration des Terrains de Montagne**

- Améliorer la prise en compte des autres rôles joués par la forêt (protection / biodiversité/stockage carbone / accueil),
- Faire vivre la charte forestière.

Un des enjeux pour une gestion durable des peuplements forestiers est l'élaboration des schémas de desserte afin **d'intégrer les enjeux de la desserte pastorale, bien souvent contiguë et primordiale pour ce territoire.** Ces projets de desserte sont construits de façon à intégrer les autres enjeux sur ces espaces, tant en termes de multi-usage (piste sylvopastorale) que de conservation de la biodiversité (habitats et espèces d'intérêts).

### 🕒 Activités cynégétiques

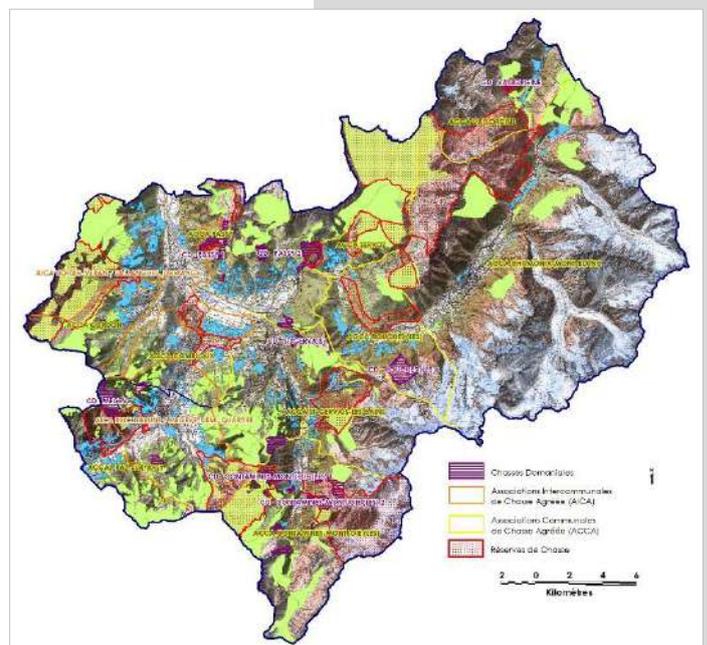
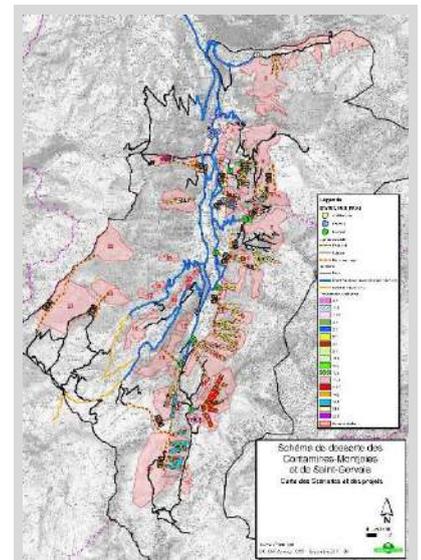
Comme pour la forêt, cette activité et ses différents acteurs (associations communales et intercommunales, Fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie, ONCFS...) **amènent aujourd'hui à intégrer des préoccupations environnementales, d'une part aux attentes liées à la prise en compte de la préservation de la biodiversité ainsi que la cohabitation de la faune sauvage et d'autre part à la présence de grands prédateurs.**

Les espèces les plus emblématiques de ces enjeux sont les Galliformes de Montagne, parmi lesquels le Tétrás lyre et le Lagopède alpin, et pour lesquels différentes études et actions sont menées à l'échelle départementale et régionale :

- Programme **Agrifaune** « Favoriser la reproduction du Tétrás-lyre en Haute-Savoie en améliorant les pratiques pastorales sur les zones potentiellement favorables »,
- **Plan régional d'actions** en faveur du Tétrás-lyre,
- Le **Programme d'étude sur le Lagopède alpin en Haute-Savoie** (ONCFS, GRIFEM, ASTERS ...),
- Le programme européen Life Gyp Help (porté par Asters).

Ces différents programmes partenariaux ont permis de faciliter les échanges entre les différents utilisateurs des espaces pastoraux (chasseurs, éleveurs, gestionnaires, scientifiques...). La contribution d'alpagistes, dont plusieurs sur ce territoire du Pays du Mont-Blanc, a notamment permis de mettre en œuvre des mesures démonstratives en développement de pratiques conciliant à la fois production agricole et conservation des habitats de ces espèces remarquables.

Cependant, ces interactions entre troupeaux domestiques et faune sauvage peuvent vite devenir conflictuelles comme le montre les problèmes liés aux



### Organisation cynégétique sur le territoire du Pays du Mont-Blanc

- 10 Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA)
- 2 Associations Intercommunales de Chasse Agréées (AICA)
- 8 Chasses Domaniales (CD)
- 14 Réserves de chasse :
  - 14 465 ha recoupant le domaine pastoral
  - **67 UP concernées sur 2 150 ha**
  - **24 ZP concernées sur 60 ha**
- **Réserve des Aravis :**
  - création en 1972
  - 3 747 ha (sur 7 communes dont 2 du territoire du Pays du Mont-Blanc)
 Arrêté préfectoral réglementant les conditions de prélèvement et encadré par le Comité départemental des accompagnateurs de tirs sélectifs en réserve

dégâts de sangliers sur les prairies pastorales ou dans un cas plus préoccupant de développement de maladie infectieuse.

### ● Activités touristiques et de plein-air

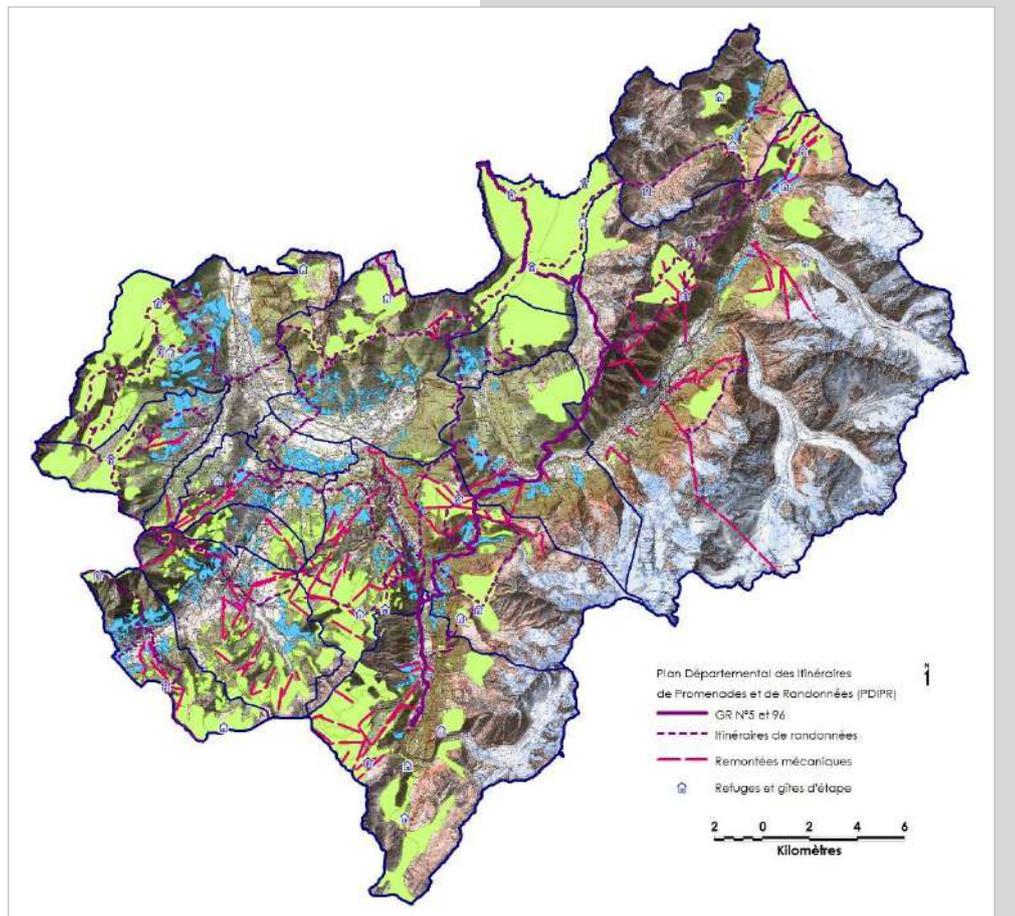
Les différents massifs du territoire, offrent d'immenses terrains de loisirs et de ressourcement, d'été et d'hiver. Le dynamisme touristique, très variable selon les secteurs du territoire du Pays du Mont-Blanc et les saisons, s'appuie avant tout sur les activités touristiques et sportives de plein air en altitude.

Une bonne concertation entre ces acteurs permet de dégager des bénéfices mutuels (aménagements utiles aux alpages et réciproquement entretien par les animaux) et d'éviter tous conflits (en particulier à la baisse du potentiel fourrager des alpages par broyage ou des remodelages...).

Fort de ce constat, la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, les Domaines skiables de France et les Services Pastoraux des Alpes du Nord ont conçu un **guide pratique pour favoriser la coexistence des activités d'aménagement des domaines skiables et d'exploitation agricole de montagne.**

Au même titre, ces espaces pastoraux sont le support d'une activité estivale de plus en plus importante de par la diversité des pratiques. Les alpagistes ont toujours été sur ce territoire un des acteurs de son dynamisme, tant par la vitalité des alpages liée à sa dimension familiale que leur offre d'accueil (vente directe, visites, organisation d'évènements communicants...).

Toutefois, la vocation d'ouverture de ces espaces entraîne des tensions (non-respect des clôtures, comportement vis-à-vis des troupeaux...). L'enjeu de la circulation des véhicules à moteur sur ces espaces naturels a fait l'objet d'un important travail de concertation qui a donné naissance à plusieurs outils.



### Organisation touristique sur le territoire du Pays du Mont-Blanc

- 31%, soit 100 kms des itinéraires de randonnée inscrits au PDIPR traversent le domaine pastoral (GR5, Tour de Pays du Mont-Blanc...)
- 11 domaines skiables (Espace Diamant, Portes du Mont-Blanc, Megève, St Gervais, les Contamines-Montjoie, Grand Massif, Grands Montets, Balme, ...)
- 51%, soit 96 kms cumulés des équipements en remontées mécaniques traversent le domaine pastoral

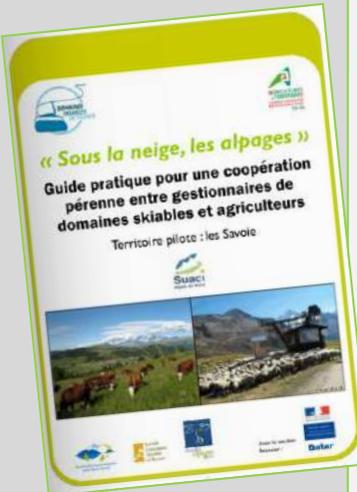
### Circulation des véhicules à moteurs dans les espaces naturels

En 2006, les partenaires institutionnels et techniques départementaux ont mis en place des 2 outils :

- une **Plaquette d'information** " Circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, ruraux et forestier de Haute-Savoie : ce que vous ne devez plus ignorer "
- un **Mode d'emploi à destination des maires** " Maîtriser la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels"

(Documents disponibles sur le site de la DDT 74)

# Extrait du guide « Sous la neige, les alpages »



### 3. Deux activités qui s'appuient sur les mêmes ressources « Herbe et Eau »

**A. La ressource en eau**  
 L'utilisation de la ressource :  
 - Les agriculteurs ont besoin de réseaux d'eau performants pour un abreuvement des troupeaux sur l'ensemble des alpages, mais aussi pour les usages humains dans les zones d'altitude les plus élevées, chèvres de crête...  
 - Les domaines skiables ont des besoins en eau importants pour permettre la production de neige de culture. Cette production de neige de culture est aujourd'hui indispensable pour assurer l'enneigement et garantir l'ouverture des domaines skiables des décembre.  
 Le captage de l'eau :  
 - Les domaines skiables utilisent l'eau en hiver pour la production de neige de culture mais ils la captent pour la stocker dans des retenues d'altitude à la période de forte pluie, dans un séparateur directionnel des sources.  
 - Les agriculteurs utilisent l'eau en période estivale lorsqu'ils sont en alpage. Ils captent l'eau de pluie dans de grands réservoirs, ils captent des sources ou ils stockent l'eau à la période de fonte.

**B. La ressource herbagère**  
 L'herbe est la base de l'alimentation du troupeau en alpage.  
 L'herbe est le support de l'activité de ski en maintenant le manteau neigeux.

**C. Les sols : des milieux fragiles**  
 Les sols des zones d'altitude sont très diversifiés et particulièrement fragiles du fait de leur caractéristique (forte pente, sol peu épais, risque d'érosion, absence de saure de la roche mère...). Le couvert végétal présente des alpages aux conditions pédoclimatiques difficiles de ces milieux (enneigement, vent, humidité, gel...). La couche de terre végétale est donc très fine et permet l'enracinement de la végétation dans ces conditions. Ceci rend une érosion éolienne remarquable mais très sensible aux changements et perturbations du milieu. Sa reconnaissance est délicate et parfois impossible. Ce couvert très fragile est donc le support d'un couvert végétal spécifique qui est un élément important de l'écologie pastorale.

### 4. Une utilisation parfois simultanée des espaces d'altitude

Les domaines skiables et les agriculteurs utilisent en partie les mêmes espaces, les mêmes ressources et dépendent de mêmes propriétaires fonciers. De plus, selon leur calendrier de travail, ils sont présents parfois simultanément sur les mêmes parcelles de l'année sur le territoire.

**Activité des Domaines Skiables**  
 Ouverture Hivernale (Janv.), Ouverture Estivale (Dec)  
 Préparation de la saison estivale (Fin juin), Préparation de la saison hivernale (Préparation de la saison hivernale)  
 Période de travaux (Fin août)

**Activité Agricole**  
 Troupeaux hivernés (Janv.), Début juin (Préparation des alpages), Troupeaux en alpage (Fin août), Fin sept. (Dispositifs alpages)

Présence simultanée des 2 activités de juin à fin septembre

### 5. Conflit d'usage, cohabitation ou coopération ?

L'ensemble de la partie 1 de ce guide permet donc de présenter les deux activités économiques mais surtout de mettre en évidence un partage et un multi-usage du même espace et des mêmes ressources. Ce constat peut conduire à trois situations sur le terrain selon les relations entre les deux professions localement :

- Conflit d'usage** : Lors d'une absence d'entraide entre les acteurs et qui conduit à des situations de tensions.
- Cohabitation** : Situation lorsque les deux acteurs vivent sur le même espace mais n'échangent pas ou peu, et de manière positive ou négative. Situation d'ignorance.
- Coopération** : Lorsque les deux acteurs travaillent ensemble et permettent le mieux en place d'échange positif et bénéfique pour les deux activités. Situation positive.

Pour travailler dans une optique de coopération, il est proposé aux gestionnaires de domaines skiables et aux collectivités agricoles d'organiser localement :

- Des rencontres pour mettre en commun et réfléchir collectivement à des projets.
- Partie 2 du guide.
- Une réflexion commune sur des projets partagés.
- Partie 3 du guide.

Les deux parties ouvrent de plus pratiques d'opérer sur une démarche volontaire de deux professions à travailler ensemble pour limiter les conflits et développer des complémentarités.

# Plaquette d'information sur la circulation des véhicules à moteur

## En résumé...

❑ Pas de hors piste !

Dans les espaces naturels, ruraux et forestiers, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des routes et pistes.

❑ Respectez les interdictions de circulation !

Certaines routes et pistes peuvent aussi être interdites à la circulation publique par décision du maire, du préfet, des propriétaires des terrains ou du fait d'une réglementation spécifique des espaces protégés (Réserve Naturelle, ariège de Biotopie...).

Ce panneau confirme l'interdiction de circuler sur la voie :



Sauf pour les véhicules utilisés :  
 - pour remplir une mission de service public ;  
 - à des fins professionnelles, agricoles et forestières ;  
 - par les propriétaires de parcelles desservies par la piste pour l'exploitation ou l'entretien de leurs biens.

❑ Respectez les arrêtés municipaux et préfectoraux, les panneaux, les barrières !

Le fait de circuler ou de stationner hors piste ou sur une voie interdite à la circulation peut donner lieu à une amende de 1 500 €.

Auril 2006



**La circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, ruraux et forestiers de Haute-Savoie est réglementée.**

❑ Ce que vous ne devez plus ignorer...



### 3 bonnes raisons de limiter la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels

- 1. Pour assurer l'accès à l'espace de loisirs de la région**  
 Dans un département où il y a de nombreuses pistes de ski, la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels doit être limitée.
- 2. Pour protéger les milieux naturels sensibles**  
 Les véhicules à moteur perturbent la faune et la flore sensibles, à l'air et au sol, dans les forêts.
- 3. Pour protéger les paysages et les sites de patrimoine**  
 Les espaces agricoles et forestiers sont des lieux de transit et de passage. La circulation des véhicules à moteur dans ces zones peut perturber les paysages et les sites de patrimoine.

Plus de la route goudronnée : Risque d'érosion et de dégradation des sols, pollution de l'air, bruit, nuisance pour les habitants.

Plus de la route goudronnée : Risque d'érosion et de dégradation des sols, pollution de l'air, bruit, nuisance pour les habitants.

Plus de la route goudronnée : Risque d'érosion et de dégradation des sols, pollution de l'air, bruit, nuisance pour les habitants.

# Partie 4

## Environnement et espaces de préservation

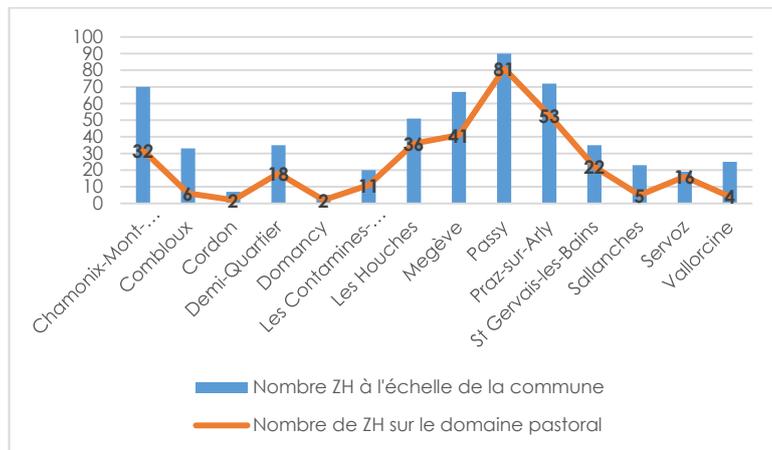


## 4.1. Un territoire pastoral d'une richesse environnementale reconnue

### 📍 Zones humides

Le territoire abrite une diversité de zones humides tant par le nombre que par la variété des milieux. On y trouve ainsi des prairies humides, mégaphorbiaies, tourbières, bas marais, eaux douces stagnantes et lacs d'altitude.

**La prise en compte de ces zones humides d'altitude dans les pratiques pastorales se révèle d'une importance considérable sur certains alpages.**



L'important travail mené lors de l'élaboration récente des différents Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 et notamment celui du Haut-Giffre a permis de montrer que malgré la variation du niveau d'intérêt communautaire l'ensemble de ces milieux recèle un intérêt, notamment par les espèces rares qu'elles abritent : cortège de Carex, Petit Apollon... La préservation de ces zones humides est prioritaire en Réserve Naturelle et à l'échelle des sites Natura 2000.

**Le PAEC Mont-Blanc Arve Giffre rappelle que l'état de conservation de ces habitats n'est pas homogène sur le territoire et si généralement leur état est jugé satisfaisant, certaines tourbières peuvent être colonisées par les ligneux ou à l'inverse subir un piétinement trop important par le bétail. La mise en œuvre d'une gestion adaptée avec l'absence de fertilisation, la mise en défens des zones les plus sensibles ou un pâturage tardif permettrait d'améliorer la richesse floristique de certaines zones. Ces adaptations de gestion font parties des axes de concertation avec les exploitants du territoire à partir de 2016.**

→ **533 Zones Humides**  
recensées sur le territoire du  
Pays du Mont-Blanc

- 📍 **325 sur le domaine pastoral**
- 📍 **276 en Unités Pastorales**
- 📍 **49 en Zones Pastorales**

La loi sur l'eau définit juridiquement les zones humides comme des « terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eaux douces, salées ou saumâtres de façon permanente ou temporaire ». Elle fait de leur sauvegarde une obligation légale et une priorité au regard de leurs fonctions essentielles d'infrastructure naturelle pour l'épanchement des crues et de réservoir de biodiversité.

Un certain nombre de travaux, installations et ouvrages pouvant affecter les zones humides sont **soumis par la loi à autorisation ou à déclaration ayant un effet négatif sur les milieux aquatiques et dépassant un certain seuil.**

En Haute-Savoie, un **inventaire des zones humides a été réalisé par ASTERS** entre 1995 et 2000, sous le pilotage de l'Etat, avec le soutien financier de la Région Rhône-Alpes, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et l'État (porté connaissance des communes, par courrier du Préfet, en mars 2000). Depuis 2010, cet inventaire fait l'objet d'actualisations financées par la région Rhône-Alpes et le Département de Haute-Savoie, en lien avec les structures de gestion concertée de l'eau. La méthodologie d'actualisation mise en œuvre a été validée par le groupe de pilotage « zones humides », réuni annuellement par la direction départementale des territoires (DDT).

Établi à l'échelle du 1/25000ème, **cet inventaire est un outil d'information, visant à alerter les communes, les aménageurs ou les particuliers, sur la présence des zones humides de leur territoire.** L'inventaire n'est pas exhaustif et n'a pas de portée réglementaire.

(Documents et liens disponibles sur le site de la DDT 74)



🕒 **Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) en vigueur**

A l'échelle du Pays du Mont-Blanc un arrêté a été pris en 2010 sur la commune de Demi-Quartier pour protéger une zone humide entourée d'un cirque rocheux (hors domaine pastoral) constituant un biotope très riche (plusieurs espèces animales et végétales protégées aux niveaux national, régional ou d'intérêt communautaire).

Nom (Commune)	Date de l'arrêté	Surface
Chalet de la Princesse (Demi-Quartier)	<u>février 2010</u>	5,78 ha
Plateau de Véry et du Sangle (Praz-sur-Arly)	2016 ( <u>en cours</u> )	486,33 ha
		<b>492,11 ha</b>

Le classement le plus récent, en cours de finalisation, concerne le grand plateau de Véry à Praz-sur-Arly. Ce projet est le résultat d'une collaboration étroite entre la commune et les différents acteurs (exploitants, Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, SEA 74, ASTERS, ONF, ONCFS, LPO, Vol libre et AEROCLUB Megève...) de ce site soucieux en particulier de la préservation du Tétrás-lyre et se retrouvant au final autour d'une démarche commune de protéger l'ensemble naturel du plateau de Véry : biotope très riche (zones humides et milieux semi-ouverts en mosaïques) comportant plusieurs espèces animales et végétales protégées au niveau national et régional.

L'arrêté préfectoral permettra de réglementer les pratiques sur ce site, l'objectif de préserver cet espace sensible mais également d'instituer un Comité de suivi pour assurer sa gestion à long terme. L'enjeu était bel et bien de concilier le développement touristique avec la préservation de la richesse faunistique et le fonctionnement de cet écosystème au cours des saisons.

Ce site, pâturé par plusieurs troupeaux bovins dont 2 exploitations laitières, **illustre parfaitement le nécessaire « équilibre », précédemment évoqué, entre la conservation de ces milieux remarquables et le maintien de l'activité pastorale.**

→ **1 APPB et 1 projet recensés sur le territoire du Pays du Mont-Blanc**  
 🕒 **Projet sur Praz-sur-Arly : 290 ha sur le domaine pastoral**  
 → **4 unités pastorales (en totalité ou partiellement)**

Définis dans les articles R 411-15 et R 411-16 du Code de l'environnement, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope ont pour objectif de prévenir, par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'espèces protégées et couvrent une grande diversité de milieux.

Il est instauré par le préfet de département. L'arrêté établit, de manière adaptée à chaque situation, les mesures d'interdiction ou de restriction des activités pouvant porter atteinte au milieu des espèces visées.

Les activités et travaux soumis à autorisation préalable doivent faire l'objet d'une demande écrite auprès de la direction départementale des Territoires de la Haute-Savoie.



**Zone de préservation du Tétrás-lyre modifié**

Depuis 2019, le territoire de préservation des Ours (PDSB) du Parc National de la Vanoise a été étendu à la commune de Praz-sur-Arly. Cette zone de préservation est destinée à protéger le Tétrás-lyre modifié, une espèce animale protégée au niveau national. Elle couvre une surface de 290 ha sur le domaine pastoral de la commune.

Une autorisation est délivrée par le préfet, après que l'exploitant a fourni des informations sur les activités envisagées sur le territoire. Les mesures de protection sont adaptées à chaque situation.

Source : Mairie Praz-sur-Arly

## 🌿 Réserves Naturelles



La variété des substrats, la grande amplitude d'altitude et de climat permettent d'observer un spectaculaire étagement de la végétation et une rare diversité de milieux et d'espèces sur le territoire du Pays du Mont-Blanc. Ces espaces naturels d'exception ont fait l'objet de démarches de protection avec, en 1974, la création de la première Réserve naturelle de Haute-Savoie, à laquelle d'autres ont suivies.

A noter que le département de Haute-Savoie est le plus richement doté en France avec 9 réserves naturelles, s'étendant sur 21 000 hectares.

Nom (Communes)	Date de l'arrêté	% au sein Pays Mt-Blc	Plan de gestion	Surface
Les Aiguilles Rouges (Chamonix Mt-Blanc, Vallorcine)	1974	100 %	Validation 2013	3 279 ha
Sixt-Passy (Sixt Fer-à-Cheval et Passy)	1977	10 %	En cours de réécriture	9 200 ha
Passy (Passy)	1980	100 %	Validation 2009	1 800 ha
Les Contamines (Les Contamines-Montjoie)	1979	100 %	En cours de finalisation	5 500 ha
Carlaveyron (Les Houches)	1991	100 %	Validation 2013	598 ha
Le Vallon de Bérard (Vallorcine)	1992	100 %	Validation 2013	540 ha
				<b>20 917 ha</b>

Ces réserves naturelles constituant ainsi un ensemble contigu de près de 12 640 ha à l'échelle du territoire du Pays du Mont-Blanc auxquels s'ajoutent le site classé du Mont-Blanc, plus grand site naturel classé de France avec plus de 26 000 ha, les sites classés des balcons du Mont-Blanc (470 ha) et du Désert de Platé (1 910 ha). Tout ou partie de ces sites sont par ailleurs inscrits dans le réseau des sites Natura 2000.

Chacune de ces réserves naturelles dispose d'un plan de gestion élaboré pour une période de 10 ans en concertation avec les acteurs locaux, avec une évaluation à mi-parcours. Il intègre notamment leurs projets lorsque ceux-ci sont compatibles avec les objectifs de préservation et afin qu'ils s'approprient la protection de la réserve naturelle. Cet outil permet également de faire un état des lieux des connaissances du territoire et des pratiques humaines, puis de définir le plan de travail du gestionnaire pour la préservation ou la restauration du patrimoine naturel. Une partie de ces plans de gestion sont en cours de réécriture.

- 6 Réserves Naturelles
- 🌿 12 640 hectares (16% du territoire du Pays du Mont-Blanc)
- 🌿 1 278 ha sur le domaine pastoral :
  - 21 unités pastorales
  - 3 zones pastorales

Une réserve naturelle est un espace naturel protégeant un patrimoine naturel remarquable par une réglementation adaptée et en tenant compte du contexte local.

En fonction des enjeux, de la situation géographique et du contexte local, l'initiative du classement en réserve naturelle revient à l'Etat, à la Région ou la collectivité territoriale. La création des réserves naturelles fait l'objet de consultations locales.

L'autorité administrative à l'initiative du classement confie localement la gestion à un gestionnaire qui peut être une association, une collectivité territoriale, un regroupement de collectivités, un établissement public, des propriétaires, un groupement d'intérêt public ou une fondation.

En Haute-Savoie, les 9 réserves naturelles sont des réserves naturelles nationales. Leur gestion est confiée à Asters en tant que Conservatoire départemental des espaces naturels.



Source : SEA 74

## 🕒 Natura 2000

Cette grande richesse écologique s'est également traduite par l'inscription de 27% du territoire au sein du réseau européen Natura 2000.

Depuis le précédent plan pastoral, l'ensemble des Documents d'Objectifs (DOCOB) ont été réalisés par les différentes structures porteuses.

Site N2000 (P= pour partie sur le territoire du PPT PMB)	Désignation*	Superficie	Structure porteuse	Date de validation DOCOB
<b>Aravis (P)</b>	FR8201701 (ZSC) FR8212023 (ZPS)	8 907 ha	Communauté de communes des Vallées de Thônes	2011
<b>Haut-Giffre (P)</b>	FR8212008 (ZPS) FR8201700 (ZSC)	18 122 ha 12 431 ha	SIVM du Haut-Giffre	2016
<b>Les Aiguilles Rouges</b>	FR8201699 (ZSC)	9 065 ha	Communauté de communes de la Vallée de Chamonix	2015
<b>Les Contamines-Montjoies</b>	FR8201698 (ZSC)	5 547 ha	ASTERS – Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Savoie	2016

Le constat partagé à l'échelle de ces sites montre l'importance des milieux d'intérêt européen et des habitats d'espèces à enjeux.

### ► Principaux enjeux sur les surfaces agro-pastorales

<b>Aravis</b>	Maintien de l'utilisation pastorale sur les surfaces extensives pour éviter la progression des landes en altitude ou de la forêt en limite inférieure Localement, limitation du surpâturage et du piétinement Préservation des habitats à galliformes
<b>Haut-Giffre</b>	Les activités humaines ont un fort impact sur la conservation des habitats et espèces présents sur le site du Haut-Giffre, de par leur impact positif sur la conservation des habitats, comme une activité pastorale raisonnée, ou négatif, comme par le dérangement des espèces que peut occasionner une trop forte fréquentation touristique. Maintenir l'activité pastorale en tenant compte de la fragilité des milieux Préserver et restaurer les habitats naturels ouverts en favorisant les activités pastorales et d'entretien de l'espace
<b>Les Aiguilles Rouges</b>	Pression de pâturage globalement faible même s'il apparaît que certains milieux fragiles, très localisés, sont partiellement dégradés. Faible pression de pâturage sur ces zones ne permettant pas de limiter la fermeture des milieux par les ligneux (limites basses des alpages). Réorganisation de la gestion pastorale en prenant en compte les équipements existants.
<b>Les Contamines-Montjoie</b> <small>(Plan de gestion de la Réserve Naturelle 2015-2024 – Document d'Objectifs Natura 2000)</small>	Objectif « Conserver les pelouses et prairies, en lien avec la gestion pastorale » : - Favoriser une gestion raisonnée des pelouses et prairies, en lien avec l'activité pastorale - Maintenir les prairies de fauche

## → 4 Sites Natura 2000

🕒 21 065 ha (27 % du territoire Pays du Mont-Blanc)

🕒 45% du domaine pastoral

→ 56 unités pastorales

→ 7 zones pastorales

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites désignés pour protéger les espèces et les habitats naturels les plus remarquables avec l'ambition de concilier les activités humaines et les engagements en faveur de la biodiversité.

En France, le réseau Natura 2000 comprend 1758 sites (**36 sites en Haute-Savoie**).

\* **Deux directives européennes** constituent ce réseau :

**ZSC : Zones Spéciales de Conservation** (Directive « Habitats »)

**ZPS : Zones de Protection Spéciale** (Directive « Oiseaux »)

Un site est désigné au titre de l'une et/ou l'autre de ces directives.

### L'engagement agro-environnemental des alpagistes sur le site des Aravis depuis 2012

La validation en 2011 du DOCOB "Les Aravis" a permis de mettre en œuvre un important travail d'information des exploitants-alpagistes dès l'année suivante.

Cette mobilisation s'est traduite entre 2012 et 2013 par la contractualisation volontaire de 30 exploitants, **dont 11 sur les communes de Sallanches et Cordon**, sur plus de 1 500 hectares. Cette engagement à travers des mesures agroenvironnementales (enregistrement et ajustement de pratiques, retard de pâturage...), poursuivi en 2015 grâce au PAEC Fier-Aravis, confirme à la fois la pertinence des enjeux et la sensibilisation de la profession agricole.

**Les acteurs du PAEC Mont-Blanc Arve Giffre souhaitent reproduire cette dynamique à l'échelle des autres sites Natura 2000 pour la nouvelle période de contractualisation 2016-2020.**



## 4.2. Les surfaces pastorales au cœur du projet agro-environnemental Mont-Blanc Arve Giffre

Plus de **116 000 ha** soit **72%** de ce territoire sont inclus dans une **zone d'inventaire écologique** (ZNIFF de type I ou II et ZICO) et **plus de 84 000 ha (52% du territoire)** sont concernés par une **démarche de protection** : Réserves naturelles, APPB, sites Natura 2000,...).

Cette grande diversité de milieux et d'espèces se traduit par 36 habitats d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitat (dont 8 prioritaires), 15 espèces d'intérêt communautaire au titre des Directives Habitat et 21 espèces d'intérêt communautaire au titre de la Directive Oiseaux (inventoriés dans les sites Natura 2000), **pour la plupart localisés dans les zones d'alpage**. Les inventaires des zones humides ont permis de mettre en évidence la **présence de près de 1 100 zones humides dans ce secteur (couvrant près de 2 500 ha)**, localisées pour la plupart en altitude ou sur les **coteaux**, tout comme de nombreuses prairies d'intérêt, comme les pelouses sèches.

Le travail de synthèse réalisé dans le cadre du PAEC Mont-Blanc Arve Giffre **met en avant le rôle fondamental des espaces pastoraux et du constat que la richesse de ces milieux et de la biodiversité est dépendante d'un équilibre subtil**.

Sur ces espaces, l'un des enjeux est de **maintenir l'activité agricole afin d'éviter la perte de biodiversité liée à la fermeture du milieu**, soit par progression de la forêt aux altitudes intermédiaires, soit par la progression des landes aux altitudes élevées. A noter que ce phénomène est également défavorable aux populations de galliformes qui ont besoin d'une mosaïque de landes et pelouses. Sur ces secteurs, on peut avoir ponctuellement, notamment au niveau des crêtes, des phénomènes de surpâturages également défavorables à la biodiversité.

C'est là tout l'enjeu des mesures agro-environnementales proposées aux exploitants-alpagistes pour encourager le maintien, voire l'adaptation de leurs pratiques sur ces milieux.

### Les principaux milieux remarquables

- Eaux douces et végétation associé



- Milieux humides



- Landes



- Pelouses



- Prairies



- Forêts caducifoliées



- Forêts résineuses



- Eboulis et les falaises



- Glaciers et grottes



Source : Diagnostics écologiques  
DOCOB Aiguilles Rouges et Haut-Giffre

Les projets d'amélioration pastorale doivent prendre en compte la préservation de ces milieux et espèces remarquables lorsque ceux-ci sont présents sur l'alpage. Le travail de localisation cartographique réalisé lors de l'élaboration des DOCOB (par grand type d'habitats dominants et aires de présence) est disponible auprès des structures animatrices des différents sites Natura 2000.

# LES ENJEUX DE CONSERVATION IDENTIFIES PAR LE PAEC MONT-BLANC ARVE GIFFRE

## Les principaux milieux d'intérêt, dynamique évolutive, menaces et préconisations pour l'agriculture

Milieux - localisation - intérêts	Dynamique évolutive et menaces	Préconisations vis-à-vis de l'agro-pastoralisme
<p><b>Bas-marais alcalins</b></p> <p>Ce sont des tourbières occupées pour la plupart par des communautés de petites laïches, alimentées par des sources ou des suintements calcaires. On les retrouve sur des replats, en bas de pentes ou à l'aval des sources, du collinéen au subalpin. Seul secteur du département à accueillir les rarissimes formations pionnières alpines du <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i>.</p> <p><b>Intérêt floristique et faunistique</b> Nombreuses espèces végétales protégées, rares ou menacées. Intérêt fort pour les amphibiens et les invertébrés (libellules, papillons...)</p>	<p>En l'absence de gestion, surtout à basse altitude, colonisation par les hautes herbes et les ligneux</p> <p><b>Menaces potentielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Perturbations des apports en eau (<i>qualitatif et quantitatif</i>)</li> <li>- A basse altitude, évolution naturelle</li> <li>- En montagne, piétinement par le bétail et les randonneurs (destruction du tapis végétal)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de fertilisation sur les prairies situées dans les bassins versant des zones humides</li> <li>• Fauche ou pâturage tardif sur les zones humides (quand c'est possible)</li> </ul>
<p><b>Tourbières hautes</b></p> <p>C'est une végétation rase composée majoritairement de sphaignes et de petites cypéracées. Les buttes des tourbières hautes évoluées sont colonisées par des éricacées (<i>myrtille, callunes</i>). Cet habitat se retrouve sous climats froids à pluviométrie élevée, essentiellement du montagnard au subalpin, en cuvette ou sur des plateaux.</p> <p><b>Intérêt floristique et faunistique</b> Très nombreuses espèces végétales protégées, rares ou menacées et intérêt fort pour les amphibiens et les invertébrés (<i>libellules, papillons...</i>)</p>	<p>Colonisation progressive par des ligneux (<i>Bouleaux, Epicea,...</i>), évolution vers le pré-bois tourbeux suite à l'assèchement et la minéralisation progressive des buttes de sphaignes - dynamique très lente</p> <p><b>Menaces potentielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Perturbations des apports en eau (<i>ql et qt</i>)</li> <li>- En montagne, piétinement par le bétail et les randonneurs, passage d'engins</li> <li>- Drainage / creusement de plan d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en défens physique ou dans le cas d'un plan de gestion pastoral</li> <li>• Absence de fertilisation sur les prairies situées dans les bassins versant des zones humides</li> </ul>
<p><b>Prairies humides</b></p> <p>Formations herbacées qui se développent sur des terrains à humidité variable et à sol pauvre en nutriments (azote et phosphore). Cet habitat est issu d'une forme d'exploitation agricole traditionnelle qui comporte une fauche régulière vers la fin de l'été ou à l'automne.</p> <p><b>Intérêt floristique et faunistique</b> Quelques espèces végétales protégées, rares ou menacées. Intérêt fort pour les amphibiens et majeur pour les invertébrés (<i>papillons d'intérêt communautaire...</i>)</p>	<p>Le maintien de cet habitat est lié à une exploitation agricole traditionnelle. En l'absence d'entretien, la prairie à Molinie évolue rapidement vers la mégaphorbiaie et la forêt.</p> <p><b>Menaces potentielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Abandon de l'exploitation agricole traditionnelle</li> <li>- Intensification des pratiques agricoles</li> <li>- Drainage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de fertilisation sur les prairies situées dans les bassins versant des zones humides</li> <li>• Fauche retardée ou pâturage tardif sur les prairies humides (quand c'est possible)</li> </ul>
<p><b>Pelouse sèche semi-naturelle sur calcaire</b></p> <p>Tapis herbacé de faible hauteur et parfois discontinu, dominé par des plantes résistantes à la sécheresse, cette formation se rencontre surtout sur des substrats calcaires bien exposés. Une forme à canche bleutée, genévrier et pins sylvestre est liée aux sols plus argileux (placage morainique). La richesse maximale est atteinte dans les prairies peu ou pas amendées et avec une exploitation extensive (fauche ou pâturage).</p> <p><b>Intérêt floristique et faunistique</b> Très grande diversité floristique dont plusieurs espèces d'intérêt communautaire, protégées, rares ou menacées, et cortège d'orchidées remarquables. Intérêt fort pour les reptiles et forte diversité en invertébrés (<i>papillons, sauterelles et criquets, coléoptères coprophages...</i>). Sites de chasse pour les insectivores (<i>oiseaux, chauve-souris...</i>)</p>	<p>En l'absence de pâturage ou de fauche, évolution vers la forêt</p> <p><b>Menaces potentielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Abandon des pratiques pastorales</li> <li>- Intensification des pratiques pastorales (surpâturage, fertilisation)</li> <li>- Aménagements, constructions sur le site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de fertilisation</li> <li>• Adaptation des traitements antiparasitaires du bétail</li> <li>• Exploitation par fauche ou pâturage tardif</li> <li>• Restauration par débroussaillage si besoin</li> </ul>

<p><b>Prairies de fauche naturelles</b></p> <p>Ces prairies forment un tapis herbacé dense et continu, atteignant 50-80 cm de hauteur à la floraison. Elles sont installées en conditions mésophiles sur des sols plus ou moins profonds, en général fertiles.</p> <p><b>Intérêt floristique et faunistique</b>  Forte diversité floristique dont quelques espèces rares ou menacées. Forte diversité en invertébrés (papillons, sauterelles et criquets...). Sites de chasse recherchés par les insectivores (oiseaux, chauve-souris...)</p>	<p>Les traitements mixtes fauche/pâturage modifient plus ou moins la composition floristique selon les combinaisons de traitement, la charge et la durée du pâturage. Une intensification agricole entraîne un passage vers un habitat plus pauvre en espèces</p> <p><b>Menaces potentielles :</b>  - Surpâturage et/ou sur-fertilisation  - Transformation en prairies temporaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des prairies naturelles</li> <li>• Limitation de fertilisation</li> <li>• Limitation des déprimages et fauches très précoces</li> </ul>
<p><b>Pelouse calcicole subalpine</b></p> <p>Cette formation herbacée se retrouve au-dessus de la limite de la forêt. Elle colonise les sols calcaires sur des pentes moyennes à accusées. Sur sols superficiels et tournées au sud, les pelouses sont rases laissent apparaître le sol nu. Sur sols plus profonds et plus frais, elles sont plus épaisses et luxuriantes.</p> <p><b>Intérêt floristique et faunistique</b>  Très grande diversité floristique avec de nombreuses espèces végétales d'intérêt communautaire, protégées, rares ou menacées. Sites majeurs pour la grande faune alpine (ongulés, rapaces...). Forte diversité en invertébrés.</p>	<p>Sur sols superficiels, la dynamique d'évolution est très lente. Sur sols plus profonds et frais, elle peut être assez rapide, vers des formations dominées par l'aulne vert ou la forêt à basse altitude.</p> <p><b>Menaces potentielles</b>  - Surpâturage, en particulier ovin  - Surfertilisation sur les secteurs de reposoirs  - Abandon du pâturage (au contact de la forêt)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de fertilisation</li> <li>• Exploitation par pâturage extensif, idéalement bovin ou caprin</li> <li>• Adaptation des traitements antiparasitaires du bétail</li> <li>• Restauration par débroussaillage si besoin</li> </ul>
<p><b>Pelouse acide à Nard raide riche en espèces</b></p> <p>Pelouse subalpine à végétation basse caractérisée par la présence du Nard raide, une graminée coriace qui jaunit au courant de l'été. En bonnes conditions, ces prairies abritent une grande diversité de plantes à fleurs, ce qui lui vaut un aspect coloré caractéristique. Généralement sur terrains acidifiés.</p> <p><b>Intérêt floristique et faunistique</b>  Bonne diversité floristique avec quelques espèces végétales rares ou menacées. Forte diversité en invertébrés.</p>	<p>En l'absence de pâturage ou de fauche, évolution vers les landes à myrtille et genévrier</p> <p><b>Menaces potentielles :</b>  - Abandon des pratiques pastorales, sur calcaire et aux altitudes modérées surtout  - Surpâturage entraînant une régression importante de la diversité floristique de ces milieux (à l'extrême, maintien du seul Nard raide).  - Destruction des horizons superficiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion pastorale très extensive sur silice, extensive sur calcaire</li> <li>• Adaptation des traitements antiparasitaires du bétail</li> </ul>
<p><b>Lande alpine et subalpine</b></p> <p>Formation ligneuse basse, composée d'arbrisseaux non épineux, à croissance lente, capable de résister à des conditions difficiles, sur terrains généralement acidifiés.</p> <p><b>Intérêt floristique et faunistique</b>  Si l'habitat abrite quelques espèces floristiques et faunistiques d'intérêt, protégés, rares ou menacées, il est surtout déterminant pour le Tétralyre, espèce d'enjeu majeur.</p>	<p>Les landes sont en grande partie des formations secondaires résultant de défrichements anciens. La très lente dynamique forestière y est en générale enrayée par le pâturage extensif.</p> <p><b>Menaces potentielles :</b>  - Surpâturage  - Fermeture du milieu par installation et développement de l'épicéa</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion pastorale extensive</li> <li>• Ouverture partielle par débroussaillage si besoin</li> </ul>

### 4.3. Une nouvelle dimension collective et écoresponsable

Les alpages, façonnés par les hommes et les pratiques pastorales, constituent un patrimoine naturel riche et diversifié. Son avenir est tributaire de pratiques pastorales respectueuses des milieux et des espèces d'altitude en lien étroit avec les autres activités pratiquées (forestières, touristiques et cynégétiques).

Afin de concourir à la gestion durable des ces espaces pastoraux et des ressources présentes (forêts d'altitude, eau...), **les financeurs publics demandent de plus en plus aux maîtres d'ouvrage d'intégrer ces enjeux dans les différentes phases d'élaboration et de réalisation de leur projet d'amélioration pastorale.**

Comme pour l'ensemble des mesures de cette nouvelle programmation 2014-2020 soutenue par l'Europe et la Région Auvergne Rhône-Alpes, un processus de sélection est mis en place afin de retenir les projets répondant le mieux au développement durable des zones rurales.

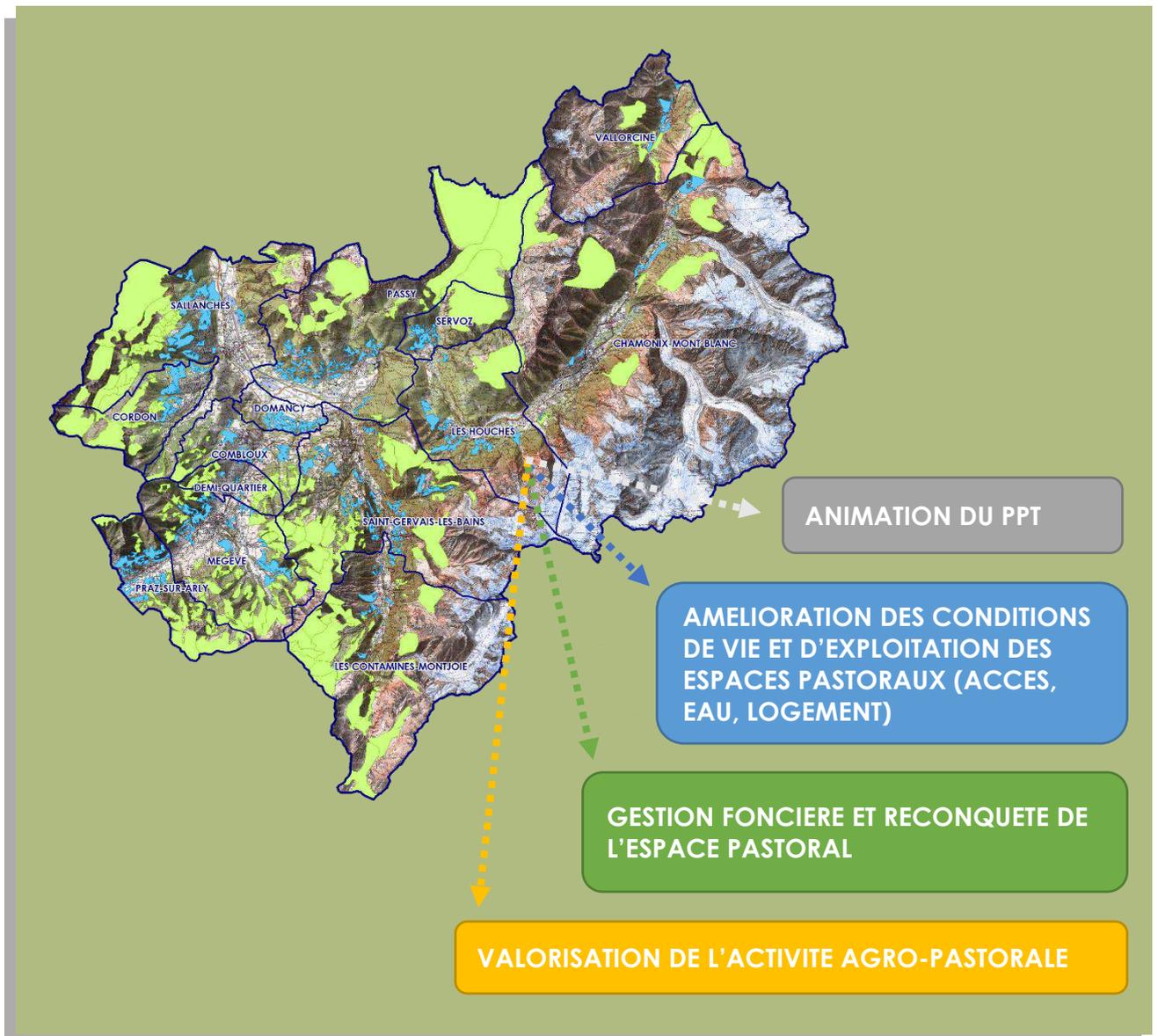
Pour la mesure **07.61** en faveur de la « **mise en valeur des espaces pastoraux** », **3 grands principes** déclinée dans une grille de sélection comportant une notation pour chacun.

#### ► Les principes retenus pour un développement équilibré des espaces pastoraux

Principes de sélection	Critère de sélection	Implication pour la constitution des dossiers
Coopération	<b>Dimension collective et territoriale du projet</b>	Critère basé sur le nombre de bénéficiaires de l'opération, le nombre de structures partenaires du projet (partenariat justifié par conventions ou lettres de soutien du projet) et sur l'avis de l'instance pilotant la stratégie territoriale (comité de pilotage de PPT).
Ecoresponsabilité	<b>Prise en compte de la biodiversité et des zones humides, au sein des espaces pastoraux de montagne</b>	Critère basé sur la production d'avis écrits d'organismes ou collectivités référentes consultées lors de la préparation du dossier sur les thématiques ciblées : PNR, Parc national, fédérations départementales des chasseurs, conservatoires départemental des espaces naturel et/ou association agréée de protection de l'environnement, structures porteuses des Docob des sites Natura 2000... <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Tous travaux nécessitant des terrassements, hormis ceux relatifs à des chalets déjà existants, ceux relatifs à des ouvrages déjà existants et ceux relatifs à des équipements légers</b> (abreuvoirs, clôtures, parcs de tri...) : consultation attendue sur la faune, la flore et les zones humides.</li> <li>• <b>Travaux d'ouverture ou de reconquête pastorale</b>: consultation attendue sur la flore et la faune. (Autres travaux, études, actions de sensibilisation et acquisition de terrains : pas de consultation requise).</li> </ul>
Autonomie Ecoresponsabilité	<b>Impact du projet vis-à-vis des approvisionnements extérieurs en énergie, en eau et vis-à-vis de la ressource herbagère au sein des espaces pastoraux, dans une perspective de préservation des paysages ruraux remarquables de montagne et des sites à haute valeur naturelle</b>	Critère basé sur le contenu technique des descriptifs d'opérations et sur les devis joints: <ul style="list-style-type: none"> <li>• en <b>matière d'énergie</b> : nature des sources utilisées (énergies fossiles ou renouvelables)</li> <li>• en <b>matière d'eau</b> : adéquation entre la ressource amenée/prélevée et la charge animale</li> <li>• en <b>matière de ressource fourragère</b> : impact direct sur la ressource (perte/gain de surface parcourable par les troupeaux), impact indirect lié aux évolutions de charges animales découlant le cas échéant des travaux proposés.</li> </ul>

# Partie 5

## Le projet pastoral du territoire : synthèse des enjeux et construction du programme d'action



## 5.1. Synthèse des enjeux et construction d'un programme d'action

Comme le montre le diagnostic de ce Plan Pastoral, les activités pastorales occupent une place centrale sur le territoire. Elles sont partie intégrante de nombreux systèmes d'exploitations agricole et par conséquent structurent et conditionnent largement son agriculture.

Activité séculaire, les pratiques pastorales ont contribué à façonner l'identité des lieux et participent pleinement à son attractivité touristique. Elles occupent, également, une place stratégique dans la préservation d'habitats et espèces naturelles.

Mais les alpages sont aussi soumis à de nombreuses contraintes, menaçant à plus ou moins long terme leurs pérennités (pression foncière, vétusté des aménagements affectant les conditions de travail, fermetures des espaces, etc.). Pour toutes ces raisons ces espaces fragiles nécessitent une attention particulière ainsi qu'un soutien financier et technique important.

Au fil du temps, les espaces pastoraux se sont vus investis par de nouvelles fonctions, de nouveaux usages. Traditionnellement espaces de production de richesses agricoles, contribuant au dynamisme économique du territoire, les alpages sont aujourd'hui le siège de nombreuses activités touristiques et de plein air, de résidences secondaires, ou encore, d'enjeux de biodiversité. La bonne cohabitation de l'ensemble de ces activités suppose l'existence d'un espace de dialogue et de concertation pour tous les acteurs en présence. La réalisation du Plan Pastoral Territorial animé par un comité de pilotage permanent rassemblant cette diversité d'intérêt doit permettre d'engager ce dialogue et la mise en place d'un programme de développement durable et consensuel.

Dans la continuité de la démarche initiée pour la première programmation, les réunions réalisées à l'automne 2015 ont permis de faire un état des enjeux à l'échelle de quatre secteurs de concertation. L'important travail réalisé lors de la « *nouvelle enquête pastorale sur le Massif des Alpes et les territoires pastoraux des Régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur* » a permis de construire et échanger sur l'évolution des unités et des zones pastorales constitutives de domaine pastoral du Pays du Mont-Blanc.

Grâce à la participation des différents acteurs et leurs retours auprès de la CCPMB et de la SEA74, il a été dénombré pas moins d'une **quarantaine de besoins et projets de travaux identifiés, sur 65 unités différentes ou pour des actions plus transversales concernant plusieurs unités, voire l'ensemble du domaine pastoral pour les actions de valorisation** :

- Poursuivre le soutien des investissements et actions en faveur de l'activité agro-pastorale en particulier dans un contexte d'érosion de l'activité laitière avec fabrication en alpage : accès, eau, logement (bâtiments d'exploitation et outils de production - non éligibles dans le cadre de ce PPT) ;
- Gérer les milieux et les ressources : débroussaillage, déboisement, amélioration de pâture, étude spécifique sur des habitats remarquables tels que les zones humides, contention et clôture ;
- Pérenniser le foncier pastoral par une structuration collective des propriétaires et des exploitants ;
- Assurer le multi-usage du domaine pastoral : projets agro-touristiques et équipements pour l'ouverture au public ;
- Valoriser et sensibiliser les différents publics à l'activité agro-pastorale.

D'une façon globale, la phase de construction de cette seconde programmation a permis d'échanger sur les enjeux à l'échelle de ce domaine pastorale du Pays du Mont-Blanc.

Ainsi, pour définir la stratégie à poursuivre et la décliner en action, un tableau de synthèse a été réalisé reprenant les constats faits, leurs conséquences, ainsi que les moyens proposés pour y faire face afin d'alimenter les réflexions du Comité de Pilotage.

- Les constats, conséquences et moyens/actions proposés pour le domaine pastoral du Pays du Mont-Blanc pour la programmation 2016-2021

Ce nouveau programme est construit en prenant compte globalement les mêmes enjeux organisés autour de trois grandes actions pour l'activité pastorale et ainsi définir un programme d'action pluriannuel, véritable projet des territoires d'altitude, rendant compte des besoins prioritaires du domaine pastoral.

CONSTATS	CONSEQUENCES	MOYENS ET ACTIONS PROPOSEES	Maitres Ouvrage / intervenants potentiels
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution des surfaces pastorales d'estive</li> <li>• Diminution du cheptel inalpé</li> <li>• Sous équipement de certains secteurs : accès très difficiles...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous exploitation</li> <li>• Fermeture et banalisation des milieux</li> <li>• Diminution de la présence humaine professionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Poursuite des travaux d'améliorations pastorales</li> </ul>	<p>Maitres d'ouvrages : Communes, AFP, SICA, GP</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification ponctuelle de pratiques pastorales liée à la pression foncière en vallée (fauche, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoin d'équipements adaptés : dessertes ...</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Occupation non pérenne de nombreuses unités sur certaines communes</li> <li>- absence de titre de location,</li> <li>- absence de dialogue foncier</li> <li>- manque de mobilisation de propriétaires privés/publics...</li> <li>- vente avec changement usage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution des contours des unités pastorales (fusion et/ou morcellement)</li> <li>• Absence et/ou sous équipement</li> <li>• Retrait d'espaces pour un usage non pastoral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Redynamiser l'activité pastorale par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'animation et médiation foncière,</li> <li>- la restructuration foncière,</li> <li>- l'organisation collective pastorale</li> </ul> </li> </ul>	<p>C.Com., Communes AFP, SICA, CASMB (SEA74, CASMB, SAFER, SICA,...)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Problèmes des zones intermédiaires non abordés dans le précédent PPT</li> <li>- fort morcellement foncier,</li> <li>- absence d'intervention des dispositifs précédents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence ou peu d'équipements</li> <li>• Exploitation morcelée et non pérenne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Accompagner prioritairement les actions de structuration et de gestion collective sur ces zones pastorales</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méconnaissance générale de l'activité pastorale (propriétaires, élus, grand public...)</li> <li>• Divergence des priorités de gestion/ aménagement des acteurs sur les territoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conflits d'usage/contentieux</li> <li>• Absence de concertation (projets collectifs)</li> <li>• Peu d'équipements multi-usages (passages canadiens, aire stationnement, signalétique pastorale)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Sensibilisation des différents publics (élus, scolaires, population locale et touristique) : visites de terrain, supports de communication ...</li> <li>► Travail de médiation</li> </ul>	

► L'intégration des zones pastorales du territoire du Pays du Mont-Blanc, issues de la Nouvelle Enquête Pastorale sur le Massif Alpin, dans la nouvelle programmation du PPT du Pays du Mont-Blanc

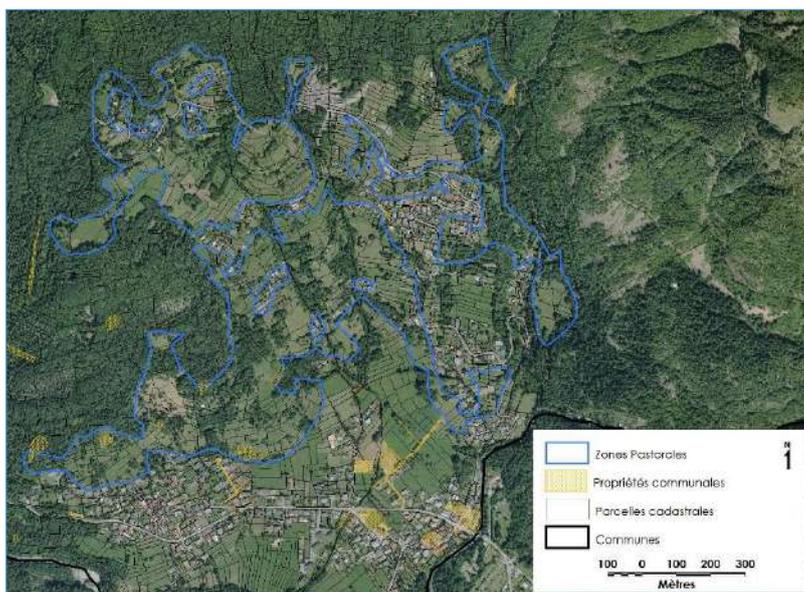
Comme précisé auparavant, la prise en compte de ces zones pastorales dites intermédiaires ou à fonction d'intersaison dans le champ de compétence des actions du PPT, a engendré de nombreux échanges lors des réunions de secteur ainsi qu'au sein du COPIL.

Les membres du COPIL ont dû adopter une position pour la reconduction de ce plan pastoral concernant la prise en compte de ces surfaces et plus spécifiquement leurs enjeux (morcellement foncier, absence d'équipement, banalisation et fermeture des milieux...).

Les 2 290 hectares recensés de zones pastorales (à dire de personnes ressources lors du travail d'enquête) se caractérisent par un morcellement important du foncier quasiment exclusivement privé.

Contrairement aux alpages qui bénéficient depuis de nombreuses années d'outils de structuration des exploitants ainsi que des propriétaires (groupements pastoraux, associations foncières pastorales), ces zones manquent de projets collectifs.

Ce contexte croisé à la localisation géographique de ces secteurs de coteaux, oblige également à tenir compte du besoin de garanti de vocation agro-pastorale pour des futurs investissements pastoraux. Concrètement, cela se traduit par la nécessité de tenir compte des zonages des documents d'urbanisation (zones ayant vocation à ne pas être constructibles).



*Illustration du morcellement foncier en zones pastorales sur la commune de Servoz*

#### ✓ Actions retenues au sein des Unités Pastorales :

- Poursuite du soutien des travaux d'améliorations pastorales
- Redynamisation de l'activité pastorale par animation et médiation foncière, restructuration, organisation collective pastorale
- Sensibilisation des publics

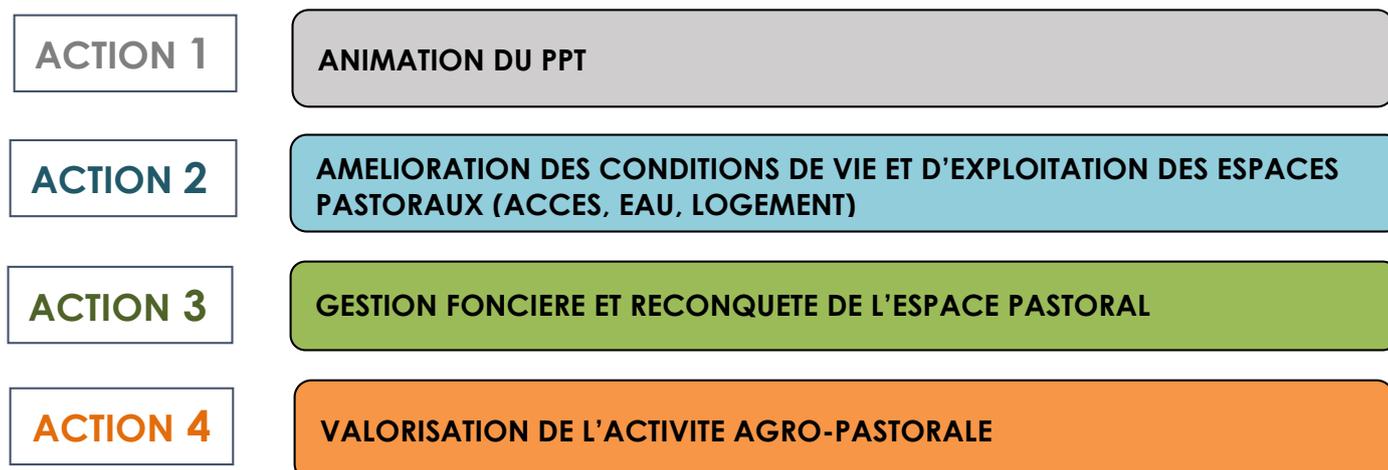
#### ✓ Actions retenues au sein des Zones Pastorales :

- Accompagnement en priorité des actions de structuration et de gestion collective. Ce travail d'organisation, dont les collectivités seront souvent initiatrices, est un préalable essentiel afin d'asseoir durablement un projet d'amélioration pastorale.

## 5.2. Une nouvelle programmation structurée autour de 4 actions

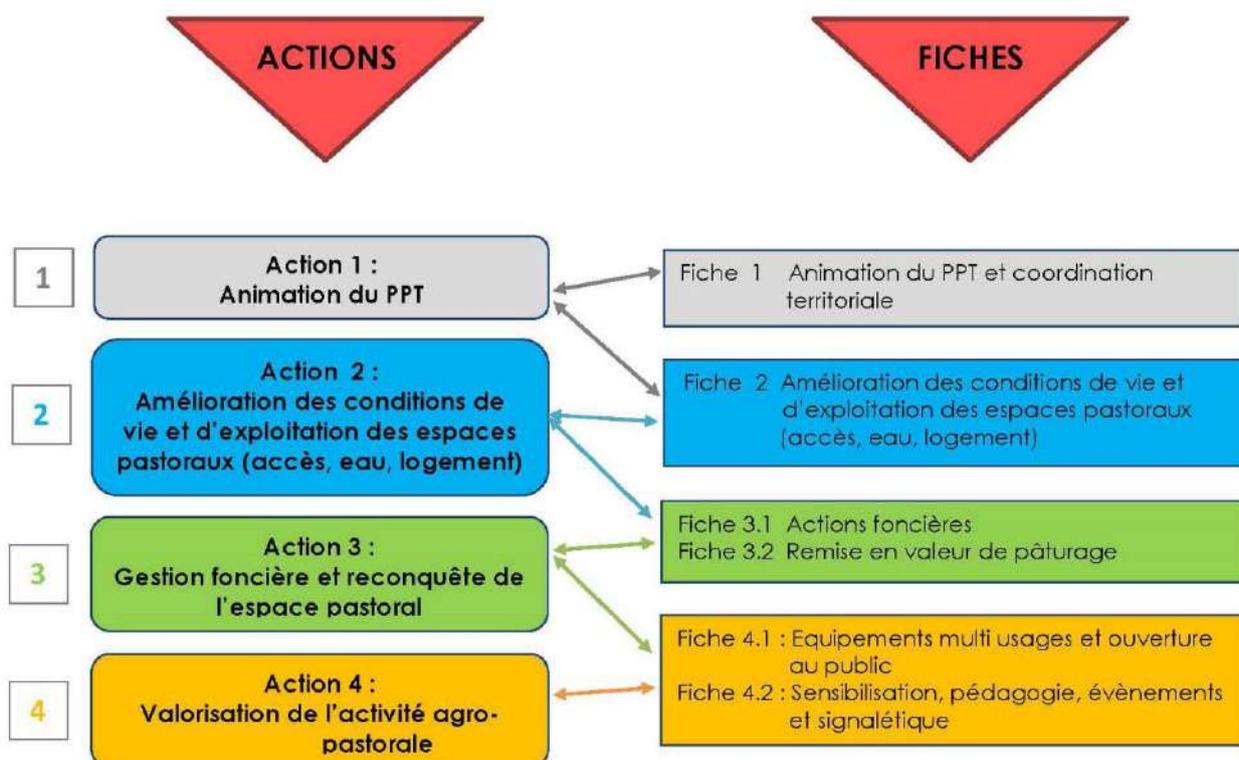
La priorisation et le besoin de lisibilité suite à l'expérience du territoire a conduit les membres du COPIL à simplifier les actions présentées.

De ce fait, pour faire face aux enjeux et répondre aux besoins exprimés, trois axes d'interventions ont été retenus en plus de l'animation de ce PPT Pays du Mont-Blanc 2016-2021. Ils permettent de structurer les grandes orientations du programme d'action proposé :



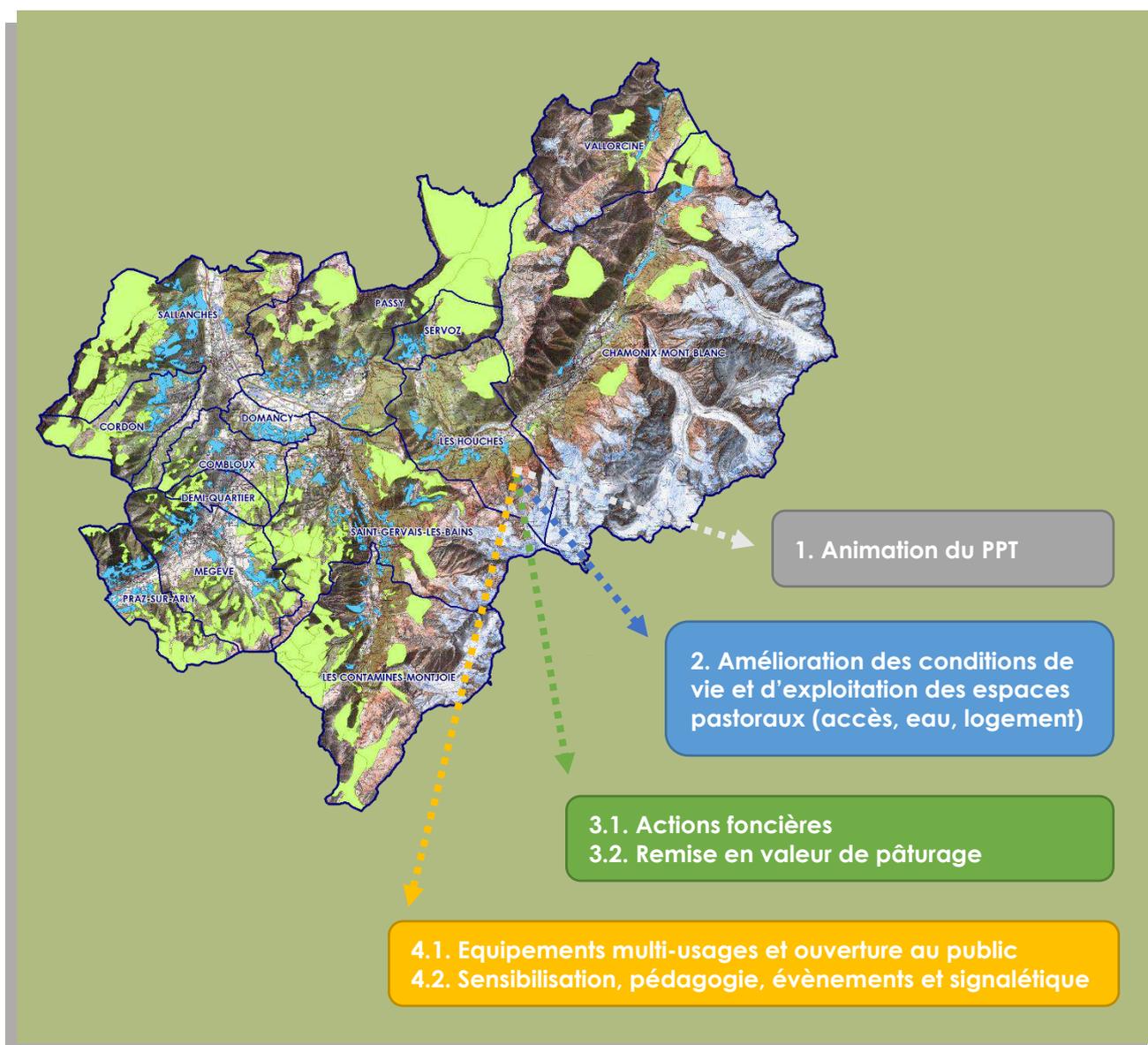
A partir de ces 4 actions **6 fiches actions** ont été validées par les membres du comité de pilotage le 8 mars 2016.

► Schéma récapitulatif du programme pastoral du Pays du Mont-Blanc 2016-2021



# Partie 6

## Fiches actions du Plan Pastoral du Pays du Mont-Blanc et construction de la programmation pluriannuelle 2016-2021



## 6.1. La nouvelle mesure 07.61 « Mise en valeur des espaces pastoraux » du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes

Cette seconde programmation du Plan Pastoral Territorial du Pays du Mont-Blanc s'inscrit dans un nouveau cadre d'intervention en cours de définition par la Région Rhône-Alpes. En tant qu'autorité de gestion de la génération de fonds 2014-2020, la Région conduit l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion du **Programme de développement rural (PDR)** couvrant le territoire rhônalpin. Ce programme donne un cadre précis aux possibilités de cofinancement du Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural (FEADER) en faveur des politiques de développement agricole et rural nationales.

Cette nouvelle programmation 2014-2020 confirme le soutien de l'Europe et de la Région Rhône-Alpes en faveur de la « **mise en valeur des espaces pastoraux** » sous la mesure **07.61**.

Cette mesure comme l'ensemble des mesures faisant appel à une aide au FEADER et cofinancée par un financeur national, a du faire l'objet d'une ouverture préalable d'un **appel à candidature** (ou appel à projets pour d'autres mesures).

Ainsi au-delà des nouvelles règles définies dans cette mesure 07.61 (maîtres d'ouvrages, dépenses éligibles...), un processus de sélection est mis en place afin de retenir les projets répondant le mieux à cet appel à candidature.

Les projets seront sélectionnés par l'autorité de gestion, après avis d'un comité de sélection *ad'hoc*, qui, outre les financeurs, rassemble les services instructeurs, et qui se réunira 3 fois par an. Cette sélection est déclinée dans **une grille de sélection comportant une notation pour chacun des 3 grands principes** suivants :

- **Coopération** : Dimension collective et territoriale du projet ;
- **Ecoresponsabilité** : Prise en compte de la biodiversité et des zones humides au sein des espaces pastoraux de montagne ;
- **Autonomie et écoresponsabilité** : Impact du projet vis-à-vis des approvisionnements extérieurs en énergie, en eau et vis-à-vis de la ressource herbagère au sein des espaces pastoraux, dans une perspective de préservation des paysages ruraux remarquables de montagne et des sites à haute valeur naturelle.

**Ces règles fixent les conditions de soutien de la Région Rhône-Alpes et des autres cofinanceurs nationaux pour bénéficier du financement FEADER pour l'ensemble des dossiers qui seront déposés dans cette nouvelles programmation 2016-2021 du PPT du Pays du Mont-Blanc.**

**La programmation réalisée pour ce Plan Pastoral Territorial du Pays du Mont-Blanc tient compte des informations actuelles du présent appel à projets de la mesure 07.61.**

### **Références réglementaires :**

Articles 65 et 69 du règlement (UE) 13  
Articles 20, 45 du règlement (UE) 1305/2013  
Article 13 et annexe III du règlement (UE) 808/2014

## Annexe 2 « GRILLE DE SELECTION »



### Grille de sélection

Instruit de la mesure :

07.61 - Mise en valeur des espaces pastoraux

Les informations relatives à la notation du critère sont susceptibles d'ajustements (notamment à l'issue des premiers appels à projets). La fourchette de notation ne fera pas l'objet de modifications.

Principes de sélection	Critère de sélection	Note possible	Implication pour la constitution des dossiers	Note attribuée	Poids	Note finale	Note maxi
Coopération (40% note)	Pas de croisement avec une stratégie territoriale	0					
	Inscription dans une stratégie territoriale mais opération ne bénéficiant qu'à un seul membre de la structure collective assurant la maîtrise d'ouvrage.	1					
	Inscription dans une stratégie territoriale et opération bénéficiant à plusieurs membres de la structure collective assurant la maîtrise d'ouvrage.	2					4
	Inscription dans une stratégie territoriale et opération visant à structurer des associations pastorales.	2					
Ecoresponsabilité (30% note)	Opération sans besoin de consultation	1,5					
	Opération avec besoin de consultation :						
	Pas de consultation réalisées ou au moins un avis négatif non pris en compte	-1					
	Opération ayant fait l'objet d'avis négatifs tous pris en compte	2					
Autonomie Ecoresponsabilité (30% note)	Prise en compte de la biodiversité et des zones humides, ou sein des espaces pastoraux de montagne	2					3
	Opération à caractère exemplaire, attesté par les avis reçus	3					
	Opération non concernée	1,5					
Autonomie Ecoresponsabilité (30% note)	Impact négatif pour au moins l'un des trois facteurs : accroissement des besoins en approvisionnements extérieurs (eau ou énergie) ou abaissement de la ressource fourragère	-1					
	Impact positif pour un des facteurs (abaissement des besoins en approvisionnement extérieurs ou amélioration de la ressource herbagère) et absence d'impact négatif pour les autres facteurs	2					3
	Opération à caractère exemplaire.	3					

**NOTE**

**FINALE**

Note minimale possible : -2

Note maximale possible : 10

NOTE ELIMINATOIRE 4,5

## 6.2. Nomenclature des fiches actions

Afin de gagner en lisibilité pour les différents acteurs de ce plan pastoral et en particulier les maîtres d'ouvrage, cette nomenclature pour la période 2016-2021 ne fait apparaître que les actions éligibles dans le cadre de ce dispositif régional.

Cependant, cette programmation, comme celle qui s'achève, est construite de façon transversale et en cohérence avec les autres démarches en cours ou souhaitées sur le territoire du Pays du Mont-Blanc. Les membres du COFIL souhaitent vivement que cette nouvelle programmation, aux vues de l'enveloppe disponible, puisse avoir le même effet levier et accompagner autant de projets sur le domaine agro-pastoral des 14 communes constitutives de ce PPT du Pays du Mont-Blanc.

### **Action 1 : Animation du PPT**

Fiche 1 : Animation du PPT

### **Action 2 : Amélioration des conditions de vie et d'exploitation des espaces pastoraux (accès, eau, logement)**

Fiche 2 : Amélioration des conditions de vie et d'exploitation des espaces pastoraux (accès, eau, logement)

### **Action 3 : Gestion foncière et reconquête de l'espace pastoral**

Fiche 3.1 : Actions foncières

Fiche 3.2 : Remise en valeur de pâturage

### **Action 4 : Valorisation de l'activité agro-pastorale**

Fiche 4.1 : Equipements multi-usages et ouverture au public

Fiche 4.2 : Sensibilisation, pédagogie, événements et signalétique

## 6.3. Les fiches actions du PPT du Pays du Mont-Blanc

### ACTION 1 Fiche 1 : ANIMATION DU PPT

#### Description et objectif de l'action

L'animation prévue dans ce dispositif et qui a pleinement contribué à la réussite de la première programmation, comprends les différents axes suivants :

- Programmation, coordination et suivi des actions sur le territoire.
- Accompagnement des porteurs de projet (appui technique pour la constitution des dossiers de subventions).
- Animation de la concertation locale avec l'ensemble des acteurs et représentants des usagers des espaces pastoraux.
- Organisation des réunions du Comité de Pilotage (au moins deux fois par an).
- Validation des demandes de subventions par le Comité de pilotage avant transmission au guichet unique et services de la région pour instruction.

**Nature de l'action : Fonctionnement**

#### Prescriptions techniques & Critères d'éligibilité

La mise en réseau de tous les acteurs des espaces pastoraux représente un des objectifs prioritaire de l'animation générale du plan pastoral, en lien avec la mise en œuvre d'outils de communication adaptés pour favoriser les échanges entre acteurs. L'animation générale s'appuiera essentiellement sur le comité de pilotage du PPT ainsi que l'équipe technique de la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc, qui aura un rôle central dans cette action et dans la réalisation de la programmation pluriannuelle 2016-2021.

#### Indicateurs d'évaluation

Synthèse des rapports annuels

#### Maîtres d'ouvrages éligibles

Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

#### Plan de financement de l'action

	<i>Besoins (€)</i>	<i>Financement</i>			
		<i>RRA PPT</i>	<i>Feader</i>	<i>Autres</i>	<i>Autofinancement</i>
Animation du PPT	24 000 €	60%	/	/	40 %
Montant total (€)	24 000 €	14 400 €	/	/	9 600 €

Le bilan de la première programmation du PPT Pays du Mont-Blanc montre l'importance des investissements pastoraux structurants que sont les accès, l'accès à la ressource en eau ou encore le logement des alpagistes. La mise à jour de l'état des lieux pour cette seconde programmation met en avant le besoin encore important à l'échelle du territoire de poursuivre l'accompagnement financier de ses améliorations pastorales, déterminantes pour l'avenir de cette activité économique et majeures pour le maintien de ces espaces d'altitude.

Le Comité de pilotage a fait le choix de rassembler ces trois fiches actions en une seule afin d'avoir une fiche dédiée à l'amélioration des conditions de vie et d'exploitation des espaces pastoraux et ainsi simplifier la gestion de cette enveloppe majeure dans ce PPT.

### ▸ [Accès](#)

#### Description et objectif de l'action

L'accès à une unité pastorale constitue le cordon ombilical qui relie ce territoire d'altitude avec la vallée. La desserte est indispensable à l'exploitation pastorale d'aujourd'hui et elle représente :

- une vie sociale facilitée pour l'éleveur et sa famille,
- une possibilité d'évacuation des animaux en cas de problème sanitaire et d'accès des secours pour les personnes,
- l'accès rendu possible au matériel de production itinérant type salle de traite mobile, pouvant servir aussi sur d'autres unités pastorales, zones pastorales ou sur le siège d'exploitation.
- une descente de lait potentielle pour la transformation en vallée, ou le transfert des produits vers les marchés.

**L'accès principal** doivent permettre un trajet rapide et sûr et ce par tous temps. Une présence humaine facilitée à l'alpage (fréquence et visite,...) permet une conduite plus précise du troupeau et par conséquent un entretien de qualité des surfaces pastorales (répartition de la pression de pâturage, pâturage des zones excentrées, limitation des ligneux bas, ...) et une meilleure qualité zootechnique du troupeau.

De même que **les dessertes internes** sont essentielles pour garantir la circulation interne du troupeau sur l'alpage ainsi que le passage des engins utilisés pour l'épandage de la matière organique et l'entretien de l'alpage (débroussaillage...).

Les alpages uniquement desservis par **sentier** pourront faire l'objet de travaux d'amélioration et de sécurisation et éventuellement aménagé pour permettre le passage de petits engins motorisés.

Toutefois, il est important de rappeler que la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, ruraux et forestiers, peut être source de nuisances importantes (dégradation des ouvrages, perturbation de la faune et la flore). Sa pratique doit être réglementée le cas échéant par des plans de circulation.

Notons également qu'il existe des différences de besoins de qualité d'accès selon l'utilisation des alpages. Sa qualité doit être optimale pour les alpages laitiers dont la liaison avec la vallée est quotidienne.

Le soutien à la **réfection ainsi que la création d'un équipement par câble** pour desservir les unités pastorales uniquement accessible par sentier est également déterminant pour garantir la pérennité de son exploitation et dans de nombreux cas sur ce territoire l'activité d'accueil proposée par l'alpagiste.

**Nature de l'action : Investissement**

## Conditions d'éligibilité et prescriptions techniques



Pour les dossiers de travaux relatifs aux aménagements d'accès, le recours à un **maître d'œuvre externe** est exigé **pour les dossiers dont la dépense éligible est supérieure à 15 000 €**, sauf si le maître d'ouvrage peut attester d'une compétence technique vérifiable pour une maîtrise d'œuvre conduite en interne.

Le dossier doit répondre aux exigences des **3 critères de la grille de sélection dont la production d'un avis écrits au regard des connaissances existantes d'organismes ou collectivités référentes consultées lors de la préparation du dossier pour les travaux nécessitant des terrassements, hormis ceux relatifs à des ouvrages déjà existants et à des équipements légers.**

De plus, préalablement au montage de dossier de financement, le maître d'ouvrage veillera à :

- fournir un rapport de présentation décrivant l'ouvrage projeté en faisant apparaître les contraintes paysagères et environnementales du projet, ainsi que les caractéristiques techniques (pentes en long, volume mis en œuvre, améliorations apportés, ...). Les photos du site ou de l'ouvrage avant travaux en cas d'amélioration pourront être fournies.
- fournir un devis descriptif et estimatif détaillé des travaux pour l'ouvrage projeté, faisant apparaître le prix unitaire et les volumes mis en œuvre.
- fournir le plan de circulation prévu pour l'ouvrage en question. Le cas échéant le plan adopté à l'échelle communale sera fourni. Sans restriction de circulation, les financements publics ne seront pas mobilisables.
- Localiser le projet au moins sur un plan au 1/25 000ème.
- Fournir le dossier de déclaration préalable de Travaux et Divers (si surf > 100m<sup>2</sup> et hauteur de talus > 2,5m)

### ► Alimentation en eau (captage, stockage, adduction)

#### Description et objectif de l'action

L'eau constitue, avec l'herbe, la ressource indispensable au pastoralisme. En montagne elle est tout à la fois nécessaire aux hommes et aux animaux, source de bien être, de biodiversité, d'énergie mais aussi support et vecteur éventuel de pollution, cause de risques majeurs, et parfois source de conflits d'usage...

En premier lieu il convient de couvrir les besoins liés à la présence humaine tant en quantité qu'en qualité. Selon l'article 4 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 1996 relatif à l'hébergement des travailleurs agricoles : « un travailleur doit disposer d'au moins 100 litres d'eau potable par jour ».

La satisfaction des besoins en eau d'un alpage passe également par le traitement de la qualité des eaux utilisées. En particulier pour la consommation humaine, l'eau doit être potable et répondre aux normes en vigueur. L'eau à destination des animaux doit quant à elle être reconnue propre et indemne de parasites.

En tête de bassin versant et avec protection des captages on peut trouver de l'eau naturellement potable. En cas d'utilisation de l'eau de pluie ou d'eau non contrôlée pour la consommation domestique et la production laitière et fromagère (hors financement régional), il est indispensable de traiter cette eau afin de la « potabiliser ».

Le traitement de l'eau se fait en deux étapes : la filtration (de préférence avant stockage de l'eau dans les réservoirs) et la stérilisation.

**Nature de l'action : - Investissement**

**- Fonctionnement pour les études hydrogéologiques.**

#### Critères d'éligibilité et prescriptions techniques



Pour les dossiers de travaux relatifs à l'adduction d'eau, le recours à un **maître d'œuvre externe est exigé pour les dossiers dont la dépense éligible est supérieure à 15 000 €**, sauf si le maître d'ouvrage peut attester d'une compétence technique vérifiable pour une maîtrise d'œuvre conduite en interne.

Le dossier doit répondre aux exigences des **3 critères de la grille de sélection dont la production d'un avis écrits au regard des connaissances existantes d'organismes ou collectivités référentes consultées lors de la**

**préparation du dossier pour les travaux nécessitant des terrassements, hormis ceux relatifs à des ouvrages déjà existants et à des équipements légers (abreuvoirs...).**

**Projets éligibles :**

- rénovation / création de systèmes de captage de source et d'adduction d'eau potable (qualitatif et quantitatif) en zone pastorale pour le logement des alpagistes
- stockage des eaux de pluie
- mise en place d'impluvium
- étude hydrogéologique en vue d'un projet d'alimentation en eau
- mise en place d'outil de potabilisation d'eau (filtre, canon UV, ...)
- protection physique des captages et stockages

**Projets non éligibles :**

- l'alimentation en eau potable de bâtiments d'altitude à vocation non pastorale
- l'alimentation en eau potable de bâtiments agricoles non situés en zone pastorale



Comme précisé dans l'appel à candidature de la mesure 7.61, « sur la durée de la programmation 2014-2020, un même réseau ou ouvrage d'adduction d'eau ne pourra pas faire l'objet de plusieurs dossiers successifs de travaux correspondant chacun à une dépense éligible inférieure à 15 000 € » (afin de contourner l'obligation de recours à un maître d'œuvre).

► **Logement**

**Description et objectif de l'action** →

Les chalets d'alpage constituent des éléments caractéristiques et patrimoniaux du territoire du Pays du Mont-Blanc. Ils marquent la présence de l'homme en montagne. Ces constructions sont traditionnellement utilisées de façon saisonnière pour l'habitat et les besoins professionnels des éleveurs. Ces bâtiments subissent les évolutions et les transformations de la société : certains chalets se retrouvent à l'abandon, d'autres servent de résidence secondaires tandis qu'une partie a heureusement conservé sa vocation originelle liée au pastoralisme. Seuls ces derniers sont concernés par cette fiche action.

Les chalets d'alpage, existants ou nouvellement construits, font partie intégrante de l'exploitation pastorale et en sont des éléments indispensables. On les définit comme étant « logement de berger » ou du « vacher ». Des efforts restent à faire pour offrir des conditions de confort, d'hygiène et de sécurité se rapprochant des standards actuels avec un souci constant de respect de l'architecture originale.

L'accès à une source d'énergie autonome est aussi un impératif pour garantir une vie en alpage se rapprochant des standards en vigueur.

Outre l'amélioration du quotidien des alpagistes, l'alimentation en énergie permet le développement d'autres activités telles que la production fromagère, ou encore l'accueil touristique.

Pour l'essentiel, les projets recensés consistent en l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques et éventuellement de raccordement au réseau électrique.

Plusieurs types d'action sont prévus dans cette fiche :

- Création de nouveaux logements type abri de berger sur les alpages nécessitant une présence régulière des alpagistes.
- Amélioration et réfection de logements existants y compris électrification et gestion des effluents domestiques
- Installation de toilettes sèches pour répondre au besoin de gestion des effluents domestiques sur des sites non équipés (lors création abri de berger, chalet existant ne disposant pas de ressource en eau et/ou de système d'assainissement...)

**Nature de l'action : Investissement**

## Critères d'éligibilité et prescriptions techniques



Le dossier doit répondre aux exigences des **3 critères de la grille de sélection** dont la production d'un avis écrits au regard des connaissances existantes d'organismes ou collectivités référentes consultées lors de la préparation du dossier pour les travaux nécessitant des terrassements, hormis ceux relatifs à des chalets déjà existants.

Seront éligibles pour cette action :

- Les projets de rénovation / création / amélioration (dont assainissement) de logement des bergers et alpagistes et dans un maximum de 100 000 € pour la durée de la programmation 2015-2020.
- Les acquisitions et installations de panneaux solaires photovoltaïques, panneaux solaires avec fluide caloporteur, pico centrales
- Les améliorations, acquisitions et installations de dispositifs de traitement des effluents domestiques (fosses septiques, toilettes sèches...).

Le dossier de demande de financement devra :

1. Localiser le projet sur une carte au 1/25 000<sup>ème</sup> (minimum)
2. Le projet devra être en conformité avec le code de l'urbanisme et avec les documents d'urbanisme en vigueur sur la commune ainsi que le code de l'environnement
3. Pour les chalets accueillant des salariés ou devant en accueillir dans un avenir plus ou moins proche, les plans de réalisations devront être en conformité avec les dispositions du code du travail.
4. En cas de dépôt des dossiers auprès des services de l'urbanisme une copie de l'avis devra être fournie.

*NB : Pour les projets globaux comprenant à la fois logement de berger et atelier de fabrication, les surfaces destinés au logement et les montants des travaux s'y rapportant devront être identifiables.*

## Maîtres d'ouvrages éligibles

Collectivités communales et intercommunales, Association Foncière Pastorale et autres associations syndicales autorisées, Groupement Pastoraux, Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Alpage du Pays du Mont-Blanc

## Indicateurs d'évaluation

Bilan financier (montant et type de bénéficiaires) et technique (nombre de projets, type de projets)

## Plan de financement de l'action

	Besoins (€)	Financement			
		RRA PPT	Feader 07.61	Autres	Autofinancement
Accès / Eau / Logement	597 000 €	35%	35%	/	30 %
Montant total (€)	597 000 €	208 950 €	208 950 €	/	179 100 €

## ACTION 3 : GESTION FONCIERE ET RECONQUETE DE L'ESPACE PASTORAL

### Fiche 3.1 Actions foncières

#### Description et objectif de l'action

Compte-tenu de la fragilisation de l'activité pastorale (potentielle ou réelle suivant les unités pastorales) due à l'absence de réflexion et de gestion collective à la fois des aménagements pastoraux et du foncier, la restructuration foncière et la gestion collective des alpages constituent un enjeu majeur du territoire.

Afin de répondre à cette problématique, il s'agit, d'une part, d'initier des dispositifs fonciers novateurs et, d'autres part, de soutenir les organisations collectives de gestion des alpages.

- L'objectif de cette action est donc de proposer une intervention groupée et coordonnée d'opérateurs fonciers à travers un « Groupement d'Intervention Foncière » (GIF) aux collectivités territoriales qui le souhaitent. L'action du GIF, pluridisciplinaire, permet également de proposer des projets intégrés de gestion et d'aménagement en recherchant une valorisation économique (réorganisation du pâturage, exploitation de bois-énergie, liaison avec le tourisme,...).
- Face à la complexité du foncier d'altitude ou à l'existence de droits d'usages anciens, les possibilités d'actions pouvant être proposées sont multiples :
  - Déclarations d'Intérêt Général (DIG),
  - Créations d'associations syndicales de propriétaires,
  - Echanges – regroupements de propriétaires,
  - Liaison avec les procédures et outils Natura 2000,
  - Acquisitions à l'amiable ou par préemption par les collectivités territoriales dans le cadre de procédure de « Conservation des terres agropastorales » mises en place en Haute-Savoie avec le Conseil Départemental.
- Au vu de la complexité du contexte (concurrence foncière, multi utilisation des alpages, ...), le dynamisme et la pérennité des alpages nécessitent une organisation et une gestion collective : 3 Associations Foncières Pastorales et la SICA du Pays du Mont-Blanc assure le portage des travaux pour les alpages individuels. L'animation réalisée dans le cadre de cette fiche pourra le cas échéant aboutir à des décisions de création ou d'extension d'AFP.
- L'intégration des zones pastorales d'intersaison dans le diagnostic de ce PPT montre que ces espaces se caractérisent par un important morcellement privé. Si l'on ajoute à cela que ces zones de coteaux à proximité des zones urbanisées sont souvent difficilement mécanisables et peu équipées (absence d'accès, d'eau...), la question de la pérennité d'exploitation de ces secteurs se pose dans de nombreux cas avec les conséquences que cela entraîne : perte de surfaces agro-pastorales, fermeture du paysage... En conséquence, le COPIL a souhaité inscrire dans cette fiche la possibilité d'accompagner les actions de structuration et de gestion collective sur ces zones pastorales. Ce travail d'organisation dont les collectivités seront souvent initiatrices, est un préalable essentiel afin d'asseoir durablement un projet d'améliorations pastorales.
- Cette fiche foncière peut également permettre de mettre en œuvre une démarche de veille foncière afin d'apporter un outil complémentaire aux besoins de préservation du foncier agropastoral sur le territoire du Pays du Mont-Blanc. Elle peut se traduire au niveau pastoral par la constitution d'un ou plusieurs groupe technique, suivant l'échelle de cohérence, afin d'identifier les « secteurs les plus vulnérables » et en déduire en fonction des causes (arrêt ou fin activité sans reprise de l'exploitant actuel, mouvement foncier, alpage potentiel ou renforcement d'une unité existante...) un plan d'action par thématique dans

une seconde phase (réunion d'information sur l'intérêt de créer une AFP, rencontre avec l'exploitant et/ou les propriétaires, etc...).

Dans cette phase de diagnostic, la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc a déjà entrepris un premier travail d'état des lieux de l'utilisation du foncier agro-pastoral à l'échelle des 4 communes.

De ce fait en complément au dispositif du « groupement d'intervention foncière », il semble indispensable que le Plan Pastoral favorise le dispositif départemental instauré pour la Conservation des Terres Agro-pastorales et puisse aider l'acquisition d'alpages par des collectivités locales ou des établissements publics pour leur protection et de leur mise en valeur essentiellement pastorale comme cela c'est déjà fait dans un passé récent :

- porté à connaissance des élus sur ce dispositif départemental,
- mise en place d'un soutien financier complémentaire par les communautés de communes en faveur des collectivités acquéreuses
- ...

A noter que plusieurs communes disposent d'une convention avec la SAFER pour être informées sur les ventes à l'échelle de leur territoire.

La SAFER qui est au centre du dispositif de protection pourra, soit à l'amiable, soit par préemption, mettre en œuvre un processus d'acquisition par les collectivités locales. La rétrocession des alpages par la SAFER, se fera en fonction des candidatures et la destination pastorale du bien sera inscrite comme servitude dans l'acte de rétrocession avec une garantie d'au moins 30 ans en général.

#### Nature de l'action : Fonctionnement

#### Prescriptions techniques & Critères d'éligibilité

Modalité d'intervention : à la demande d'une collectivité territoriale intégrée au PPT du Pays du Mont-Blanc. Pour le soutien des dynamiques collectives, les structures collectives développant une logique territoriale forte seront favorisées.

#### Maîtres d'ouvrages éligibles

Sont éligibles à cette action comme maître d'ouvrage : Communauté de Commune du Pays du Mont-Blanc, Communauté de Commune de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, Collectivités territoriales du périmètre ainsi que l'ensemble des structures publiques et privées de gestion collective des alpages (SICA du Pays du Mont-Blanc) ainsi que les partenaires techniques (Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, SEA74...).

#### Plan de financement de l'action

	Besoins (€)	Financement			
		RRA PPT	Feader 07.61	Autres	Autofinancement
Actions foncières	85 000 €	50%	50%	/	0%
Montant total (€)	85 000€	42 500 €	42 500 €	/	/

## ACTION 3 : GESTION FONCIERE ET RECONQUETE DE L'ESPACE PASTORAL

### Fiche 3.2 Remise en valeur de pâturage

#### Description et objectif de l'action

**CODE RURAL - Article L113-1  
Loi Développement des territoires Ruraux n° 2005-157 du 23 février 2005**

« Par leur contribution à la production, à l'emploi, à l'entretien des sols, à la protection des paysages, à la gestion et au développement de la biodiversité, l'agriculture, le pastoralisme et la forêt de montagne sont reconnus d'intérêt général comme activités de base de la vie montagnarde et comme gestionnaires centraux de l'espace montagnard. » ...

Comme le souligne la *Charte des Alpagnes, des eaux et forêts de Haute-Savoie*, signée en 2005, les espaces pastoraux ont un rôle économique mais aussi environnemental et social reconnu par la loi et dont la conservation est liée au maintien et à la protection de l'activité agro-pastorale, dans le respect équilibré du vieux pacte qui lie, entre vallée et alpages, l'homme, l'herbe et l'animal.

Cette gestion durable de l'espace pastoral passe par la prise en compte de plusieurs enjeux qui avait fait l'objet de plusieurs fiches dans la précédente programmation et sont actuellement rassemblés :

- Parmi les menaces pesant sur les espaces pastoraux et leur pérennité, l'embroussaillage est probablement celle qui est le plus préoccupante pour l'ensemble des acteurs du territoire. Ces alpages représentent un intérêt fourrager important et souvent une « assurance sécheresse » en permettant d'alimenter le troupeau, sont directement touchés par l'embroussaillage de ces espaces. Il entraîne à terme une diminution de la diversité biologique et représente aussi une perte d'intérêt patrimonial et de la banalisation des paysages.

Le contrôle de la végétation et l'amélioration de la gestion des milieux pastoraux passent à la fois par des méthodes de débroussaillage classiques manuelles ou mécaniques, adaptées au type de végétation « envahissante » (strates herbacées, ligneuses, arbustives voire arborées) mais également par la réorganisation de la conduite pastorale et plus particulièrement des points de focalisation du troupeau (modification de la position des clôtures, des circuits de pâturage, ajouts ou déplacement de points d'eau et de lieux de dépôt du sel, déplacement des lieux de traite... )

Le maintien de l'ouverture des pelouses et prairies par la « force de tonte animale » est un facteur clé pour favoriser une mosaïque de milieux naturels et de prés-bois avec une grande diversité floristique et faunistique. Ce travail offre également l'opportunité de développement des techniques de « pâturages boisés » et d'agroforesterie et permet d'envisager l'utilisation de bois énergie à partir des accroissements annuels de feuillus et résineux constatés sur le domaine pastoral.

**Nature de l'action : Investissement**

#### Critères d'éligibilité et prescriptions techniques

##### Projets éligibles :

- **Débroussaillage d'ouverture ou de reconquête pastorale, en une ou plusieurs tranches de travaux sur un même site et sur la durée du programme, à l'exclusion de l'entretien et sous réserve de l'existence d'une garantie d'exploitation des surfaces concernées** (contractualisation écrite et formalisation des modalités de maintien de l'ouverture des surfaces concernées, entre le ou les exploitant(s) et le ou les propriétaire(s))
- Travaux de débroussaillage d'ouverture
- Opérations expérimentales de reconquête d'espaces pastoraux par l'utilisation de la « force de tonte animale » avec gardiennage permanent combinée avec des travaux manuels d'appui.
- Travaux de conservation des « pâturages boisés » avec gestion de la biomasse.

### **Maîtres d'ouvrages éligibles**

Collectivités communales et intercommunales, Association Foncière Pastorale et autres associations syndicales autorisées, Groupement Pastoraux, Société d'Intérêt Collectif Agricole du Pays du Mont-Blanc

### **Indicateurs d'évaluation**

Bilan financier (montant et type de bénéficiaires) technique (nombre de projets, type de projets)

### **Plan de financement de cette action**

	<i>Besoins (€)</i>	<i>Financement</i>			
		<i>RRA PPT</i>	<i>Feader 07.61</i>	<i>Autres</i>	<i>Autofinancement</i>
Remise en valeur de pâturage	50 000 €	35%	35%	/	30%
Montant total (€)	50 000€	17 500 €	17 500 €	/	15 000 €

## **ACTION 4 : VALORISATION DE L'ACTIVITE AGRO-PASTORALE**

### **Fiche 4.1 Equipements multi-usages et ouverture au public**

#### **Description et objectif de l'action**

Les espaces pastoraux sont parcourus par de nombreux usagers de la montagne et sont le support d'autres activités économiques essentiellement touristique.

La motivation des visites de ces espaces, au-delà de la présence de troupeaux, de bergers et de fromages relève également de la découverte d'espaces à la richesse naturelle remarquable.

La gestion durable de ces espaces pastoraux passe aussi par l'acquisition de matériel contentions, clôtures et passages permettant une gestion plus rationnelle, une optimisation du travail, de la sécurité des alpagistes et du bien-être animal ainsi qu'une meilleure cohabitation avec le tourisme et la randonnée.

L'installation de clôture doit se faire de manière coordonnée avec la réflexion sur les dispositifs de franchissement (passages canadiens, passages piétons et VTT, ...). Les alpages du territoire du Pays du Mont-Blanc sont le siège de nombreuses activités sportives et de loisirs de plein-air. Ces équipements sont les garants de la bonne pratique des uns et du libre accès aux zones pastorales dans le respect du travail des alpagistes et du calme des troupeaux. Outre le fait de simplifier le passage des clôtures, ces dispositifs de franchissement permettent aussi de matérialiser des « portes d'entrée » dans le domaine pastoral.

Plusieurs types d'action sont prévus dans cette fiche :

- Acquisition et pose de parc de tri et de contention
- Acquisition et pose de matériels de clôtures, de sécurisation et franchissement
- Systèmes de franchissements (passages canadiens, portillons, chicanes...)
- Activité d'accueil en alpage : aménagement, création de points d'accueil pour l'information (ex. installation de panneaux sur les systèmes de franchissements, etc...)

**Nature de l'action : Investissement**

#### **Critères d'éligibilité et prescriptions techniques**

- Le caractère non commercial de l'usage des équipements et locaux devra être démontré.
- En ce qui concerne la signalétique, sera systématisée l'utilisation des chartes graphiques existantes (charte graphique sur les thèmes des alpages en partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, charte départementale ou du territoire).

#### **Maîtres d'ouvrages éligibles**

Collectivités communales et intercommunales, Association Foncière Pastorale et autres associations syndicales autorisées, Groupement Pastoraux, Société d'Intérêt Collectif Agricole du Pays du Mont-Blanc

#### **Indicateurs d'évaluation**

Bilan financier (montant et type de bénéficiaire) et technique (nombre de projets, type de projets)

## Plan de financement de cette action



	<b>Besoins (€)</b>	<b>Financement</b>			
		<b>RRA PPT</b>	<b>Feader 07.61</b>	<b>Autres</b>	<b>Autofinancement</b>
Equipements multi-usages et ouverture au public	20 000 €	35%	35%	/	30 %
Montant total (€)	20 000 €	7 000 €	7 000 €	/	6 000 €

## **ACTION 4 : VALORISATION DE L'ACTIVITE AGRO-PASTORALE**

### **Fiche 4.2 | Sensibilisation, pédagogie, événements et signalétique**

#### **Description et objectif de l'action**

Afin de sensibiliser et éduquer petits et grands à l'alpage, aux milieux naturels d'altitude, aux pratiques de gestion, aux métiers du pastoralisme mais également pour rapprocher consommateurs et producteurs, permettre de distinguer les goûts et les saveurs des produits et comprendre les traditions et les méthodes qui ont permis leur élaboration, il importe de mener des actions de communication coordonnées à l'échelle du territoire que ce soit par des plaquettes, des expositions, des conférences, des manifestations, le tournage de films-documentaires, etc.

Le public visé est varié, il peut s'agir d'adultes comme d'enfants, de vacanciers et randonneurs comme d'habitants permanents ou encore de gens de métiers et d'utilisateurs des espaces d'altitude. L'intérêt réside justement dans la volonté de mélanger les publics et de provoquer des rencontres transversales et des échanges.

Cette valorisation de l'activité agro-pastorale passe également par des actions de mobilisation des acteurs agropastoraux eux-mêmes.

La motivation des visites de ces espaces, au-delà de la présence de troupeaux, de bergers et de fromages relève également de la découverte d'espaces à la richesse naturelle remarquable.

L'action doit donc concourir à une bonne interaction entre les différents acteurs présents sur les domaines pastoraux.

Il s'agit de faire connaître, reconnaître l'activité pastorale auprès du grand public et des autres utilisateurs. L'objectif est de valoriser l'activité pastorale et de permettre une bonne compréhension du monde pastoral par les non initiés.

Les actions d'information et de formation portant sur les paysages, ou les produits et savoirs faire ainsi que les relations du pastoralisme et de la diversité biologique sont aujourd'hui à privilégier. L'information des randonneurs au moment où ils pénètrent dans un alpage, notamment s'il y a des chiens de protection des troupeaux doit être irréprochable sur le massif pour garantir un accueil de qualité et limiter les risques de perturbation du travail des agriculteurs (signalétique). Bien entendu les actions relatives à l'information sur la défense contre les prédateurs seront effectuées dans le cadre des crédits qui leurs sont consacrés.

La première programmation de ce PPT a montré la capacité des acteurs de ce territoire du Pays du Mont-Blanc de se fédérer pour créer des actions telles que les Journées de découverte des alpages du Pays du Mont-Blanc. Les actions menées dans le précédent contrat ont apportés satisfaction, s'agissant de :

- Travailler auprès du public scolaire : l'école filme l'alpage pour 2 classes, un berger dans mon école pour 32 classes et la création d'un support d'information dédié aux scolaires du cycle 3
- Communiquer auprès du grand public de manière générale avec le dépliant 4 pages
- Communiquer auprès des locaux et des touristes à travers les événements des 4 journées en alpage.

Il est essentiel que cette dynamique puisse être soutenue dans ce plan pastoral car de nombreuses initiatives sont en cours et pour le nouveau programme, il apparaît que :

- il faut continuer de travailler auprès du public jeune (scolaire ou pas) qui reste une cible importante en termes de sensibilisation,
- il faut repenser le projet « un berger dans mon école » qui a été déjà réalisé plusieurs fois sur le territoire (après consultations des enseignants),
- il faut garder un volet de communication en général, grand public (locaux et touristes),
- une signalétique spécifique complémentaire à celle du Fanfoué pourrait être créée à l'échelle du territoire ou sur des sites cibles

- l'organisation d'événements en alpage pourrait être renouvelée (avec un ciblage pour les élus sur certaines journées)

A noter également que l'Association des Alpagnes de la Vallée de Chamonix, créée en 2002 (regroupant 7 montagnes et quelques 350 familles) souhaite mettre en place des événements autour du thème « 2017, alpagnes en fête ».

**Nature de l'action :** - **Fonctionnement**

- **Investissement pour le matériel de communication et signalétique**

### **Critères d'éligibilité et prescriptions techniques**

Seront éligibles à cette action l'ensemble des entités collectives (voir maîtres d'ouvrages éligibles) avec les mêmes prescriptions que pour la fiche précédente, en particulier en ce qui concerne les supports de communication (utilisation des chartes graphiques existantes et recherche de cohérence afin d'éviter leur multiplication).

### **Maîtres d'ouvrages éligibles**

Collectivités communales et intercommunales, Association Foncière Pastorale et autres associations syndicales autorisées, Groupement Pastoraux, Société d'Intérêt Collectif Agricole du Pays du Mont-Blanc ainsi que les associations et structures privées collectives valorisant l'agro-pastoralisme (Comité Agricole, Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie, Association des Alpagnes de la Vallée de Chamonix ...)

### **Indicateurs d'évaluation**

Bilan financier (montant et type de bénéficiaires) et technique (nombre de projets, type de projet, nombre de participants)

### **Plan de financement de cette action**

	<i>Besoins (€)</i>	<i>Financement</i>			
		<i>RRA PPT</i>	<i>Feader 07.61</i>	<i>Autres</i>	<i>Autofinancement</i>
Sensibilisation, pédagogie, évènement et signalétique	90 000 €	40%	40%	/	20 %
Montant total (€)	90 000 €	36 000 €	36 000 €	/	18 000 €

## 6.4. Programmation quinquennale 2016-2021 du PPT du Pays du Mont-Blanc

	MONTANT DEPENSES		SUBVENTION Région Rhône-Alpes			FEADER		AUTOFINANCEMENT	
	Réalisé PPT 2010-2015	Proposition COFIL PPT 2016-2021	Taux	Réalisé PPT 2010-2015	Proposition COFIL PPT 2016-2021	Taux	Proposition COFIL PPT 2016-2021	Taux	Proposition COFIL PPT 2016-2021
<b>ACTION 1 : ANIMATION DU PPT</b>	21 399 €	24 000 €	60%	15 000 €	14 400 €	0%	0 €	40%	9 600 €
<b>TOTAL ANIMATION</b>	21 399 €	24 000 €	60%	15 000 €	14 400 €	0%	0 €	40%	9 600 €
<b>ACTION 2 : AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET D'EXPLOITATION DES ESPACES PASTORAUX (ACCES, EAU, LOGEMENT)</b>	757 440 €	597 000 €	35%	258 721 €	208 950 €	35%	208 950 €	30%	179 100 €
<b>TOTAL ACTION 2</b>	757 440 €	597 000 €	35%	258 721 €	208 950 €	35%	208 950 €	30%	179 100 €
<b>ACTION 3 : GESTION FONCIERE ET RECONQUETE DE L'ESPACE PASTORAL</b>									
Fiche 3.1 Actions foncières	28 888 €	85 000 €	50%	5 142 €	42 500 €	50%	42 500 €	0%	0 €
Fiche 3.2 : Remise en valeur de pâturage	83 590 €	50 000 €	35%	16 718 €	17 500 €	35%	17 500 €	30%	15 000 €
<b>TOTAL ACTION 3</b>	112 478 €	135 000 €	44%	21 860 €	60 000 €	44%	60 000 €	11%	15 000 €
<b>ACTION 4 : VALORISATION DE L'ACTIVITE AGRO-PASTORALE</b>									
4.1 : Equipements multi-usages et ouverture au public	8 635 €	20 000 €	35%	1 639 €	7 000 €	35%	7 000 €	30%	6 000 €
4.2 : Sensibilisation, pédagogie, évènements et signalétique	91 463 €	90 000 €	40%	45 676 €	36 000 €	40%	36 000 €	20%	18 000 €
<b>TOTAL ACTION 4</b>	100 098 €	110 000 €	39%	47 315 €	43 000 €	39%	43 000 €	22%	24 000 €
<b>TOTAUX</b>	<b>991 415 €</b>	<b>866 000 €</b>	<b>38%</b>	<b>342 896 €</b>	<b>326 350 €</b>	<b>36%</b>	<b>311 950 €</b>	<b>26%</b>	<b>227 700 €</b>